

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES

PROCES-VERBAL

Réunion du 21 octobre 2022

Décision modificative n°2



Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1^{er} étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental - Direction des Assemblées,
à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.52

Quatrième réunion de 2022**Séance du 21 octobre 2022****Présidence de M. Michel Pélieu**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un octobre, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées s'est réuni dans la salle des délibérations.

M. le Président – Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je déclare ouverte notre quatrième réunion de 2022, principalement consacrée à la décision modificative n°2.

(La séance est ouverte à 9 heures 30)

Je demande à notre collègue Joëlle Abadie de procéder à l'appel nominal.

(Mme Abadie assure le secrétariat de la séance et procède à l'appel nominal)

Etaient présents :

Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Jean Buron, M. Gilles Craspay, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, M. Michel Pélieu, M. Stéphane Peyras, Mme Marie Plane, M. Bernard Pouban, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, M. Frédéric Ré, M. Jean-Michel Ségnéré, Mme Virginie Siani Wembou, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Louis Armary à Monsieur Nicolas Datas-Tapie, Monsieur Pierre Brau-Nogué à Madame Evelyne Laborde, Madame Maryse Carrère à Monsieur Marc Bégorre, Madame Nicole Darrieutort à Monsieur Laurent Lages, Madame Isabelle Lafourcade à Monsieur Bernard Pouban, Madame Andrée Sousquet à Monsieur Jean Buron.

Absente excusée : Madame Pascale Péraldi.

Le quorum est atteint.

M. le Président – Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Notre collectivité va devoir terminer cette année en supportant de nombreuses dépenses supplémentaires indépendantes de notre volonté.

- Certaines sont le résultat de nouvelles normes produites par l'Etat et qui concernent la revalorisation salariale du personnel des établissements sociaux et médico-sociaux, le dégel du point d'indice des fonctionnaires, la revalorisation du RSA et la revalorisation salariale des assistants familiaux.
- D'autres sont dues à la flambée des prix de l'énergie, des matières premières et des fournitures qui vient impacter essentiellement les travaux sur les routes et le fonctionnement des collèges.

On évalue à environ 10 millions d'euros le montant total des dépenses supplémentaires pour 2022, et potentiellement 20 millions d'euros pour 2023.

Que l'opinion publique se rassure, nous pourrons faire face à ces dépenses supplémentaires en 2022.

Grâce à notre gestion rigoureuse des deniers publics, nous avons aujourd'hui les moyens de faire face à ces dépenses supplémentaires.

Mais, cela va nous obliger à ponctionner une partie de nos réserves que nous avons mises de côté pour préparer les investissements futurs au service des Haut-Pyrénéens.

Pour cette raison, nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation, c'est pourquoi, je réclame l'aide de l'Etat.

Sans grande originalité, je l'avoue,

- Je réclame la compensation des dépenses nouvelles que nous subissons du fait de décisions prises par l'Etat. En effet, ce dernier ne peut pas faire financer la bienveillance dont il se revendique par d'autres que lui.

-
- Je réclame également que l'Etat applique les tarifs réglementés et le bouclier énergétique tarifaire à toutes les collectivités.

 - Je réclame que la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat, soit indexée sur l'inflation.
Je rappelle que, si l'inflation fait progresser les dépenses de l'Etat, elle fait aussi augmenter ses recettes (notamment par la TVA). Alors que pour nous, à ce stade, elle se traduit uniquement par une augmentation des dépenses.
La DGF c'est par définition la dotation versée par l'Etat pour nous permettre de fonctionner. Ne pas l'indexer sur l'inflation, alors que nos coûts de fonctionnement explosent, c'est profiter de la situation pour diminuer nos ressources, c'est inacceptable.

 - Enfin, je réclame surtout de ne plus être tributaire des dotations.
Ce système, on le voit, nous place dans une dépendance totale et malsaine. Il est le résultat de plusieurs années de réformes successives qui ont mis à mal la décentralisation et détruit l'autonomie financière des collectivités locales et le système fiscal local.

Le Président Macron a annoncé vouloir ouvrir un nouveau volet de la décentralisation. Il le faut.

Les crises traversées, crise sanitaire et maintenant guerre en Ukraine, ont tendance à amplifier l'idée d'un retour à un Etat tout puissant pour développer un pays.

La décentralisation est indispensable.

C'est un fait : les pays très décentralisés assurent, en moyenne, une égalité plus forte entre territoires que les pays centralisés.

En France, à l'heure où la fracture territoriale devient extrêmement préoccupante, il y a une urgence à renforcer la décentralisation.

Pas une décentralisation des compétences,

Mais prioritairement une décentralisation du pouvoir pour accorder plus d'autonomie politique et fiscale aux collectivités locales.

Une décentralisation qui donnera également toute sa place aux Départements.

Le Département ne peut pas être une simple entité déconcentrée, infra-régionale.

Il ne peut pas être un simple exécutant sous chef de filât de la région.

Le Département doit être un véritable appui stratégique auprès de la région, parce que notre proximité et notre ancrage nous garantissent une expertise et une connaissance approfondie du territoire, que les autres n'ont pas, et qui font de nous, un niveau intermédiaire irremplaçable pour un développement efficace du pays.

J'ajouterais également que sa proximité, mais aussi son rôle d'acteur prépondérant en matière sociale, ont permis au Département de développer une vision du local fondée sur l'humain, là où d'autres sont contraints d'avoir des approches plus globales et macro.

La précédente réforme de la décentralisation (je fais référence à la Loi NOTRe) a réussi ce tour de force incroyable, de rendre l'organisation territoriale plus complexe et plus éloignée du citoyen, en voulant précisément la simplifier et la rapprocher.

Pourquoi ?

Parce qu'elle a privilégié l'approche conceptuelle à la réalité des faits.

Conceptuellement, c'est très séduisant de spécialiser chaque catégorie de collectivité dans un bloc de compétences.

Mais dans les faits, c'est contraire à la réalité de l'action locale qui implique des interventions conjointes des différentes collectivités.

Résultat : cette nouvelle répartition des compétences est source de nombreuses difficultés.

Si on en reste aux faits :

- faisons le constat avec Elisabeth Borne, du lien entre le représentant de l'Etat dans le département et les exécutifs départementaux. Je la cite : « moteur essentiel de l'action publique », pour reprendre ses mots.
- faisons le constat que le Département a su résister aux dernières réformes et déjouer les pronostics sur sa disparition annoncée.

Au-delà, il a su s'imposer comme un acteur reconnu, de proximité, vecteur de stabilité, dans une organisation territoriale en perpétuelle évolution.

Comme un acteur incontournable jouant un rôle essentiel de solidarité et d'appui, auprès des citoyens et des autres collectivités locales.

Son ancrage, son ancienneté, sa proximité, son expertise, lui ont permis de résister.

Une autonomie financière et des compétences économiques retrouvées signeraient sa véritable renaissance dans l'intérêt du pays.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de passer immédiatement à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

2e Commission - Solidarités territoriales

- 201 COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE AUGMENTATION DU CAPITAL- PRISE DE PARTICIPATIONS
- 202 SEM Ha-Py Energies AUGMENTATION DE CAPITAL - PRISE DE PARTICIPATION
- 203 CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES HAUTES-PYRENEES (CAUE 65) DE 2015 A 2021 RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES OCCITANIE

3e Commission - Infrastructures, collèges et mobilités

- 301 COLLEGES PUBLICS : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2023

4e Commission - Jeunesse, vie associative et cadre de vie

- 401 FLAMME OLYMPIQUE

5e Commission - Finances, ressources humaines, numérique

- 501 BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°2
- 502 MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE DECISION MODIFICATIVE N°1
- 503 AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DU TABLEAU DE PONDERATION DES METIERS

Vœux

- Pour la mise en place d'un financement pérenne et efficient des établissements médico-sociaux
- Pour des réponses adaptées et rapides à la situation du logement social
- Pour la compensation par l'Etat des dépenses supplémentaires subies
- Pour une déclinaison départementale du Fonds vert aux collectivités
- Projet de vœu déposé par le groupe Nos Territoires En Commun

Nous abordons les dossiers tels qu'ils ont été examinés par la deuxième commission.

Dossier 201.

Dossier n°201.
M. Datas-Tapie, rapporteur.

Rapport du Président

**« COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DES COTEAUX
DE GASCOGNE
AUGMENTATION DU CAPITAL - PRISE DE PARTICIPATIONS**

La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), dont le siège social est situé à Tarbes, a été créée en 1959 par l'Etat. Elle exerce une mission d'intérêt général relative au développement économique et à l'alimentation en eau de la Gascogne. Elle est à ce titre délégataire de concessions d'Etat (Système Neste et Canal de la Neste) dont le transfert est actuellement en négociation avec la Région Occitanie. Elle gère par ailleurs une trentaine de délégations de service public pour la gestion d'ouvrages hydrauliques pour le compte de divers délégants.

Elle bénéficie notamment du statut de Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM), dont le capital est majoritairement détenu par des acteurs publics. Son capital social est de 2,1 M€. Il est détenu à 68 % par les collectivités (10% Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie, 58% par 12 Départements) et 32 % par des actionnaires privés (essentiellement bancaires).

S'agissant de l'actionariat du Département, il représente 6.16 % (soit 129 412,10 €). Les autres Départements principaux actionnaires sont la Haute-Garonne (18 %), le Gers (8 %), le Tarn (6 %) et le Tarn et Garonne (6 %).

Gérée par un conseil d'administration de 18 membres (dont un membre pour notre Département), la CACG génère un chiffre d'affaires de 31 M€ et compte actuellement 230 salariés.

Ses principaux domaines d'activité sont les suivants :

- gestion de l'eau (ingénierie, études et prestations de services) ;
- transition énergétique notamment sur le patrimoine concédé (aménagement, études, accompagnement porteurs de projets) ;
- transition agricole (accompagnement vers l'agroécologie : ferme expérimentale de la Mirandette).

63 % du chiffre d'affaires provient de la vente d'eau (gestion de plus de 300 M€ d'actifs concédés avec plus de 6 000 clients).

En 2018-2019, la CACG a connu des difficultés financières en raison d'un effet ciseaux : une activité en berne et une hausse des charges à absorber.

En 2020, les Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie ont fait des apports en compte courant afin de soutenir la trésorerie.

Parallèlement, un plan de redressement des activités de la CACG et une maîtrise des frais fixes ont été mis en œuvre. Le résultat net a ainsi été amélioré en 2020-2021. Mais le fonds de roulement reste insuffisant.

Pour donner un nouvel élan, le Conseil d'Administration a approuvé en 2022 un projet stratégique qui se matérialise autour de quatre orientations :

- assurer une gestion responsable des ressources en eau en quantité et en qualité ;
- accompagner ses clients dans leurs besoins face au changement climatique ;
- être acteur des transitions énergétiques locales ;
- faire de la CACG une entreprise exemplaire et durablement rentable.

Pour le mettre en œuvre, le Conseil d'administration de la CACG du 7 octobre a décidé de procéder à une augmentation de capital lors de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2022 pour :

- *reconstituer le fonds de roulement ;*
- *permettre le développement des activités ;*
- *améliorer le pilotage des activités, innover et digitaliser, moderniser et développer l'outil de travail (notamment les bâtiments) ;*
- *participer à la transition énergétique et développer les énergies renouvelables.*

Le Département étant déjà actionnaire et bénéficiant d'un siège d'administrateur, il semble important qu'il se positionne sur cette recapitalisation afin de soutenir le projet stratégique proposé.

Cette augmentation de capital, d'une valeur cible de 28 M€ (dont 75% doivent être souscrits a minima pour valider l'opération) s'opère pour partie par le maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (15 M€) et pour partie avec suppression de ce droit au bénéfice de personnes dénommées (13 M€).

En ce qui concerne notre collectivité, elle détient :

- *129 412,10 € dans le capital actuel de la CACG,*
- *201 162,10 € en créance ancienne auprès de la CACG.*

Il est proposé qu'elle participe à cette augmentation de capital, en numéraire et par compensation de créance, à hauteur de :

- *924 356 € avec maintien du droit préférentiel de souscription ;*
- *66 802,80 € avec suppression du droit préférentiel de souscription.*

Le montant total de l'augmentation de capital pour le Département des Hautes-Pyrénées est de 991 158,80 € dont 201 162,10 € par compensation de créance et 789 996,70 € en numéraire. Il est proposé que notre collectivité libère la totalité de sa participation au capital sur l'exercice 2022.

A l'issue de l'augmentation de capital, le Département détiendra 1 120 571 € (arrondis) du capital de la société.

Des modifications statutaires sont également envisagées. Elles concernent notamment :

- *la modification du capital ainsi que les actions. En effet, l'actionnariat actuel se répartit sur des catégories d'actions (A ou B) en fonction de la qualité de l'actionnaire. Il est proposé de modifier les statuts de la CACG pour ne faire référence qu'à une seule catégorie d'action ;*
- *les conditions d'agrément par le Conseil d'Administration des cessions de parts ;*
- *la composition du Conseil d'Administration qui devrait comporter 19 administrateurs dont un issu des salariés de la CACG.*

Un pacte des actionnaires régira également les relations entre les associés et le fonctionnement interne à la CACG.

Compte-tenu des éléments exposés ci-dessus, je vous propose donc :

- *d'autoriser la suppression des catégories d'actions A et B ;*
- *d'autoriser l'augmentation de capital de la CACG en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum global de 15 000 003 € et dans ce cadre, de souscrire pour le Département des Hautes-Pyrénées, en numéraire et par compensation de créances, à hauteur d'un montant de 924 356 € (dont 201 162,10 € en compensation de créances) ;*
- *d'autoriser une augmentation de capital de la CACG en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum global de 13 000 000 €, au bénéfice de personnes dénommées dont les Régions, des Départements, Établissements financiers, et dont le Département des Hautes-Pyrénées et dans ce cadre, de souscrire, un montant maximum de 66 802,80 € ;*

- de décider donc de l'augmentation de capital pour le Département des Hautes-Pyrénées d'un montant de 991 158,80 € dont 201 162,10 € par compensation de créance et 789 996,70 € en numéraire ;
- de prélever les crédits nécessaires arrondis à 790 000 € maximum sur le chapitre 26-61 article 261 (env. 53201) dont le disponible à l'engagement est de 1 500 000 €. Ce montant disponible anticipe la décision modificative n°2 de ce jour mais ne prend pas en compte la décision de ce jour relative à l'augmentation de notre participation au capital de la SEM Ha-Py Energies ;
- de libérer les fonds en totalité sur 2022 ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les bulletins de souscriptions et l'arrêté de créances pour libération par compensation ;
- d'autoriser la modification subséquente des statuts ainsi que tout autre refonte, modification, mise à jour rendues nécessaires par les opérations susvisées ;
- d'autoriser la modification des statuts introduisant une clause d'agrément ;
- de donner, en tant qu'actionnaire, délégation de pouvoirs au Conseil d'administration ou au Directeur Général sur subdélégation, à l'effet de (a) réaliser pour le compte de la Société, toutes les opérations permettant la mise en œuvre et la réalisation de l'Opération, (b) de signer, au nom et pour le compte de la Société, tous contrats, actes, documents afférents à ladite Opération et (c) d'une manière générale, prendre toutes dispositions, faire toutes déclarations, conclure tous documents ou tous actes et prendre toutes mesures s'avérant nécessaires à cet effet ;

- *de confirmer la désignation de Bernard VERDIER pour représenter le Département des Hautes-Pyrénées au sein du Conseil d'Administration de la CACG en tant qu'administrateur et au sein des assemblées générales de la CACG en tant que représentant permanent du Département des Hautes-Pyrénées actionnaire.*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. Datas-Tapie – La deuxième commission vous propose :

- d'approuver les modifications statutaires consécutives à l'augmentation du capital ;
- d'autoriser l'augmentation de capital de la CACG en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum global de 15 000 003 € et dans ce cadre, de souscrire pour le Département des Hautes-Pyrénées, en numéraire et par compensation de créances, à hauteur d'un montant de 924 356 € (dont 201 162,10 € en compensation de créances) ;
- d'autoriser une augmentation de capital de la CACG en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum global de 13 000 000 €, au bénéfice de personnes dénommées dont les Régions, des Départements, Établissements financiers, et dont le Département des Hautes-Pyrénées et dans ce cadre, de souscrire, un montant maximum de 66 802,80 € ;
- d'approuver l'augmentation de capital pour le Département des Hautes-Pyrénées d'un montant de 991 158,80 € dont 201 162,10 € par compensation de créance et 789 996,70 € en numéraire ;

-
- de prélever les crédits nécessaires arrondis à 790 000 € maximum sur le chapitre 26-61 article 261 (env. 53201) ;
 - de libérer les fonds en totalité sur 2022 ;
 - d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les bulletins de souscriptions et l'arrêté de créances pour libération par compensation ;
 - d'autoriser la modification subséquente des statuts ainsi que tout autre refonte, modification, mise à jour rendues nécessaires par les opérations susvisées ;
 - d'autoriser la modification des statuts introduisant une clause d'agrément ;
 - de donner, en tant qu'actionnaire, délégation de pouvoirs au Conseil d'administration ou au Directeur Général sur subdélégation, à l'effet de (a) réaliser pour le compte de la Société, toutes les opérations permettant la mise en œuvre et la réalisation de l'Opération, (b) de signer, au nom et pour le compte de la Société, tous contrats, actes, documents afférents à ladite Opération et (c) d'une manière générale, prendre toutes dispositions, faire toutes déclarations, conclure tous documents ou tous actes et prendre toutes mesures s'avérant nécessaires à cet effet ;
 - de confirmer la désignation de Bernard VERDIER pour représenter le Département des Hautes-Pyrénées au sein du Conseil d'Administration de la CACG en tant qu'administrateur et au sein des assemblées générales de la CACG en tant que représentant permanent du Département des Hautes-Pyrénées actionnaire.

M. le Président – Merci M. Datas-Tapie.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

M. Verdier.

M. Verdier – Merci Président. Le dossier qui vient d'être présenté est de la plus haute importance et le rapporteur a rappelé l'histoire de la CACG depuis les années 1959. Elle est implantée dans notre département et a toujours été un outil majeur de l'aménagement de notre territoire notamment dans le partage de l'eau, l'utilisation et la valorisation de ce que nous avons de plus précieux sur notre département c'est-à-dire le système Neste, qui remonte à l'ère Napoléonienne, d'abord Napoléon 1^{er} puis Napoléon III, avec les retenues de haute montagne, Cap-de-Long et autres réalisations depuis dans l'histoire...

M. le Président – Il y a surtout Orédon, Caillaouas... Cap-de-Long bascule sur le pays des Gaves.

M. Verdier – Tout à fait. Les représentants de la haute montagne savent très bien ce que représentent ces aménagements, ces constructions de retenues de haute montagne dont la vocation originelle était de répondre déjà à la problématique de la Gascogne, comme le disait Napoléon III, assoiffée en été. Je voudrais rappeler notre culture du partage de l'eau, de la bonne gestion de l'eau et du partage à partir d'un système ingénieux pauvre en énergie puisque le système gravitaire était utilisé. L'hydroélectricité présente sur nos montagnes a permis entre autre de développer et de créer le site industriel de Lannemezan avec la pétrochimie et 4 000 emplois dans les années cinquante. Au fil de l'évolution de notre société, cette eau a joué un rôle majeur pour le soutien d'étiages, la réalimentation des rivières et il est bon de rappeler que 17 rivières de Gascogne sont réalimentées à partir de ce système Neste. Il a connu des modernisations, des investissements et le département s'est toujours fortement impliqué. Dans les années 90, la rupture du canal de la Neste au niveau de Hèches a rappelé l'importance de cette alimentation en eau, notamment pour les départements en aval que sont le Gers, le Lot-et-Garonne jusqu'à la confluence de la Garonne. La Garonne est soutenue à raison de 8 m³ seconde en soutien d'étiages, donc une importance aussi relative pour l'alimentation de la métropole toulousaine. Bref, c'est un outil indispensable, un outil qui a connu des difficultés au niveau de la structure qui gère en concession d'Etat. Il est nécessaire de le rappeler parce que ce patrimoine estimé à 800 millions d'euros appartenait à l'Etat. Dans le cadre de la décentralisation, ce qu'a rappelé notre Président,

le transfert de ces biens d'Etat notamment aux régions - transfert qui est en cours - cet outil avait besoin d'être soutenu après des crises. Après un an de négociations, après un an de constat, après avoir élaboré un projet de modernisation, les huit départements, les deux régions et nos partenaires bancaires ont désormais à disposition un outil nouveau, à condition que les collectivités qui ne se sont pas encore prononcées l'adoptent. Aujourd'hui j'espère que nous allons voter cette recapitalisation. Que représente cette recapitalisation par rapport au devenir de la CACG ? BRL est un énorme outil au service des régions et fait désormais partie des outils de la bonne gestion de l'eau, eau multi usages. Nous ne sommes pratiquement plus sur une gestion connotée agricole et dans le contexte de réchauffement climatique, nous sommes rentrés aujourd'hui dans une gestion de partage de l'eau multi usage. Aujourd'hui nous sommes rentrés dans une période extrêmement critique, reconnue par tout le monde, parce que la capacité à produire de l'eau potable va devenir de plus en plus problématique. Elle est à l'heure actuelle problématique et vous avez tous vu les images de la Garonne. A l'heure actuelle on fabrique de l'eau pour la métropole toulousaine à partir d'une eau pompée dans la Garonne qui normalement, si on appliquait les règlements, n'est pas conforme pour fabriquer de l'eau tellement elle est chaude et en quantité insuffisante. Je rappelle au passage que Golfech tourne au quart de ses capacités. Bref, nous sommes véritablement dans une période critique extrêmement grave. Cette recapitalisation était partie d'un projet à 12 millions, après des tours de table, après une prise de conscience et une volonté politique notamment des régions. Je tiens à rappeler que la région Occitanie va rentrer dans le capital jusqu'à 6,4 millions, la Nouvelle Aquitaine pour 2,4 millions. C'est un soutien fort qui démontre la prise de conscience que la gestion de l'eau, à partir de ce système Neste et de la CACG, devient indispensable. Pour faire bref, nous avons voté un projet de recapitalisation à 24 millions d'euros. Cela signifie que la CACG va enfin avoir les moyens de répondre aux ses besoins en eau, à tous les usages de l'eau et permettre l'accès à l'eau pour tous les usagers. Derrière ce projet d'entreprise, une négociation extrêmement difficile a été également menée avec le monde agricole. Il a été convenu de modifier la tarification de l'usage de l'eau, les prélèvements de l'eau sur les rivières, soit sur des réseaux appropriés et construits pour l'irrigation agricole. Cette nouvelle tarification a été acceptée par l'industrie et les syndicats d'eau

potable. Donc le consensus est complet et désormais nous allons pouvoir entrer dans une nouvelle ère. La CACG emploie 230 salariés disposant d'une très grande compétence en matière d'ingénierie. La filiale la C17 basée à La Rochelle, qui appartient à la CACG, travaille à l'international, accompagne des gros projets de maîtrise hydraulique et elle est largement bénéficiaire a contrario de ce que nous vivons au sein de cette CACG en charge de la gestion du système Neste, de l'approvisionnement, de la réalimentation des rivières, qui était largement déficitaire. Je tiens à apporter des précisions sur ce déficit parce que c'est une injustice que nous avons vécue pendant des décennies, à savoir que l'eau qui était injectée dans nos rivières n'était pas un travail rémunéré. Désormais nous avons les assurances que par le biais de l'agence de l'eau, à titre transitoire, nous allons être rémunérés de ce travail de transfert d'eau pour le soutien d'étiages ou tout simplement la continuité écologique pour permettre de réalimenter nos rivières et fabriquer de l'eau potable entre autre, c'est valable pour le Gers, le Lot-et-Garonne. Désormais nous allons être rémunérés et ce n'est pas neutre puisque ça devrait représenter entre 4 et 6 millions d'euros. La situation va nous permettre d'être ambitieux, de moderniser l'outil, de stabiliser cette entreprise sur le département des Hautes-Pyrénées, autrement dit 230 emplois. Bref. Ce sont des objectifs, des conditions de travail et d'avenir qui nous permettent d'affronter ce réchauffement climatique de plus en plus dramatique. Il va falloir avoir du courage politique et notamment pour augmenter le stockage de l'eau et je terminerai sur ce point. A l'heure actuelle environ 47 millions d'eau sont stockés en haute montagne dont la majeure partie était prévue pour l'hydroélectricité. Je rappellerai qu'à l'heure actuelle, mais je ne ferai pas l'affront aux représentants des vallées, compte tenu des déficits, on prélevait de l'eau hydraulique pour soutenir l'étiage ou la bonne continuité écologique. Autrement dit c'était la double peine et les retombées économiques n'existaient pas. Cette année, alors là c'est le summum de cette injustice parce que quand on voit le lac Orédon pratiquement vide et que la SHERM n'aura pas d'eau à turbiner, c'est tout simplement la démonstration que prélever de l'eau hydraulique pour soutenir des besoins multi usages en aval est une aberration et il faut que ça cesse au plus vite. Nous avons arrêté depuis une quinzaine d'années de construire de nouvelles retenues en zones de piémont et il faut aujourd'hui en reconstruire parce qu'on a la topographie, on a le savoir-faire,

on a des projets dans les cartons et un certain nombre de projets de territoire ont identifié des sites. Il est désormais urgent de se mettre au travail pour créer cette ressource supplémentaire qui permettra de retrouver un équilibre multi usages et de passer ce cap extrêmement difficile du réchauffement climatique. C'est un sujet extrêmement important, un sujet de société parce que derrière il faut aussi repenser l'agriculture. La CACG a une ferme expérimentale de la Mirandette où sont expérimentés de nouvelles technologies, de nouveaux assolements, comment on peut utiliser moins d'eau, comment on peut sécuriser l'installation des jeunes agriculteurs par exemple. Cette année encore, à part des déséquilibres qui ont été acceptés par la profession agricole, ça a été relativement rude à cause de l'agriculture très performante consommatrice de beaucoup d'eau qui a tendance à consommer sans trop se préoccuper des petits agriculteurs qui essaient de s'adapter à une agriculture raisonnée de nouvelles productions et qui se retrouvent être consommateurs d'eau en fin de saison alors qu'il n'y a plus d'eau. Or ces agriculteurs avaient payé des contrats par rapport aux volumétries dont ils n'ont pas pu disposer. Tout cela va normalement être rétabli dans une normalité. Donc ce dossier que nous allons voter est un acte à la fois fort sur le plan politique, un acte de courage mais cela enclenche un nouveau comportement, une nouvelle économie autour de l'eau. L'eau est indispensable, c'est la vie et il y a urgence à se mettre au travail, à redevenir pragmatique et avoir le sens du partage de l'eau. Je pense qu'on aurait tout faux si on ne votait pas cela. En tout cas merci, c'est un dossier dont on parlera à l'avenir de façon de plus en plus importante parce qu'il va demander une implication citoyenne. Nous sommes tous des consommateurs, des usagers de l'eau et chaque citoyen doit comprendre pourquoi il va payer un petit peu plus cher l'eau du robinet, pourquoi les agriculteurs - mais ils l'ont compris - vont payer un petit peu plus cher l'eau qui leur permet d'avoir une économie agricole stabilisée. Bref, c'est un enjeu de société de la plus haute importance.

M. le Président – Merci M. Verdier.

M. Lages.

M. Lages – Merci Président. L'exposé à la fois du rapporteur Nicolas Datas-Tapie et de Bernard Verdier, notre représentant historique, sont passionnants. Le sujet est effectivement crucial. Mon intervention sera très courte. J'ai bien compris l'intérêt de la recapitalisation, cela ne m'empêche pas de m'interroger, et ce n'est pas lieu, mais sur les événements de gestion qui ont conduit à cette situation qui vise à sauver un soldat sans réel projet d'investissement majeur. En général quand on recapitalise à des hauteurs aussi importantes c'est qu'on a des projets majeurs à financer. Je referme la parenthèse, ce n'est pas le lieu ni le moment, mais il me semblait important de le souligner. Sur les orientations qui sont données avec le nouveau projet stratégique, et je partage à mille pour cent tout ce qu'a dit Bernard Verdier sur les questions de raréfaction, les enjeux climatiques. Il est clair que nous ne sommes plus à l'ère de Napoléon III, même s'il semble que les territoires commencent à manquer d'eau. Nous ne sommes plus en 1959 mais étant en 2022, je partage le fait qu'il est plus que crucial d'avoir de nouveaux objectifs y compris en termes d'investissements nouveaux. Tu as parlé de nouvelles retenues, cela paraît être un axe incontournable et il faut que ça se matérialise au moins dans une demande affichée claire par cette société d'économie mixte dans les cinq ans qui viennent. On ne peut pas rester avec l'idée d'une infrastructure qui serait figée et juste d'un équilibre économique qui soit remis à flot sans que cet impératif soit assuré. Le dernier point, te demander, dans la bienveillance de la modification qui est faite de tarifier l'eau qui est fournie, y compris à la métropole dont j'ai entendu 4 à 6 millions d'euros, donc ce sera des recettes nouvelles, il est heureux que cette eau soit... je dirais que ce n'est qu'un début, j'espère que ce n'est pas une fin notamment dans ces montants-là mais de savoir aussi quels seront les mécanismes qui vont compenser les territoires parce que c'est très bien d'avoir des ressources nouvelles pour la CACG si d'aventure ça apporte des investissements nouveaux notamment en retenues qui permettent notamment aux vallées de garder l'eau pour turbiner l'hydroélectricité et elle-même de trouver les ressources qu'aujourd'hui elles sont en train de perdre, il n'y a pas besoin que la CACG reverse quoi que ce soit puisque le nouvel investissement lui garantira la ressource qu'elle avait jusqu'alors. Si ça n'était pas le cas, alors sur les moyens nouveaux et la tarification du mètre cube de l'eau qui sera fournie notamment à la métropole toulousaine

ou à des départements comme le Tarn-et-Garonne entre autre, il serait bien quand même d'envisager qu'une partie de ces produits nouveaux vienne compenser le manque à gagner de ces vallées. Merci.

M. le Président – Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, je voudrais intervenir à mon tour, y compris dans le prolongement de ce que vient de dire M. Lages. Je me réjouis de la recapitalisation de la CACG, tout comme pour le dossier suivant concernant la recapitalisation de la SEM Ha-Py Energies. Cela fait partie de la logique de la politique volontariste du département d'investir dans des sociétés qui normalement sont appelées à créer de la richesse sur le département. Pour en revenir à la CACG, je déplore une période récente où il y a eu un appauvrissement de la structure. Je n'en connais pas les raisons exactes mais il y a eu sans doute quelques erreurs dans la gestion qui ont conduit à un affaiblissement de la structure. Néanmoins la CACG est utile et tout particulièrement dans le département puisque, ça a été dit, le siège est ici dans le département avec plus de 200 salariés, donc l'intérêt du département est de la soutenir. Après, quand on parle d'irrigation, je suis tout à fait favorable à travailler à un dispositif d'irrigation mais il y a irrigation et production d'énergie hydroélectrique et aujourd'hui l'un se fait au détriment de l'autre. Priorité à l'irrigation, c'est sans doute normal mais sans un appauvrissement total de l'hydroélectricité. Je vous cite un exemple. Vous avez ici les centrales hydroélectriques d'une vallée qui m'est chère et vous avez un peu plus loin l'usine de Laruns. Les deux sont exploitées par la SHEM. Nous, ici, nous sommes soumis à la problématique de l'irrigation et de lâcher de l'eau pour les besoins de l'irrigation. On lâche 50 millions de mètres cube d'eau en période estivale mais à ce moment-là le courant n'est pas rémunérateur. Donc le chiffre d'affaires des concessions hydroélectriques s'appauvrit et baisse année après année. De ce fait la part qui devrait être reversée au territoire, et pas que les communes de la vallée, c'est la part la plus modeste. C'est, en gros, pour faire court, 5 % pour les communes de la vallée, 10 % pour le département et environ 15 % pour l'État. Aujourd'hui la SHEM fait un chèque à l'État pour les centrales hydroélectriques pour la vallée du Louron notamment et ces concessions auraient dû être renouvelées depuis plus de dix ans. L'État ne s'applique pas à lui ce qu'il impose aux autres. Quand on a

une concession périmée, il faut relancer une DSP et appliquer la règle. L'État, lui, ne se l'applique pas. Donc ces concessions qui ne sont pas renouvelées, au-delà du fait que l'exploitant, dès lors qu'il gère les affaires courantes au jour le jour parce qu'il ne sait pas jusqu'à quand il est là donc il n'investit pas et c'est une pénalisation pour le territoire. Pour en revenir au sujet, la SHEM va verser sur les centrales de la vallée 700 ou 720 000 euros que l'État va partager pour partie entre lui-même, le département, les communautés de communes du territoire et les communes siège de ces concessions, soit environ 230 000 euros pour le département c'est-à-dire une part très modeste. Si je prends l'usine de Laruns qui est à quelques kilomètres d'ici, centrale beaucoup plus grosse incontestablement, la SHEM a fait un chèque de 7 millions d'euros. 7 millions d'euros ! Environ 1 millions d'euros pour le département des Pyrénées-Atlantiques qui est déjà un département très riche. Mais pourquoi un gros chiffre d'affaires là-bas ? Parce qu'il n'y a pas de lâcher d'eau pour les besoins de l'irrigation ils lâchent le courant au moment où il est le plus rémunérateur, après avoir appelé la bourse de Francfort ou de Londres ou autre pour connaître le moment où le courant est le plus rémunérateur. Donc nous, les 50 millions de mètres cube d'eau qu'il faut lâcher, c'est pénalisant pour l'exploitation hydroélectrique. Partant de là, il ne faudrait en conclure que c'est une vue égoïste des choses et qu'il ne faut pas lâcher l'eau. Moi je suis tout à fait favorable au lâcher d'eau et il faut bien que l'eau s'en aille aussi. Mais ce qui est absolument inadmissible, c'est qu'on ne puisse pas stocker cette eau dans la partie la plus aval, remplir des retenues, des petites ou des grandes bassines comme on veut et ensuite réutiliser cette eau pour les besoins de l'irrigation comme ça se fait aujourd'hui. Cela permettrait de faire cohabiter une production hydroélectrique valorisée et en même temps remplir le métier d'irrigation tel qu'il s'impose sur les territoires d'irrigation ou autre. Un grain de maïs, c'est 95 % d'eau. Donc je ne mets pas en cause cette irrigation. Alors maintenant que la CACG va être fortement capitalisée, sa préoccupation va être de devoir contribuer à faire des retenues d'eau parce qu'il n'y a pas que ces 50 millions de mètres cube d'eau. Globalement il y en a encore, sauf que quand il y a un gros orage ou qu'il y a plusieurs centaines de milliers de mètres cube d'eau qui défilent dans la rivière, ils s'en vont directement dans l'océan et on ne retient rien ! Alors qu'il y aurait des possibilités de retenir cette eau. Alors il va falloir prendre cette problématique à

bras le corps maintenant que la CACG va être structurée. Normalement cette année, nous, nous aurions dû attendre de la société électrique du Midi ou par l'intermédiaire de l'État une somme d'au minima 800 000 à 1 million d'euros et nous ne l'aurons pas, et pas que les collectivités du territoire, le département est aussi concerné par cela. C'est un enjeu et j'y serai particulièrement attentif. J'avais demandé, en son temps, parce qu'il y a longtemps qu'on lâche ces millions de mètre cube d'eau, qu'il y ait une contribution minimale par mètre cube d'eau pour créer un fonds afin de contribuer à accompagner les collectivités pour créer leur réseau d'assainissement collectif. Dans les vallées, les rivières sont ultra propres. Pourquoi ? Parce que chaque commune du territoire ou chaque groupement de communes a créé sa station d'épuration, son réseau d'assainissement, ce qui fait qu'il n'y a pas de rejet et que l'eau est propre, avec la préoccupation de donner à l'aval les rivières propres. Mais cela est porté par le territoire. Il n'y a pas eu, que ce soit le Tarn ou autre qui bénéficie de ces taux, ou la Haute-Garonne ou le Gers ou autre, il n'y a jamais eu une contribution ni même d'un centime d'euro par mètre cube. Un centime d'euro par mètre cube multiplié par 50 millions de mètres cube par an, ça peut créer un fonds de 500 000 euros et ça permet d'accompagner un certain nombre de projets d'assainissement sur le territoire. J'avais donc fait cette demande en son temps, je n'y reviens pas parce que les stations d'épuration sont globalement faites et puis on se débrouille sans. Mais pour autant, je pense quand même, j'en reviens à ce que la construction des centrales hydroélectriques des lacs de montagne, parce que ça a été une belle expérience, une belle aventure, mais ça s'est fait aussi au prix d'une certaine restructuration de la montagne, ça a créé à un certain moment quelques désordres, ça a fait des morts et des victimes aussi. Il y a eu un prix payé. Aujourd'hui on est content que ça existe. La seule chose que je dis, c'est que si la montagne pyrénéenne aujourd'hui était une page blanche, on ne pourrait plus rien faire ! Tous ces lacs n'existeraient plus, ni canal de la Neste ni rien du tout ! Si on s'avisait aujourd'hui à porter des projets de cette nature, il y aurait toute l'armée de qui vous savez qui s'opposerait, les Zadistes et tout ce qu'on veut. On ne pourrait plus rien faire. Heureusement que ça a été fait à cette époque-là. Tout cela est une richesse importante mais l'objet premier était de produire de l'électricité. Alors je dis une fois encore qu'on peut produire l'électricité, la valoriser au prix où

elle doit être valorisée, type Laruns, mais en même temps soutenir aussi l'irrigation par solidarité avec les territoires plus à l'aval. Voilà ce que je voulais dire sur ce dossier-là, une fois encore tout en me réjouissant pleinement de la contribution du département à recapitalisation de la CACG.

M. Ré.

M. Ré – Oui Président. Bien sûr je voterai cette délibération sans aucun souci. Quel est le problème de la CACG ? Ce n'est pas eux qui portent les projets. On a des maîtres d'ouvrage pour porter les projets et eux sont l'opérateur pour réaliser les projets et ensuite gérer la ressource qui est stockée. La vraie difficulté qu'on a aujourd'hui, et pour reprendre les propos qui ont été portés tout à l'heure, c'est que les projets on les connaît. Je suis dans ce milieu-là depuis vingt ans et bien avant même que j'y sois les dossiers étaient connus. On sait ce qui peut être fait aujourd'hui, où ça peut être fait, dans quelles conditions. Tout ça on le sait. Sauf que dès qu'on va sortir les projets officiellement, on va avoir une montée au créneau de certaines corporations qui vont nous expliquer qu'il ne faut pas les faire et donc derrière la CACG ne pourra pas faire ! C'est ça le vrai sujet !

M. le Président – C'est du terrorisme vert...

M. Ré – Vous l'avez dit, la réalité c'est est-ce que dans cette assemblée il y a un vrai portage politique, du Président bien sûr je n'en doute pas, mais de tout le monde pour pouvoir réaliser ces projets-là ? C'est ça le sujet ! On parle de projet de territoire à l'Institution Adour depuis vingt ans ! J'y étais à l'Institution Adour. Il y a vingt ans qu'on parle de tout ça ! Il y a vingt ans qu'on parle de ça et dès qu'on ose sortir à un moment donné le site où on pourrait faire quelque chose, là c'est un lever de bouclier et on se fait allumer. Donc on peut avoir tendance, encore une fois je ne parle pas du département, à reculer parce qu'on ose pas aller au bout ! Et là-dessus, les projets de territoire, je le disais l'autre jour à l'Institution Adour où était présents Bernard Verdier et Véronique Thirault, on discute, on se met autour de la table, ça deux ans je crois le projet de territoire, deux ans pour ressortir ce qu'on sait depuis des années ! Depuis des années ! C'est ça le vrai problème !

Alors moi je disais au président de l'Institution Adour qu'il est bien gentil, mais moi me remettre autour de la table pour parler toujours des mêmes choses, moi je ne veux plus y aller pour me mettre au tour de cette table-là ! On va avoir les mêmes personnes autour de la même table, d'ailleurs l'association de protection de l'environnement est dans son rôle, les représentants agricoles sont toujours les mêmes, on se me met sur la tronche et puis voilà. La CACG, son problème aujourd'hui c'est qu'on lui dise qu'est-ce qu'on fait, où on le fait, ce n'est pas un problème financier, vous avez dit assez souvent Président que le département soutiendra les projets, mais là on est arrivé au bout du bout, on recapitalise la CACG et si on ne leur donne pas du boulot, on se remettra à recapitaliser dans quelques temps, j'en suis convaincu. Et avec tous ces arguments-là et l'année qu'on vient de passer, qu'est-ce qu'on fait maintenant ? C'est ça le vrai sujet. Mais moi je voulais dire qu'il ne faut pas reculer maintenant devant certaines corporations sinon on n'y arrivera pas.

M. le Président – Merci M. Ré.

M. Verdier.

M. Verdier – On est dans un contexte totalement différent. Il faut prendre conscience de l'urgence de stocker de l'eau, de sécuriser les usages et pas que de l'agriculture. Je crois qu'il faut bannir de notre vocabulaire cette connotation eau égale consommation agricole. Il faut rappeler que sur les 100 % d'eau stockée, on a réalisé un certain nombre d'ouvrages que ce soit en piémont ou ceux qui sont historiques en haute montagne, on connaissait leur origine et leur usage originel. Depuis ça a évolué. L'agriculture dans les années 50 quand il y a eu la modernisation, il est bon de rappeler que c'est de Gaulle qui a instauré ces sociétés d'aménagement puisqu'il y avait BRL et la CACG. C'était pour effectivement sécuriser l'usage de l'eau pour l'agriculture et remettre l'agriculture pour produire et nourrir la planète. Donc c'était dans ce contexte-là d'accompagnement de la mutation de l'agriculture et aboutir à une agriculture productiviste. Depuis, l'usage de l'eau a changé. Il faut rappeler que 70 % de l'eau stockées est réservée à l'environnement et 30 % à l'agriculture et aux usages industriels. Ce sont ces chiffres-là qu'il faut regarder. J'ai évoqué le fait que la CACG remettait de l'eau dans les rivières, c'est pour la continuité écologique.

On ne remettrait pas cette eau, il y aurait des assecs dans les rivières tous les étés. Donc il faut surtout ne pas tomber dans ce piège et cette focalisation sur l'eau égale irrigation agricole. Et bien entendu maintenant face à ce réchauffement climatique, tout le monde a compris qu'il était urgent de stocker de l'eau quand elle tombe en abondance, de façon excessive avec des aléas climatiques violents. Il faut effectivement stocker cette eau, on sait le faire, on a des sites, et tu l'as rappelé Frédéric, on a des projets dans les cartons qu'on n'a pas pu faire sortir, j'ai présidé pendant quatre ans et demi la Commission Locale de l'Eau Adour amont et j'ai vu passer trois préfets qui ont tous dit qu'on avait bien travaillé et qu'il fallait faire. Le paysage politique et la prise de conscience politique a changé. Je peux vous dire que le préfet de région Guyot ne cesse de dire que maintenant il faut foncer. Il est le porte-parole de l'État. Ce que j'ai évoqué par rapport à l'agence de l'eau, l'agence de l'eau c'est quoi ? C'est un outil de l'État pour capter la fiscalité sur la consommation et l'usage de l'eau pour ensuite réinvestir ces sommes-là pour améliorer les infrastructures. Là on a compris, au plus haut niveau, qu'il fallait effectivement passer à l'acte parce que le problème est gravissime. Tout le monde est concerné et pas seulement l'agriculture. Il faut surtout effacer cette priorisation de l'eau pour l'agriculture. Donc il y a effectivement urgence à passer à l'acte. La CACG n'est pas un outil qui fait ce qu'il veut et désormais, avec la composition de ce conseil d'administration et la recapitalisation, ça veut dire les régions vont se servir de cet outil pour gérer l'eau au service de tous les usages et de tous les concitoyens. Si la caisse des dépôts et consignations apporte 6 millions dans la recapitalisation, si le Crédit agricole et la Caisse d'épargne viennent de façon aussi importante, c'est bien pour répondre à un investissement qui sera productif. Donc effectivement, et tu l'as fort bien rappelé Frédéric, maintenant il faut agir et les porteurs de projet, ceux qui vont avoir le courage de mettre de l'argent parce que désormais, comme on a fait des infrastructures, des autoroutes ou autres investissements, eh bien il va falloir avoir le courage politique de dire on fait des retenues et on met les budgets en face. Il nous appartient maintenant, dans l'avenir, chacun à notre niveau, y compris il y a des textes législatifs qui doivent être modifiés justement pour sécuriser l'usage de l'argent public pour une meilleure gestion de l'eau, tout cela doit se mettre en œuvre le plus vite possible. Et derrière il ne faut surtout pas oublier que le

réchauffement climatique, que maintenant plus personne ne conteste, va être maîtrisé grâce à cette gestion de l'eau, ce stockage de l'eau en période où on a de l'eau en abondance parce qu'au niveau de la planète les volumes sont les mêmes. Tout simplement et bêtement je vais faire une image. Vous avez tous entendu parler de l'élévation du niveau de la mer, eh bien l'eau y est en volume, toujours la même, même excessive à tel point qu'elle va noyer certaines villes peut-être plus vite qu'on ne le pense, et quand cette eau tombe en abondance, il faut la retenir parce que ça peut générer des crues. J'ai lu dans La Dépêche le 10^e anniversaire, le 21 octobre on a connu un excès de pluie, quand je vois ces nuages inquiétants au-dessus des Pyrénées... On peut peut-être connaître ces excès-là et si on avait des barrages qui étaient en construction ou qui étaient prêts à recevoir cette eau, eh bien on pourrait la stocker pour l'utiliser tout le long de l'année et surtout l'utiliser en période de pénurie. Il faut passer à l'acte. C'est sûr que maintenant les décisions vont nous appartenir, nous, les collectivités, que ce soit les régions, les départements et nos partenaires financiers.

M. le Président – Vous avez largement insisté sur le fait que ce n'était pas que l'agriculture, peu importe. Moi aujourd'hui je constate que ce sont 50 millions de mètres cube d'eau qui s'en vont et qui ne sont pas valorisés au prix où ils devraient l'être. Alors faites des retenues, faites ce qu'il y a à faire parce que sinon on ne pourra pas non plus accepter toute la vie d'être pénalisé de la sorte par le système actuel. Il faut le réinventer et il y a urgence.

Mme Beyrié.

Mme Beyrié – Merci Président. Pratiquement tout a été dit par rapport au système Neste, ce système hydraulique géré par la CACG dans le cadre d'une concession d'État qui achemine donc, par des voies artificielles ou naturelles, l'eau des Pyrénées vers la Gascogne. Avec cette délibération je pense que le département est présent auprès de ces partenaires pour accompagner au mieux la CACG qui joue donc un rôle crucial dans ce domaine avec cette augmentation qu'il engage pour 790 000 euros. Mais au-delà de l'opportunité bien sûr qui nous est donnée de pouvoir faire la preuve concrète de ce volontarisme, il n'en demeure pas moins que les problématiques de fonds existent. Frédéric Ré a souligné

la problématique pour les retenues d'eau, moi je veux rappeler que ce qui transite par le canal de la Neste aujourd'hui, 70 % pour maintenir la biodiversité, c'est aussi l'alimentation de stations en eau potable qui alimentent 300 000 habitants. Plus que les habitants des Hautes-Pyrénées. Aujourd'hui la réalité est la suivante : il y a moins de glaciers, il y a moins de neige et par la force des choses il y a moins d'eau, du moins elle fond plus vite et il y a une rétraction qui se fait d'où la nécessité d'avoir une réflexion, comme le disait le Président, avant de voir 50 millions de mètres cube d'eau partir directement vers l'océan sans pouvoir la retenir. Donc il y a vraiment une réflexion urgente sur les modalités à mettre en œuvre. Je pense que les mentalités évoluent, changent parce que là il ne s'agit plus de zones humides, de têtards ou de grenouilles, il s'agit des hommes. 300 000 habitants ! Ce n'est pas rien. Ensuite effectivement vient la problématique financière et nous mériterions quand même d'avoir une reconnaissance... j'ai entendu avec plaisir la nouvelle des 4 à 6 millions qui allaient être versés à la CACG, il faudra au sein de la CACG un œil sur la répartition à venir. Effectivement l'État, puisque c'est une concession d'Etat, aujourd'hui ces 5 à 6 millions devraient revenir sur les territoires. Je pense que ça sera logique. Nous voyons les gouvernements successifs s'attabler pour que la fiscalité qui était apportée par les centrales hydroélectriques diminue. Les recettes fiscales au niveau des budgets communaux sont en train de diminuer fortement. Elles sont passées de 80 ou 90 % à moins de 50. Ceci n'est pas acceptable alors que l'on sait que l'hydroélectricité a concouru au développement du département, de nos territoires, de nos vallées. Il y a des choses qui ne sont pas acceptables. On a vraiment l'impression que l'on nous prend sans rien nous rendre parce que les contraintes qui sont liées à ce que nous délivrions une eau potable pure, au-delà de l'assainissement, c'est toutes les contraintes que nous avons et là je pourrais en parler en tant que présidente du Pays des Nestes, sur la déclinaison de la GEMAPI sur le domaine public fluvial où nous avons, au niveau des acteurs, à veiller sur la potabilité, les histoires de turbidité, on a en permanence de grands débats sur les transparences avec les associations piscicoles, avec les élus de la basse Neste qui font remonter également les conséquences de ces débits qui partent par le canal. Tout ça doit être pris en compte de façon globale, de façon à ce que nous ayons la répartition la plus juste et le retour le plus juste sur nos territoires.

M. le Président – Merci Mme Beyrié.

M. Lavit.

M. Lavit – Président, j'ai deux questions à vous poser. Première question : pour quelle raison il y a une telle différence situationnelle entre les Hautes-Pyrénées et Laruns ?

M. le Président – Parce que la centrale hydroélectrique de Laruns c'est 200 mégawatts et chez nous environ 50. S'il y avait 7 millions d'euros divisés par quatre, ça ferait 1,8 millions et ça ferait pour le département entre 7 et 800 000 ou 1 million d'euros. Le préjudice est quand même très important.

M. Lavit – Deuxième question. Tout a été balayé mais pour rejoindre les propos de Frédéric Ré, qu'est ce qui va faire aujourd'hui qu'on passe des paroles aux actes ? Parce qu'on parle beaucoup mais la réalité, Maryse Beyrié le disait, c'est une urgence. Comment va-t-on faire pour utiliser des moyens coercitifs pour arriver à produire des retenues d'eau et éviter ce panier percé qui fait que l'eau part jusqu'à la mer alors que nous avons des besoins.

M. le Président – Il va falloir un jour mettre un coup de pied dans la fourmière et passer de la parole aux actes pour de bon ! je crois qu'on paie l'addition d'un certain nombre de politiques. Au fil des années on dit : « Il faut abandonner le nucléaire. Il faut abandonner le nucléaire ». On a fermé des centrales nucléaires et aujourd'hui on manque d'énergie. Résultat, on pourrait être les rois du pétrole avec le parc nucléaire qu'on avait et aujourd'hui on est à des prix de mégawatt qui s'envolent dans des proportions inacceptables alors qu'on devrait être sans doute le pays le plus structuré, le plus à même de fournir de l'énergie électrique. Tout ça parce qu'il fallait progressivement abandonner le nucléaire. Et puis maintenant on s'aperçoit qu'il faut y revenir. Pendant ce temps-là, sur 56 réacteurs nucléaires, seulement 33 sont opérationnels. J'ai eu un échange il y a deux ou trois jours avec le directeur régional d'EDF qui dit que vers le 15 février, environ 50 réacteurs devraient être en service. Il y a urgence quand même parce que la situation est extrêmement pénalisante. Le fait que l'électricité soit indexée sur le prix du gaz, ça crée une inflation énorme et sur laquelle on ne va pas pouvoir tenir.

En tant que président de station et dans le cadre d'un groupement de commande, on est en discussion avec EDF en ce moment, l'ancien contrat est à 180 euros le mégawatt, demain si on fait un marché sur quatre mois d'hiver, le prix du mégawatt sera à 900 euros ! Si on repasse un appel d'offres sur un an, des 900 euros on pourra tomber autour de 700 euros. Si on passe un marché sur trois ans, on sera autour de 500 euros. Mais c'est quand même trois fois plus cher que le prix du mégawatt qu'on a aujourd'hui ! Il semblerait qu'à partir de la semaine prochaine il y aura peut-être des annonces nouvelles au niveau de Bruxelles qui pourraient annoncer une baisse mais pas une décreue énorme. La situation est hyper compliquée. Je le disais tout à l'heure, le lac d'Orédon est vide, le lac de Caillaouas est vide, on a de la production hydroélectrique aux portes des stations de sports d'hiver et on ne peut l'utiliser ! On n'a pas le droit de passer par ces fournisseurs ! Il faut passer par des fournisseurs dans le cadre de groupements de commande beaucoup plus importants et dans lesquels on ne trouve pas notre compte, loin de là.

M. Verdier.

M. Verdier – Je parle sous le couvert de mes collègues qui siègent à l'Institution Adour, il existe des projets dans le projet de territoire ou dans le LOED 2 - mais est-ce que ce sera le LOED 2 ou autre - et des élus de terrain s'investissent pour pousser d'autres projets mais il est évident que maintenant il va falloir passer à l'acte de façon pragmatique. J'espère que les débats que nous avons aujourd'hui seront les derniers autour du sujet de l'eau et que la prochaine fois nous nous réunirons pour valider un projet concret avec des résultats. Je ne vais pas rappeler le barrage de Sivens qui est un débâcle politique, un manque de courage politique ! On a laissé pourrir une situation, on a laissé faire des manifestations qui malheureusement se sont traduites par un mort et ça a été la fin des projets ! Depuis, rien n'a pu être fait ! C'est là effectivement qu'une approche trop environnementaliste, je pèse mes mots, a fait que des minorités ont bloqué tous les projets. On était dans un certain confort, le réchauffement climatique, on en parlait... J'ai eu la chance de participer au Grenelle de l'environnement et d'être à la table des négociations les 24 et 25 octobre 2007. Le document avait été validé avec la seule et dramatique situation qu'on avait un siècle

pour prendre les bonnes décisions et atténuer le réchauffement climatique. Malheureusement le phénomène dit d'emballement fait que pour changer et avoir des comportements plus vertueux, eh bien maintenant c'est 15 ans, 10 ans et si en 2035 - je ne sais pas si vous avez entendu les dernières prévisions - il y a 3,5° d'augmentation, ça sera invivable. Alors ayons le courage de dire les budgets que l'on affecte à certains investissements, investissons dans des retenues et peut-être qu'on protégera l'avenir de nos enfants.

M. le Président – M. Lavit.

M. Lavit – La conclusion c'est donc une affaire de courage politique... Ça va être un vrai combat en fait. C'est ça la réalité.

M. le Président – Ne vous faites d'illusion, c'est un vœu, j'espère qu'il ne sera pas complètement pieux mais entre le moment où on décidera de faire une retenue collinaire et le moment où l'on l'inaugurera, il se passera dix ans. Avant d'avoir fait toutes les études sur la gestation de toutes les espèces protégées et autre... encore heureux il n'y a pas d'éléphants dont les cycles de gestation sont de neuf ans...

M. Verdier – Simplement, Président, je me tais après. Vous évoquez dix ans. Le Magnoac, 4 ans...

M. le Président – Oui mais c'était il y a vingt ans !

M. Verdier – Il y a 13 ou 14 ans.

M. le Président – 1996.

M. Verdier – 4 ans se sont écoulés entre le moment où on a dit « Il faut » et l'inauguration. Donc on peut ! C'est tout ! Il faut faire sauter ces verrous administratifs stupides et l'aveuglement de certains à bloquer ce type de projet.

M. le Président – Il faut conclure.

Est-ce qu'il y a des avis contraire sur cette augmentation de capital ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Dossier 202.

Dossier n°202.
Mme Laborde, rapporteur.

Rapport de la 1^{re} vice-présidente

**« SEM Ha-Py Energies
AUGMENTATION DE CAPITAL - PRISE DE PARTICIPATION**

Le Département est actionnaire depuis 2021 de la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Ha-Py Energies, créée en 2020, dont le capital s'élève à 2 000 000 € (20 000 actions à 100 € l'unité) ainsi réparti :

- *Syndicat Départemental de l'Energie 65 (SDE 65) : 1 200 000 € (12 000 actions) ;*
- *Département des Hautes-Pyrénées : 500 000 € (5 000 actions) ;*
- *CAPGEN (Crédit Agricole Pyrénées Gascogne Energies Nouvelles) : 300 000 € (3 000 actions).*

Compte-tenu du portefeuille de projets et de ses besoins en fonds propres, la SEM a décidé d'augmenter son capital pour le porter de 2 000 000 € à 4 270 000 € par émission de 22 700 actions à 100 € l'unité et de proposer à la Caisse des Dépôts et Consignations d'intégrer l'actionnariat de la SEML.

Avant de prendre sa décision, la Banque des Territoires a demandé à la SEML d'établir un business plan à moyen et long termes avec l'appui d'un conseil extérieur.

En synthèse, ce business plan s'articule autour de 40 opérations pour un montant total de plus de 300 M€ (photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité) ciblées sur trois périodes, avec pour chacune les besoins en fonds :

- *Vague 1 d'investissement : 4,27 M€ de capitalisation pour des investissements sur la période 2021-2024 (12 opérations dont 4 en service ce jour et 3 en cours réalisation) ;*

-
- Vague 2 d'investissement : 8,6 M€ de capitalisation (2ème augmentation de capital de +4,3 M€) pour des investissements sur 2025-2028 (14 projets) ;
 - Vague 3 d'investissement : 13 M€ de capital (3ème augmentation de +4,3 M€) pour des investissements sur 2029-2032 (14 projets).

Dans le cadre de cette évolution capitalistique, il sera procédé à la suppression du droit préférentiel de souscription sur la totalité des actions émises et leur souscription sera réservée :

- au Département pour 5 000 actions (500 000 €),
- au SDE 65 pour 13 000 actions (1 300 000 €),
- à CAPGEN pour 850 actions (85 000 €),
- à la Caisse des Dépôts et Consignations pour 3 850 actions (385 000 €).

En synthèse, le futur actionnariat d'un montant de 4 270 000 €, envisagé pour la première vague, se décomposera de la manière suivante :

- SDE 65 : 2 500 000 € (+ 1 300 000 € dont 100 000 € en compte courant et convertis en capital),
- Département : 1 000 000 € (+ 500 000 €),
- CAPGEN : 385 000 € (+ 85 000 €),
- Caisse des Dépôts et Consignations : 385 000 € (0 + 385 000 €).

Du fait de l'intégration d'un nouvel actionnaire, et selon le projet de statuts, la gouvernance de la SEM serait assurée par un conseil d'administration composé de 11 membres (10 à ce jour) dont :

- SDE 65 : 6
- Département : 3
- CAPGEN : 1
- Caisse des dépôts et Consignations : 1 (correspondant au nouveau siège).

Pour mémoire, siègent à la SEM pour le compte du Département : Pascale Péraldi, Laurent Lages et Pierre Brau-Nogué.

Par ailleurs, l'objet social des statuts se voit complété en y intégrant « l'étude et/ou l'acquisition de stations multi énergies ».

Je vous propose donc :

- *d'approuver :*
 - *l'augmentation de capital de la SEML Ha-Py Energies d'un montant de 2 270 000 € telle que décrite dans le corps du rapport, de supprimer le droit préférentiel de souscription et d'agréer l'entrée d'un nouvel actionnaire privé à savoir la Caisse des Dépôts et Consignations ;*
 - *la souscription du Département à 5 000 actions nouvelles à 100 € l'unité soit 500 000 € s'ajoutant aux 5 000 actions déjà détenues,*
 - *les statuts modifiés par l'entrée d'un nouvel actionnaire,*
- *de prélever les crédits correspondants soit 500 000 € sur le chapitre 26-94 article 261 (env. 53200) dont le disponible à l'engagement est de 1 500 000 €. Ce montant disponible anticipe la décision modificative n°2 de ce jour mais ne prend pas en compte la décision de ce jour relative à l'augmentation de notre participation au capital de la CACG ;*
- *d'autoriser Mme Joëlle Abadie, 1ère vice-présidente à prendre ou signer tous les actes utiles à la souscription complémentaire de 5 000 actions de la SEML « Ha-Py Energies » et à procéder à leur libération au prix de 500 000 € pour moitié en 2022 (250 000 €) et le solde en 2023 (250 000 €) ;*
- *de confirmer les désignations des représentants du Département au Conseil d'Administration de la SEML Ha-Py Energies à savoir Pascale Péraldi, Laurent Lages et Pierre Brau-Nogué ;*
- *de confirmer la désignation de Laurent Lages comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires ;*

-
- de confirmer Madame Claude Laffonta comme représentante du Département au Comité Technique ;
 - de déléguer à la Commission Permanente l'examen du pacte des associés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Mme Laborde – La deuxième commission vous propose :

- d'approuver :
 - l'augmentation de capital de la SEML Ha-Py Energies d'un montant de 2 270 000 € telle que décrite dans le corps du rapport, de supprimer le droit préférentiel de souscription et d'agréer l'entrée d'un nouvel actionnaire privé à savoir la Caisse des Dépôts et Consignations ;
 - la souscription du Département à 5 000 actions nouvelles à 100 € l'unité soit 500 000 € s'ajoutant aux 5 000 actions déjà détenues,
 - les statuts modifiés par l'entrée d'un nouvel actionnaire,
- de prélever les crédits correspondants soit 500 000 € sur le chapitre 26-94 article 261 (env. 53200) dont le disponible à l'engagement est de 1 500 000 € ;
- d'autoriser Mme Joëlle Abadie, 1re vice-présidente à prendre ou signer tous les actes utiles à la souscription complémentaire de 5 000 actions de la SEML « Ha-Py Energies » et à procéder à leur libération au prix de 500 000 € pour moitié en 2022 (250 000 €) et le solde en 2023 (250 000 €) ;
- de confirmer les désignations des représentants du Département au Conseil d'Administration de la SEML Ha-Py Energies, à savoir Pascale Péraldi, Laurent Lages et Pierre Brau-Nogué ;

- de confirmer la désignation de Laurent Lages comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- de confirmer Mme Claude Laffonta, directrice de l'attractivité et de la solidarité territoriale au département, comme représentante du Département au Comité Technique ;
- de déléguer à la Commission Permanente l'examen du pacte des associés.

M. le Président – Merci Mme Laborde.

M. Laval.

M. Laval – Juste une question. J'ai bien compris que c'était 500 000 euros d'augmentation de capital mais je pensais que c'était sur année que 250 000 et 250 000 en 2023.

M. le Président – Les moyens du département en trésorerie permettent de libérer les 500 000 euros sur un an.
Je ne sais pas à quel moment je peux prendre la parole ou pas et je ne sais plus ce que j'ai le droit de dire ou pas...
C'est une disposition dont je me réjouis. A titre personnel, cette société d'économie mixte je l'ai souhaitée à double titre, en tant que président du département mais aussi en tant que 1^{er} vice-président du SDE parce que je considère que c'est un outil de développement des énergies nouvelles qui était parfaitement utile. Personne ne nous obligeait de le faire. C'est une politique volontariste mais on ne peut pas parler d'énergies nouvelles sans se donner les moyens d'en créer. Donc à travers cet outil, soit cet outil porte des projets en direct, soit il crée des sociétés de projets avec d'autres partenaires du type URBASOLAR ou Soleil du Midi par exemple. Un bel exemple de réalisation a été porté récemment par une société de projet dans laquelle la SEM Ha-Py Energies est présente, il s'agit des ombrières du marché de Rabastens. Tout ce qui a été réalisé sur Rabastens est particulièrement intéressant et je salue le travail de Véronique Thirault, en sa qualité de maire, qui connaît parfaitement le dossier. D'abord ça fait revivre le marché et grâce

aux ombrières installées, sous lesquelles les véhicules peuvent stationner, la production énergétique est capable d'alimenter toute la ville de Rabastens et peut-être même au-delà. La SEM Ha-Py Energies n'est pas forcément majoritaire à chaque fois, elle est aussi parfois minoritaire et c'est un choix. On laisse l'opérateur privé être majoritaire parce qu'il apporte une compétence, un savoir-faire et en même temps il est garant du résultat parce qu'il n'a pas envie de perdre de l'argent et si lui n'en perd pas, la SEM Ha-Py Energies n'en perd pas non plus. Nous avons inauguré ces derniers jours la centrale de Bours située sur une ancienne gravière, sur un ou deux hectares et c'est une belle réalisation du groupe URBASOLAR et de la SEM Ha-Py Energies. La SEM est d'ailleurs minoritaire à 49 % et URBASOLAR à 51 %. Un autre projet est en cours sur Oroix, il s'agit d'une installation encore plus importante et ce sera la plus grande des premières réalisées. Une installation sera également réalisée à Capvern sur l'ancienne zone de stockage des déchets. Les installations ne sont pas réalisées sur des terres agricoles mais sur des friches. Je crois que 40 mégawatts pourront être réalisés en peu de temps. Après on pourra travailler aussi autour de l'hydroélectricité y compris aux côtés de la Compagnie des coteaux de Gascogne à partir du canal qui relie Sarrancolin à la partie aval. Il y a quelques projets en cours et peut aussi y en avoir autour de la méthanisation, de la géothermie, du bois...

M. Lages – De l'hydrogène.

M. le Président – ...de l'hydrogène également, vous avez raison de le préciser. M. Lages siège dans cette société donc il connaît le sujet aussi bien que moi. Je crois que c'est un bel outil qui a besoin, pour porter des projets d'une certaine taille, d'avoir une certaine capitalisation pour mettre en confiance les banques. Aujourd'hui, concernant la CACG, avec l'entrée de la Caisse des dépôts et l'augmentation du capital de la part du département et du SDE, le capital social sera de 4,3 millions. C'est significatif et cela permet une réelle ambition en termes de développement d'énergies nouvelles.

Mme Abadie va mettre ce dossier au vote.

Mme Abadie – Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Il n'y en a pas.

Y-a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Des personnes qui sont contre ?

Je vous remercie.

M. le Président – Merci.

Dossier 203.

Dossier n°203.
M. le Président, rapporteur.

Rapport du Président

**« CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION
DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DES HAUTES-PYRENEES (CAUE 65)
DE 2015 A 2021
RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
OCCITANIE**

La chambre Régionale des Comptes d'Occitanie a rendu son rapport définitif, sur le contrôle des comptes et de la gestion du Comité d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées (CAUE 65) au cours des exercices 2015 à 2021.

Conformément aux articles L243-4 et L243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport est porté à votre connaissance.

Compte tenu du volume important qu'il représente, il est à disposition sur intranet, dans chaque groupe d'élus, ainsi qu'à la Direction des Assemblées.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte. »

La Chambre Régionale des Comptes a contrôlé le CAUE et son rapport est porté à votre connaissance. Il n'y a pas de vote.

Y a-t-il des commentaires ?

Très bien.

Nous abordons les dossiers tels qu'ils ont été examinés par la troisième commission.

Dossier 301.

Dossier n°301.
M. Peyras, rapporteur.

Rapport du Président

**« COLLEGES PUBLICS :
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2023**

Le Département attribue à chaque collège public une dotation annuelle de fonctionnement qui est à la fois globale et forfaitaire (la DGF).

Cette dotation est une contribution aux dépenses de fonctionnement de chaque établissement, c'est-à-dire à l'ensemble des charges entraînées par l'exercice des missions d'enseignement et d'accueil des élèves.

Elle doit être notifiée aux établissements avant le 1^{er} novembre de l'année N pour leur préparation budgétaire de l'année N+1.

Les principes de calcul actuels

La DGF est calculée sur la base de critères fixés par la collectivité. Elle se compose d'une « part Elève » et d'une « part Patrimoine ».

La « part Elève » est liée aux effectifs (pour environ 30 %) et la « part Patrimoine » est liée aux bâtiments (pour environ 70 %) ; cette dotation ramenée en €/élève varie d'une année sur l'autre.

Le calcul de la DGF de l'année N est effectué à partir du compte financier de l'année N-2, à partir d'un certain nombre de critères validés par délibération, dont notamment :

- Les effectifs élèves,*
- La prise en compte de la viabilisation,*

On entend par viabilisation, les dépenses effectuées par les établissements pour : l'eau (environ 10 % des dépenses de viabilisation), l'électricité (environ 45 %), le gaz et le fuel (environ 45 %). Sur la base des comptes financiers, le Département calcule une moyenne basée sur les dépenses des 3 dernières années.

-
- *Un ratio au m² de bâtiment entrant dans le calcul de la part Patrimoine pour intégrer le coût :*
 - * *des contrats d'entretien et de maintenance (1,05 €/m²)*
 - * *de l'entretien des espaces couverts (1,20 €/m²)*
 - * *de l'entretien des espaces verts (0,30 €/m²)*
 - *Un plafonnement à -6 %/+4 % de la dotation d'une année à l'autre pour éviter les variations trop importantes*

Les fonds de roulement au 31/12/2021

Après l'analyse des comptes financiers 2021, 14 établissements sur 18 conservent une avance financière supérieure à 3 mois de fonctionnement sur la base des dépenses 2021.

On peut donc considérer que la situation financière des établissements est tout à fait correcte.

➤ Dépenses de viabilisation pour la dotation 2023

Les dépenses de viabilisation issues de l'analyse des comptes financiers 2021 montrent une certaine stabilité des dépenses si on les compare aux années précédentes.

Néanmoins, il convient de permettre aux établissements de voter un budget prévisionnel 2023 prenant en compte le contexte particulier au niveau de l'énergie qui engendre une forte augmentation des tarifs depuis le mois de janvier 2022.

Cependant, nous n'avons pas, à ce jour, les éléments permettant de définir le coût de la viabilisation pour l'année 2023.

Aussi, pour le calcul de la DGF 2023 au lieu de calculer une moyenne sur les trois dernières années, il est proposé de majorer le montant de la viabilisation de 2021 (derniers chiffres connus, issus du compte financier) à hauteur de 60 %, ce qui représenterait une augmentation totale de 645 409€.

En complément de cette hausse forfaitaire, une analyse des situations de chaque établissement sera effectuée en 2023, tenant compte des particularités de chaque établissement (type d'énergie), des montants et des niveaux de consommations énergétiques ainsi que des fonds de roulement, afin de déterminer le montant d'une participation complémentaire du Département en cours d'année.

Cas particuliers :

La commune de Luz Saint-Sauveur est raccordée depuis la rentrée scolaire 2021 au réseau de chaleur bois communal desservant des équipements publics et un EHPAD.

Compte tenu de ce raccordement au réseau chaleur bois, il est proposé de maintenir le montant de la viabilisation de 2021 en appliquant une majoration uniquement sur l'électricité.

Il en sera de même pour la Cité Scolaire Pierre Mendès France à Vic en Bigorre qui est elle aussi reliée à un réseau chaleur bois depuis plusieurs années.

Energie photovoltaïque :

Le collège de Lannemezan a été équipé de panneaux photovoltaïques en fin de l'année 2021 dans le cadre des travaux du bâtiment Enseignement. L'énergie produite a donc permis un gain en autoconsommation sur la facturation électrique du collège ainsi que la revente d'énergie, il conviendra de prendre en compte cet élément dans le calcul d'une éventuelle dotation complémentaire.

D'ici fin 2023, 6 collèges seront aussi équipés en panneaux photovoltaïques, le système d'autoconsommation et de revente permettra donc de réaliser des économies non négligeables et ces éléments pourront être pris en compte pour 2023 et à compter de la DGF 2024.

Le plafonnement de la dotation

Depuis 2017, un encadrement entre -6% et +4% de la dotation est appliqué pour chaque établissement. Ce plafonnement assure aux établissements une relative stabilité d'une année sur l'autre.

Dans la mesure où le contexte énergétique nous conduit à augmenter la part viabilisation de manière significative, le plafonnement devra être supprimé pour la DGF 2023.

Compte tenu de ce qui précède et des effectifs « constat de rentrée 2022 » (enquête effectuée par la DEB auprès des collèges le 02/09/2022), la DGF 2023 serait d'un montant de 2 466 728 € (soit + 34% par rapport à 2022), ceci dans la mesure où la part patrimoine représenterait désormais quasiment 80 % de la DGF (20 % pour la part élève).

Pour rappel, le montant total de la dotation de fonctionnement 2023 présenté ici est calculé sur la base d'effectifs provisoires, le montant sera actualisé dès lors que nous aurons été destinataires des effectifs définitifs 2022-2023 transmis par la DASEN.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT COLLÈGES PUBLICS 2023 avec effectifs "constat de rentrée" 02/09/2022

N	DPE	Ville	EFFECTIFS ÉLÈVES		PART ÉLÈVE			PART PATRIMOINE		DGF 2023		DOTATIONS ANTÉRIEURES PLURIANNUÉES		
			Compte Bénéfice Fonctionnement 2022	V ¹ n-1	Unité élève n-1	SEPA	EPS	Part élève totale	Intervention / hors CDF 2021 compart	Dot. 2023 Non plafonnée	Moins compart	Moins Wald	2020	2021
1	Bozys Belfort	Bozys	417	417	13 244	0,4	1 334	39 843	1 351,4	1 504	1 46	1 08 816	113 863	117 717
2	Maréchal Foch	Arrens	205	4	77 44	0,4	1 704	23 782	9 374,4	86 692	250	76	105 841	110 831
3	Blanché Meun	Blanché Meun	573	19	56 12	0,4	1 304	32 098	20 724,4	145 227	270	446	140 441	112 402
4	Edmond Fabius	Lezignan	503	2	61 25	0,4	1 304	31 857	21 515,4	137 394	130	170	135 115	135 094
5	La Barroisère	Lezignan	109	8	83 85	0,4	1 304	31 974	4 254,4	72 786	250	166	47 584	49 794
7	Trois Vallées	Lezignan	78	0	93 00	0,4	1 304	7 684	5 495,4	63 124	120	96	52 404	50 462
8	Jahn Jaurès	Lezignan	214	3	82 59	0,4	1 304	31 954	7 515,4	85 824	270	196	69 834	65 114
9	Paul Valéry	Lezignan	255	9	79 24	0,4	1 304	31 954	5 515,4	86 692	270	166	55 814	55 844
11	Paul Valéry	Sierrec	595	12	56 44	0,4	1 794	33 774	10 574,4	144 854	270	38	88 684	90 214
12	Voltaire	Tramay	282	18	77 84	0,4	1 794	33 834	7 714,4	94 284	270	86	89 724	87 482
13	Voltaire	Tramay	282	18	77 84	0,4	1 794	33 834	7 714,4	94 284	270	86	89 724	87 482
14	Pierre Mendès France	Vic-Bardoux	538	11	85 07	0,4	1 804	33 774	20 574,4	146 684	270	146	148 884	153 574
15	Darvak	Irèbes	495	28	62 59	0,4	1 304	20 864	1 211,4	175 634	170	130	119 514	122 214
16	Paul Eluard	Irèbes	568	2	58 05	0,4	1 304	31 954	19 474,4	152 184	270	136	85	112 744
17	Paul Eluard	Irèbes	568	2	58 05	0,4	1 304	31 954	19 474,4	152 184	270	136	85	112 744
18	Migron	Irèbes	520	18	82 29	0,4	1 304	31 954	7 114,4	84 274	270	166	72 034	70 384
19	Pyramides	Irèbes	500	0	85 50	0,4	1 794	33 834	15 774,4	141 874	270	136	113 234	111 934
20	Voltaire	Irèbes	491	14	62 14	0,4	1 304	31 954	9 324,4	144 114	270	146	85	113 094
21	TOTAL		7 505	-40	498 14	0,4	1 504	51 774	274 694	1 078 284	210	130	1 068 364	1 088 314
			7 505		498 14	0,4	1 504	51 774	274 694	1 078 284	210	130	1 068 364	1 088 314
			7 505		498 14	0,4	1 504	51 774	274 694	1 078 284	210	130	1 068 364	1 088 314

Financement 2022 : 7 505 | 8 880 | 14 880 | 518 158 | 2 022 870 | 7 505 | 2 022 870 | 28% | 18% | 1,9% | 2,18%

PARAMÈTRES POUR LA PART ÉLÈVE

SEPA	1	...	4
EPS	2	...	17,2
Part élève (cf. Ann. 1)	3	...	24,1

PARAMÈTRES POUR LA PART PATRIMOINE

Intervention (compart. 1/2)	1,207
Expenses (hors 1/2)	31,312
Compart. (hors compart.)	1,153

REMARQUE : Avec l'impact de l'indexation sur l'entretien de l'immeuble, l'impact de l'indexation sur le fonctionnement est plus important. Le part de la subvention est calculé sur la base des dépenses constatées des CDF 2022, supérieures à 80 %.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. Peyras – La troisième commission vous propose :

- pour le calcul de la DGF 2023, de majorer le montant de la viabilisation de 2021 à hauteur de 60 %, soit une augmentation totale de 645 409 €,
- d'attribuer aux collègues du département les dotations de fonctionnement prévisionnelles figurant au tableau joint au rapport pour un montant de 2 466 728 €.
Ce montant sera actualisé au vu des effectifs définitifs 2022-2023 transmis par la DASEN.

M. le Président – Merci M. Peyras.

Des interventions ?

M. Lages.

M. Lages – Juste un mot parce que le rapporteur ne pouvait pas tout dire mais c'est une illustration de la politique du département qui investit pour son propre compte. Cette année les travaux ont été conséquents - avec un Président entrepreneur comme j'aime à le rappeler souvent - sur l'isolation des bâtiments départementaux d'où une maîtrise des coûts énergétiques et sur l'installation de panneaux, comme par exemple à Lannemezan, pour favoriser l'autoconsommation. Dans cette période, je crois que l'un et l'autre cumulés vont permettre de faire des économies. Lorsqu'une analyse financière globale sera réalisée sur ces postes-là, on pourra voir qu'au-delà d'avoir donné du travail aux entreprises, l'investissement rapporte en fonctionnement y compris au département. On en a déjà et il n'a pas fallu attendre très longtemps la traduction claire et concrète. J'espère qu'avec tous les efforts réalisés pour économiser dans les moyens de fonctionnement, le département ne sera pas pénalisé par la lecture qui sera faite par nos financeurs. Merci.

M. le Président – Merci M. Lages. Je reprends au bond votre intervention. On n'a pas attendu la crise énergétique, le problème ukrainien et autre pour s'engager dans cette démarche d'isolation. J'avais tendance à considérer qu'on ferait des économies d'énergie mais compte tenu de l'augmentation des coûts...

M. Lages – On en fait quand même.

M. le Président – On en fait quand même, oui, sinon ça nous coûterait bien plus cher et cela contribue à la maîtrise des dépenses. Je me permets d'insister sur le fait qu'environ 4 000 m² de panneaux photovoltaïques vont être installés sur les toits terrasses des collèges avec pour objectif l'autoconsommation. C'est à ce prix-là qu'on obtient une certaine rentabilité dans l'investissement photovoltaïque et c'est plus rentable que de vendre l'énergie. Quand on vend l'énergie, à mon avis elle n'est pas suffisamment rémunérée. Je discutais encore la semaine du prix du kilowatt quand on a été à Bours. Je disais que si le prix du mégawatt augmentait, le gain serait avantageux. Or, que ce soit à Bours, Orleix ou Rabastens, il ne suit pas cette incidence et le prix du kilowatt autour de 0.70 euros n'est pas suffisamment rémunérateur. Cela permettra l'équilibre des comptes de la société mais quand on vend à 0.70 centimes et qu'on le repaie ensuite sous forme de mégawatt à 500, 600, 700 ou 800 euros, je ne sais pas qui se fait les marges au milieu mais il y a quelqu'un qui pompe du fric au passage ! Qui exactement, je ne le sais pas. J'ai quelques idées sur le sujet mais je ne le dirai pas. La meilleure gestion du système photovoltaïque c'est de l'utiliser pour notre compte. Selon les calculs prévisionnels, le gain d'économie, lorsque les panneaux seront installés sur une surface de 4 000 m², serait de l'ordre de 60 %, ce n'est pas neutre. En été, lorsqu'il n'y a pas de consommation, cette énergie sera vendue à EDF et on ne gagnera certainement pas beaucoup d'argent.

Pas d'autres questions sur le sujet ?

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Nous abordons les dossiers tels qu'ils ont été examinés par la quatrième commission.

Dossier 401.

Dossier n°401.
Mme Siani Wembou, rapporteur.

Rapport du Président

« FLAMME OLYMPIQUE

Les jeux Olympiques et Paralympiques sont le plus grand évènement sportif mondial. Le tour est venu pour la France de célébrer les valeurs olympiques et paralympiques en 2024.

C'est l'occasion de nous réunir autour des valeurs du sport, de montrer au monde entier le meilleur de nous-même et d'inciter les Français à pratiquer une activité sportive.

Les Départements, partenaires historiques de la candidature française, sont des maillons indispensables à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Cette ambition nationale s'adresse à tous. L'Assemblée des Départements de France s'est ainsi engagée dès 2019 aux côtés du comité d'organisation dans la mise en œuvre du label Terre de Jeux 2024.

Symbole de la magie des Jeux, la flamme olympique et paralympique traversera notre pays quelques mois avant la cérémonie d'ouverture. Il est important que notre département, formidable terrain de jeux, saisisse l'opportunité de mettre en lumière les sites emblématiques de notre territoire.

En soutenant activement les acteurs sportifs locaux, nous menons une politique volontariste en faveur du sport. Les manifestations autour de l'accueil de la flamme seront l'occasion d'associer l'ensemble des partenaires du territoire. Les retombées d'un accueil réussi de la flamme sont un formidable vecteur d'attractivité pour notre Département.

Aussi, je vous propose que notre département devienne Département-étape et que notre territoire accueille la flamme en 2024. Son parcours sera l'occasion d'organiser des célébrations populaires qui associeront tous les publics, feront rayonner les talents locaux et marqueront les esprits des habitants de notre territoire.

A ce titre, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a pour mission de planifier, d'organiser, de financer et de livrer les Jeux de la XXXIIIe Olympiade et propose une convention de partenariat.

Celle-ci précise, dans son article IV de l'annexe 1, option 3, les modalités de financement de notre participation. Le paiement de la contribution de 180 000 € TTC s'effectuera en 3 fois sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Je vous propose de m'autoriser la signer la convention « Département-Etape » dont un modèle type est joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Mme Siani Wembou – La quatrième commission vous propose :

- d'approuver la convention type « Département-étape » jointe au rapport, qui définit le cadre dans lequel les parties collaborent pour assurer l'organisation du Relais de la flamme de Paris 2024, en particulier :
 - les droits et obligations des parties ainsi que leurs rôles et responsabilités respectives,
 - les contributions du Département-étape au Relais de la flamme.
- d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du département.
- d'approuver les modalités de versement de la contribution financière dont le montant total s'élève à 180 000 € TTC. Le paiement s'effectuera en trois fois sur les exercices 2022, 2023 et 2024.
- de prélever un montant de 60 000 € correspondant au premier paiement sur l'exercice 2022, sur le chapitre 011 du budget départemental.

M. le Président – Merci Mme Siani Wembou.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole ?

M. Datas-Tapie.

M. Datas-Tapie – Evidemment je suis favorable à ce passage de la flamme olympique. Notre pays va connaître deux événements majeurs avec la coupe du monde de rugby en 2023 et les jeux olympiques en 2024. Il est indispensable que notre département s'associe à ces événements très importants pour le sport. Il n'y a que le sport qui peut véhiculer des valeurs fortes, qui rassemble les gens. Dans un stade il n'y a pas de verts, de roses, de bleus, on est souvent tous derrière la même équipe ou le même sportif. Donc je pense que c'est très très important de s'associer à cette démarche et ça permettra à notre département, comme le dit la devise olympique, d'être citius, altius, fortius et communiter.

M. le Président – Très bien ! Parfait ! Merci M. Datas-Tapie.

M. Laval.

Vous intervenez en latin.

M. Laval – En latin... j'ai fait du latin mais on m'a fait arrêter en seconde, malheureusement. Je me réjouis, pour Tarbes en tous cas, que grâce à la construction de la salle d'escalade extraordinaire qui est la plus grande d'Europe, construite par CATLP, des équipes nationales de plusieurs pays s'entraînent chez nous pour préparer ces jeux olympiques. C'est une chance pour nous de les recevoir.

M. le Président – Très bien. Le passage de la flamme olympique me paraissait évident. Néanmoins j'ai eu un temps de recul quand on m'a annoncé le coût de 180 000 euros. Lors d'une visio avec des responsables dont M. Rey, gendre de Jacques Chirac, et je crois que Tony Estanguet était aussi présent, j'ai dit que 180 000 euros c'était beaucoup trop cher. Comme le prix n'a pas été remis en cause, j'ai donc proposé de payer en trois fois. Une partie en 2022 puis en 2023 et 2024 pour que ce soit plus digeste. Lors de l'inauguration de l'usine des sports, il m'a semblé opportun d'évoquer le passage de la flamme olympique par l'usine des sports parce que, comme vient de le rappeler Frédéric Laval, c'est un endroit assez emblématique puisque les sportifs de très haut niveau et notamment en escalade vont venir s'y préparer. Tarbes ville étape ça va de soi, l'usine des sports ça va de soi mais nous avons aussi imaginé le passage de la flamme olympique sur l'ensemble du

territoire départemental, que ce soit la vallée de l'Adour, les coteaux ou un petit tour en montagne avec un passage par le Pic du Midi. Tout cela doit être stabilisé. Jeudi je me rends à Paris pour l'annonce du Tour de France 2023 et la veille, Pascal Saurel, Olivier Guyonneau et moi-même avons rendez-vous avec Tony Estanguet pour évoquer cette organisation et faire en sorte que ça se passe le mieux possible. J'espère que l'évènement sera suffisamment fort et médiatisé parce que vu le coût, il faut un retour pour l'image du département. Notre département compte un certain nombre d'anciens champions olympiques qui sont aussi attentifs et seront très réceptifs au passage de la flamme. C'est un sujet qui mérite un moment d'attention.

M. Ségnéré.

M. Ségnéré – Merci Président. Bien évidemment nous sommes à 200 % favorables au passage de la flamme. Cet évènement s'inscrit dans une image d'un département sportif, c'est très bien. Des choix devront être faits, on l'a compris lors de la réunion du COPIL le 14 septembre, qui peuvent laisser quelques frustrations à des collectivités qui aujourd'hui s'impliquent et qui sont labellisées. Il faudra donc faire attention qu'au-delà du passage de la flamme tout un écosystème se mette en place pour que les collectivités qui travaillent déjà via le label « Terre de jeux 2024 » puissent se retrouver dans ce sujet.

M. le Président – D'accord.

Des interventions ?

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Nous abordons les dossiers tels qu'ils ont été examinés par la cinquième commission.

Dossier 501.

Dossier n°501.
M. Laval, rapporteur.

Rapport du Président

**« BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vous trouverez ci-après le rapport de la décision modificative n°2 du budget principal du Département pour 2022, ainsi que le plan pluriannuel d'investissement.

Résumé :

Je vous sou mets :

1. Le projet de DM n°2 pour l'exercice 2022 du budget principal
2. Une actualisation des autorisations de programme (AP)
3. Les admissions en non-valeur

Pour l'essentiel, il s'agit d'une DM aux volumes importants qui peut se résumer à :

- En fonctionnement, outre l'ajustement du fonds de péréquation DMTO (-0,7 M€) suite à la décision du Comité des Finances Publiques de mettre une partie des crédits en réserve, cette DM permet l'inscription de recettes dans le domaine social (+1,3 M€) et surtout l'inscription d'une grosse partie des dépenses subies suite à des décisions nationales telles que présentées à la 5^{ème} commission du 13 juillet dernier (+ 5,6 M€). Il s'agit des principales mesures de revalorisation salariale, mais également d'une inscription de crédits supplémentaires liée au coût de l'énergie et à l'ajustement de la subvention Pyrénia pour l'OSP Tarbes-Paris.
Une partie de ces dépenses est toutefois couverte par des crédits qui seront non utilisés sur l'APA à domicile (2 M€) en raison de la sous exécution des plans d'aide.
- La section d'investissement, suite à l'actualisation des calendriers de travaux, et aux ajustements habituels en dépenses, notamment par des virements de crédits, est marquée par une baisse de recettes liées à des subventions DSID et pour le futur bâtiment des archives (-2,2 M€). Elle est également marquée par l'inscription de crédits destinés à la prise de participation complémentaire à la SEM Energie et à la CACG à hauteur de 1,3 M€.
- L'équilibre de chaque section, à +1,3 M€ en fonctionnement et à -1,1 M€ en investissement, est atteint d'une part en transférant 1 M€ du fonctionnement vers l'investissement, et d'autre part en réduisant les dépenses imprévues de 4,9 M€. A l'issue de cette DM, les dépenses imprévues sont ainsi réduites mais restent conséquentes :

- En fonctionnement : près de 9 M€ (-3,4 M€)
- En investissement : près de 1 M€ (-1,6 M€).

La DM s'équilibre en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à + 1,3 M€
- En investissement à -1,1 M€

Tableau récapitulatif par section

	Dépenses 170 250		Recettes 170 250	
Fonctionnement 1 317 367	Crédits nouveaux	5 699 562		
	Ajustements de dépenses	-2 000 000		
	Virements internes à la section	0		
	Dépenses imprévues	-3 382 195	Ajustements de recettes	1 317 367
	Virement de section	1 000 000		
	Total	1 317 367	Total	1 317 367
Investissement -1 147 117	Crédits nouveaux	162 054	Ajustement de recettes	-2 248 527
	Ajustements de dépenses	294 096	Nouvelles recettes	101 410
	Virements internes à la section	0	Virement de section	1 000 000
	Dépenses imprévues	-1 603 267		
	Total	-1 147 117	Total	-1 147 117

(Ce tableau est détaillé en annexe 1)

1^{ère} commission – Solidarités sociales

Commission	Section	Budget total	DM2 proposée	Budget Total après DM	Evolution
1 - Solidarités Sociales	Fonctionnement	167 347 854	1 747 916	169 095 770	1,04 %
	Investissement	370 000	0	370 000	0
Total		167 717 854	1 747 916	169 465 770	1,04 %

L'inscription de crédits supplémentaires conséquents en 1^{ère} commission (+ 3,9 M€) est la traduction notamment des différentes mesures nationales de revalorisation salariale dans les établissements sociaux et médico sociaux. Une partie est également consacrée à la revalorisation de 4% des minima sociaux (RSA), qui, en 2022 devrait être compensée en intégralité. Ces dépenses subies sont en partie atténuées par une sous consommation de crédits sur l'APA à domicile (- 2 M€).

➤ Revalorisation du RSA de +4% soit 700 000 € de crédits nouveaux

La loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a acté une revalorisation de 4% du RSA avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022. Au 1^{er} avril 2022, le RSA a déjà été réévalué de +1,8%, portant ainsi l'augmentation à 5,8% sur l'année 2022.

Pour le Département, sur la base des mensualités de janvier à juin 2022, cette revalorisation sur le 2nd semestre 2022 est évaluée à + 700 000 €, nécessitant de porter le budget à 34 930 000 €.

Par contre, dans le cadre de la loi de finances rectificative, le Parlement a décidé d'allouer 120 M€ aux départements, pour compenser cette hausse de 4 %. Ne connaissant pas encore les modalités de cette compensation, cette recette sera inscrite après notification.

➤ Crédits complémentaires sur la PCH : +1 M€

Les crédits votés au BP 2022 (9 949 680 €) avaient été évalués sur la base d'une augmentation de + 7%. Or, la dépense de PCH est en forte augmentation et devrait

s'élever à 10 950 000 €, soit une augmentation de +12% (1,2 M€) par rapport à 2021 nécessitant l'inscription de 1 M€ de crédits complémentaires.

Cette prestation est en augmentation continue depuis de nombreuses années. Entre 2020 et 2021, la dépense de PCH a augmenté de 5,8% au niveau national, et de 8% au niveau départemental. Cette forte hausse, s'explique notamment par :

- La mise en œuvre de la PCH Parentalité en janvier 2021 ;
- La mise en place du tarif plancher à 22 € pour les SAAD prestataires au 1^{er} janvier 2022 ;
- Les évolutions successives des autres éléments tarifaires de la PCH (aidant familial, emploi direct, montant des forfaits...) entre janvier 2021 et janvier 2022 ;
- L'impact de la demande générique : lors de la demande MDPH, l'utilisateur fait une demande « générique », et c'est ensuite la MDPH qui étudie l'ensemble des droits auxquels peut prétendre le demandeur.

Toutefois, des recettes complémentaires viennent atténuer l'impact de cette dépense :

- La CNSA a augmenté le concours national destiné aux Départements pour le financement de la PCH, dont + 200 M€ dédiés au financement de la PCH Parentalité. Pour le Département des Hautes-Pyrénées, cela se traduit par une recette complémentaire de 860 000 €, inscrite dans cette DM.
- De même, il est prévu une compensation de la CNSA pour la mise en œuvre du tarif plancher, évaluée à 170 000 €. La notification était prévue pour le 30 septembre, et cette recette supplémentaire sera inscrite en DM3.

	CA 2021	CA 2022 anticipé	Evolution 2021/2022	Taux d'évolution 2021-2022
Dépenses brutes ACTP	1 833 656 €	1 725 000 €	-108 656 €	-5,9%
Dépenses brutes PCH	9 750 230 €	10 950 000 €	1 199 770 €	12,3%
Total dépenses	11 583 886 €	12 675 000 €	1 091 114 €	9,4%
Dotation CNSA – concours PCH	2 558 194 €	3 250 000 €	691 806 €	27,0%
Compensation CNSA - Tarif plancher	-	170 000 €	170 000 €	
Total dotations CNSA	2 558 194 €	3 420 000 €	861 806 €	33,7%
Charge nette CD 65	9 025 691 €	9 425 000 €	399 309 €	4,4%

La dépense brute de PCH augmente de 1,2 M€ entre 2021 et 2022, mais en prenant en compte la légère baisse de l'ACTP et l'augmentation de la dotation CNSA, la charge nette pour le Département augmente de 400 000 €.

➤ Crédits nouveaux dans le cadre des revalorisations salariales

Entre septembre 2020 et juin 2022, la liste des établissements et des professionnels éligibles à la revalorisation salariale de 183 € n'a cessé de s'allonger. Aussi, ces revalorisations salariales dans les ESMS (Établissements et Services Médico-Sociaux) relèvent de plusieurs textes législatifs et décrets, avec différents paliers successifs d'application entre juin 2021 et avril 2022, pour les établissements et les services concernés par un financement CD.

Avec des modes de compensation de l'Etat et de la CNSA complexes, et fonction des types d'emplois et d'employeurs, l'évaluation et l'application de ces revalorisations salariales, ainsi que l'estimation des possibles compensations, s'avèrent délicates.

Ces revalorisations salariales s'imposent au Département pour les établissements et services sous sa compétence exclusive, et ont de fortes conséquences budgétaires. De plus, il s'agit d'un surcoût pérenne qui pèsera aussi sur les prochains budgets du Département.

Le surcoût de ces compensations salariales sera payé directement par le Département aux ESMS sous la forme de dotation complémentaire (et non pas intégré au prix de journée pour éviter d'augmenter le reste à charge aux bénéficiaires).

Pour 2022, le surcoût est estimé à 1 705 000 € bruts en prenant en compte les régularisations sur 2021 (juin 2021 et novembre 2021, selon les ESMS). En 2023 (année pleine sans reliquats de n-1), le surcoût de ces revalorisations salariales pour le CD devrait se maintenir à 1,7 M€.

Récapitulatif des revalorisations salariales à la charge du CD 65

Dates d'application	Personnel concerné	ESMS concernés	Compensation	Montant (brut) 2022 + rétroactif 2021	Montant compensation 2022	Année pleine 2023 (brut)
Juin 2021	Ensemble du personnel non médical	Revalorisations salariales EPAS 65 (ESMS PH PUBLIC gérant un EHPAD)	Pas de compensation	625 000 €	0 €	400 000 €
Novembre 2021	Personnel soignant (AMP, AVS, AES, AS...)	Revalorisations salariales Paramédicaux-AMP (ADAPEI - ASEI- APF) - ESMS PH PRIVÉS	CNSA- 100%	287 000 €	204 011 € (notification prévisionnelle)	245 000 €
Avril 2022	Personnel de la filière socio-éducative	Revalorisations salariales socio-éducatifs (ADAPEI - ASEI - APF) - ESMS PH PRIVÉS	Mécanisme de la soulte (70/30)	227 000 €	Montant non connu à ce jour, difficilement chiffrable et compensation certainement	302 000 €
		Revalorisations salariales socio-éducatifs		426 000 €		569 000 €

	ESMS ASE-MECS		minime	
	Revalorisations salariales socio-éducatifs ESMS ASE-LVA	59 000 €		78 000 €
	Revalorisations salariales socio-éducatifs FSMS ASF - AFMO	65 000 €		86 000 €
	Revalorisations salariales socio-éducatifs ESMS ASE - APS	16 000 €		21 000 €
Total des revalorisations salariales pour le CD 65 (Hors SAAD)		1 705 000 €	204 011 €	1 701 000€

Au niveau des compensations salariales, deux dispositifs sont mis en place :

- Pour les personnels soignants (paramédicaux, AMP...) des ESMS sous compétence exclusive du CD 65 et uniquement du secteur PA/PH, il est prévu dans la loi du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale une compensation par la CNSA. Le décret relatif au versement de cette aide étant paru le 28 avril 2022, les crédits correspondant n'avaient pas été inscrits au BP 2022. Le surcoût de cette mesure pour le Département est évalué à 287 000 € en 2022, sur la période novembre 2021-décembre 2022. La notification reçue en août fait état d'un versement de 204 011 € qu'il convient d'inscrire. A partir de 2023 et pour les années suivantes, le décret précise que le montant alloué est déterminé par la CNSA, en fonction des effectifs pris en compte pour la détermination du montant définitif 2022.
- Les autres compensations salariales à la charge du financement du CD pour les ESMS sont, soit non compensées, soit entrent dans le mécanisme 70/30 avec le système de soulte. Une compensation sera éventuellement versée au Département. Mais contrairement à ce qui pourrait paraître, l'Etat ne viendra

pas compenser 70% des dépenses du Département. En effet, le coût des revalorisations salariales du personnel socio-éducatif sera regardé globalement sur le Département : tous les établissements concernés par cette revalorisation seront pris en compte, quel que soit le financeur (CD, Etat, ARS...). Ce n'est que si le coût global financé par le CD, pour les établissements relevant de sa compétence exclusive et concernant les professionnels cités, est supérieur à 30% du coût de tous les ESMS et tous financeurs confondus (ARS, CPAM, Etat), que l'Etat financera le delta entre 30 % et la part du CD (par exemple si la part du CD est de 34% alors l'Etat finance 4%). Autrement dit, l'Etat compense les Départements dont la dépense représente plus de 30% du coût total de ces revalorisations sur l'ensemble des ESMS du territoire. Au regard de ces éléments, la compensation s'avère également complexe à estimer et, en tout état de cause, ne sera évaluée qu'a posteriori par l'Etat, donc certainement pas avant 2023. Cette éventuelle recette ne pourra au mieux n'être inscrite qu'en 2023.

➤ Demande de crédits complémentaires sur la rémunération des assistants familiaux

Selon les estimations, des crédits complémentaires s'élevant à 400 000 € sont nécessaires sur le budget 2022. Il s'agit de demandes de crédits complémentaires hors dispositions liées à la loi du 7 février 2022 de protection de l'enfance, dite « loi Taquet » (cf. paragraphe suivant).

Ces crédits complémentaires sont répartis sur la rémunération et les compléments afférents à la paye (indemnités et charges). Cette hausse s'explique par :

- Augmentation du SMIC sur 2022 (+2 % au 1^{er} août 2022, et entre août 2021 et août 2022, le SMIC aura augmenté de +7,8%) ;
- Augmentation des autres indemnités : frais de déplacement des assistants familiaux (face à la tension sur les places d'accueil disponibles, le critère géographique de proximité ne peut pas toujours être honoré, et en parallèle, baisse des dépenses des frais de transport en taxis soit -100 000 € entre 2019 et 2022) ;
- Allocations chômage : liées à des licenciements pour inaptitude médicale.

La loi Taquet entérine des revalorisations salariales pour les assistants familiaux. Les décrets sont parus le 31 août 2022 et sont en cours d'étude par les services, pour affiner les surcoûts pour le Département. Ainsi, les dépenses supplémentaires liées aux évolutions législatives seront intégrées en DM3.

➤ Crédits subventions sociales diverses exceptionnelles

Deux subventions exceptionnelles (en faveur de Village Accueillants et Récup Actions) ont été attribuées lors de la programmation de l'individualisation des subventions d'actions sociales, après le vote du BP. Les crédits ont été prélevés sur une autre ligne relative aux ACI (ateliers chantiers d'insertion). Il convient donc de la ré-abonder de 48 416 €.

➤ Restitution de crédits sur l'APA à domicile

Lors de la préparation du budget 2022, la prévision pour l'APA était basée sur des crédits équivalents au budget total 2021. Toutefois, au regard d'un ralentissement des dépenses déjà observé en 2021 sur l'APA à domicile (APAD) et d'un budget non entièrement consommé, le BP avait été baissé de 1,5% entre 2021 et 2022. Ainsi sur l'APA, 46,8 M€ avaient été inscrits (contre 47,5 M€ au BP 2021), dont 34 M€ sur l'APAD.

En 2022, les dépenses d'APAD vont encore enregistrer un ralentissement, et le budget APA ne sera pas entièrement consommé même si, sur le volet établissements, les dépenses liées à la dépendance sont en hausse, du fait notamment de l'ouverture de l'EHPAD « Courtaou de Bigorre » à Horgues, en avril 2022. Globalement, sur l'APA, 2 M€ de crédits peuvent être restitués, permettant d'atténuer les dépenses supplémentaires évoquées ci-avant.

La baisse des dépenses sur l'APAD en 2022, s'explique par :

- D'une part, la stabilité des bénéficiaires de l'APAD. Au 31 août 2022, le Département compte 6 795 bénéficiaires de l'APAD contre 6 831 bénéficiaires à fin 2021, et 6 840 bénéficiaires à fin 2019. Ainsi, le nombre de bénéficiaires de l'APAD est stable sur ces deux dernières années, contrairement aux années antérieures où le nombre de bénéficiaires était en croissance continue.

- D'autre part, la sous-exécution des plans d'aide, voire une non-exécution des plans d'aide (sur l'aide-ménagère en particulier) par les SAAD, du fait de la situation tendue sur le secteur RH : les services n'arrivent pas à recruter et à fidéliser leurs salariés. Alors que sur la période 2014-2019 l'exécution des plans d'aide était de 84-85%, elle était de 83 % en 2021 et n'est plus que de 81% au 1^{er} semestre 2022.

Virements internes à la section

➤ Virement de crédits de la DSD vers la DRH – Financement des postes SPIE

Dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêts) pour le SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi), 5 postes devaient être créés, dont 3 postes de « facilitateurs » portés par la Mission Locale des Hautes-Pyrénées. A ce titre, 120 000 € avaient été inscrits sur les crédits du PDI (Plan départemental d'insertion) pour les reverser à la Mission locale au titre du financement de ces 3 postes. Début 2022, la candidature du Département des Hautes-Pyrénées a été retenue sur le SPIE. Toutefois, les 3 postes initialement prévus à la Mission locale sont finalement portés par le Département, et il convient donc de transférer ces crédits à la DRH.

➤ Virements au sein de la DSD pour un montant de 395 365 €

Au niveau de l'ASE, 1 M€ a été inscrit au BP 2022 pour les frais d'hébergement en Lieux de Vie et d'Accueil (LVA). Ces crédits ne seront pas entièrement consommés du fait de l'absence de lancement d'appels à projet pour la création de nouvelles places. En conséquence, environ 400 000 € de crédits devraient ne pas être consommés. Ces crédits sont reventilés sur les postes suivants :

- Prestations SAMADE (service d'accueil et de mise à l'abri et de dispositifs d'évaluation pour les MNA 1^{ère} phase) : +185 365 €
La saturation de l'ensemble des dispositifs d'accueil freine aujourd'hui les possibilités de sorties du SAMADE avec une augmentation importante du nombre de nuitées, entraînant des surcoûts d'hébergement ;

- Autres services extérieurs ASE, augmentation de 160 000 € : ces prestations comprennent principalement l'accompagnement grandissant, par l'UDAF, de jeunes majeurs ;
- Autres honoraires conseils : +50 000 € : il s'agit de crédits complémentaires pour l'étude menée par le cabinet CGI sur la revalorisation salariale dans les SAAD.

➤ Virement de crédits de la DSD vers la DDL : financement du spectacle « Irina »

Le spectacle « Irina » est une pièce de théâtre mettant en scène une jeune adulte originaire du Département, placée en famille d'accueil durant son enfance. Au regard de l'intérêt culturel de ce spectacle et de sa portée sociale, la DSD et la DDL ont travaillé conjointement pour promouvoir ce spectacle dans le Département des Hautes-Pyrénées, et un co-financement de la DSD est envisagé en complément de celui de la DDL. Ainsi, il est proposé de faire un virement de crédit de la DSD vers la DDL d'un montant de 16 500 €.

Ajustements de recettes diverses

➤ Crédits prévention spécialisée dans le cadre de la stratégie pauvreté

Le Département des Hautes-Pyrénées et l'Etat ont signé, le 28 juin 2019, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE). Cette contractualisation initialement conclue pour trois ans (2019-2021) a été prolongée d'un an, soit jusqu'en juin 2022. Le Département souhaite poursuivre ses actions pour une année supplémentaire (de juillet 2022 à juin 2023).

Dans le cadre de cette contractualisation, 546 363 € de crédits Etat ont été notifiés au Département, dont 31 000 € au titre de la prévention spécialisée (portée par le GIP Politique de la Ville). Le Département et le GIP souhaitent poursuivre cette action spécifique. Les crédits inscrits en DM2 correspondent au reversement au GIP Politique de la Ville, des crédits perçus par le Département au titre de cette action. Les autres mesures entrant dans la CALAPE 2022 sont financées sur des crédits déjà votés, ou seront à financer sur 2023.

➤ Recettes supplémentaires liées à la régularisation de la participation des obligés alimentaires

Dans le cadre de l'audit du pôle comptable réalisé par le Payeur en 2020, il avait été préconisé l'automatisation, à un rythme mensuel, des titres de recettes des participations des obligés alimentaires aux frais d'hébergement d'aide sociale en EHPAD (interface entre le logiciel métier IODAS et ASTRE GF). Dans ce cadre-là, un travail de mise à jour et de régularisation des sommes dues a été effectué sur le 1^{er} semestre 2022, afin de permettre un démarrage de l'automatisation des titres sur la même période mensuelle, pour tous les obligés alimentaires. Ainsi, ces régularisations représentent une somme de 250 000 € de recettes exceptionnelles à inscrire pour 2022.

Par ailleurs, une révision de la participation des obligés alimentaires sera engagée en 2023, et afin d'augmenter ces recettes (participations, etc.).

➤ Recettes CESU : remboursement des tickets non consommés

Jusqu'au 1^{er} janvier 2021, le Département utilisait des tickets CESU pour le règlement de la prestation d'APA à domicile (APA en mode prestataire et emploi direct) et de l'aide-ménagère. A partir de janvier 2021, le Département a abandonné ce système de paiement (sauf pour l'emploi direct) et utilise désormais la télétransmission avec un paiement direct sur factures aux SAAD prestataires. Néanmoins, les tickets CESU distribués en décembre 2020 aux bénéficiaires portaient le millésime 2021. Conformément au marché, ces tickets millésimés 2021 et non utilisés, nous ont été remboursés en avril 2022 et il convient donc de les inscrire pour un montant de 655 682 €.

**

Point d'information sur la revalorisation salariale dans les SAAD

Une étude complémentaire a été demandée au Cabinet CGI pour fiabiliser les données financières relatives au surcoût :

- Contrôle approfondi des données ADMR afin de vérifier les reclassements non conformes au guide paritaire (évalués à 965 000 € annuels) et d'évaluer le coût pour les autres SAAD, s'ils pratiquent la même politique de reclassement que l'ADMR ;
- Fiabilisation du montant de compensation pour Pyrène Plus (intégration des heures improductives dont le coût est estimé à 400 000 € annuels).

Pour rappel, à ce jour, le coût brut lié à la revalorisation salariale dans les SAAD est évalué à 3,9 M€. Il faudra, sur la base du complément d'étude, décider si nous acceptons de supporter un surplus de charges non compensées.

2^{ème} commission – Solidarités territoriales

Commission	Section	Budget total	DM2 proposée	Budget Total après DM	Evolution
2 - Solidarités Territoriales	Fonctionnement	5 659 352	0	5 659 352	0
	Investissement	14 697 879	550 604	15 248 483	3,75 %
Total		20 357 230	550 604	20 907 834	2,70 %

En 2^{ème} commission, outre l'ajustement de crédits par virement interne pour honorer les demandes de paiement de subventions dans divers domaines, cette DM est marquée par l'inscription de crédits nécessaires à une prise de participation complémentaire au capital de la SEM Energie et de la CACG pour un montant de 1,3 M €. Cette dépense est financée par les crédits initialement prévus pour la prise de participation au Fonds tourisme Occitanie.

Fonctionnement

La prise en charge des analyses vétérinaires liées à l'épisode 2021-2022 d'influenza aviaire a nécessité plusieurs virements en interne hors DM, dont un virement d'une ligne dédiée aux Villes et Villages Fleuris.

Afin de rétablir le budget des Villes et Villages Fleuris pour honorer le mandatement des bons d'achat des lauréats du concours Villes et Villages Fleuris, il est sollicité un virement de 4 044 € :

- 1 000 € de la ligne dédiée aux subventions Fonds Départemental pour l'Environnement,
- 3 044 € de la ligne relative au gardiennage des estives.

Investissement**Virements internes à la section**

- Appels à projets Développement Territorial et Dynamisation des Communes Urbaines : 250 000 € ont été votés pour les premiers paiements des dossiers 2022. Au vu des prévisions de demande de versement communiquées par les porteurs de projets, et compte-tenu des rythmes de réalisation, ces crédits s'avèrent insuffisants. Je vous propose d'acter des virements de crédits internes

pour un montant total de 317 400 €, afin d'honorer les demandes de paiement à venir. Ces mouvements sont retracés dans le tableur d'équilibre.

➤ Fonds d'Aménagement Rural (FAR)

Notre assemblée a voté une autorisation de dépense pour 2022 de 1,3 M€ pour mandater les dossiers 2020 (AP 5 FAR 2014/4), et de 1,6 M€ pour les dossiers 2022 (AP SOLIDTER 2021/1). La consommation des crédits dédiés aux dossiers 2020 s'élève à 87%, et celle des dossiers 2022 à 12%. Afin d'honorer les demandes de paiements à venir sur les dossiers 2020, je vous propose de diminuer les CP du FAR 2022 de 300 000 € et d'augmenter du même montant les CP 2022 du FAR 2020.

➤ Prises de participation SEM Ha-Py Energies et CACG

Le Département est notamment actionnaire des deux Sociétés d'Economie Mixte (SEM) suivantes : la SEM Ha-Py Energies et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne. Ces structures prévoient une augmentation de leur capital dès la fin 2022.

- La SEM Ha-Py Energies : le Département détient un capital de 500 000 € au sein de cette SEM, aux côtés du Syndicat Départemental d'Energie (SDE), autre actionnaire public, et du Crédit Agricole Gascogne Energies Nouvelles (CAPGEN, actionnaire privé issu d'une filiale Crédit Agricole). Le volume des projets en cours et à venir nécessite une augmentation des moyens de la société par les actionnaires actuels, mais également par l'arrivée d'un nouvel actionnaire privé. Sous réserve de la finalisation des différentes négociations entre actionnaires actuels et futur, le Département est susceptible de prendre des parts supplémentaires au sein de cette SEM à hauteur de 500 000 € dont la libération interviendrait, pour 50% en 2022 (250 000 €) et 50% (250 000 €) en 2023.
- La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne : cette structure, sur la base d'un nouveau projet d'établissement et d'un plan à moyen terme, a décidé d'une augmentation de son capital social, qui

pourrait être porté de 2 M€ à 25,1 M€. Le Département détient au sein de cette entreprise des parts sociales à hauteur de 129 360 €, auxquelles s'ajoute une créance de 201 162 €. Les modalités précises du futur actionariat sont en cours de définition, mais le Département pourrait participer à cette augmentation de capital en apportant environ 791 000 € qui s'ajouteraient aux parts déjà détenues, et à la compensation de créance. Le montant total du capital détenu par le Département s'élèverait ainsi à environ 1 121 000 €. Je vous propose de prévoir les crédits pour que cette participation soit, le cas échéant, honorée sur la fin d'exercice 2022.

En synthèse, le Département est donc appelé à augmenter ses participations au sein des deux SEM à hauteur de 1,3 M€ environ, avec une libération du capital pouvant s'échelonner sur deux ans.

Par ailleurs, je vous rappelle que le Département a voté au BP, une augmentation de l'AP Pôles touristiques 2022 de 1,5 M€, avec une inscription de CP de 500 000 € par an, sur 3 ans, pour sa prise de participation éventuelle au fonds tourisme Occitanie. Les analyses juridiques réalisées par la suite concluent à l'incompétence du Département à contribuer à ce fonds. Il est donc proposé de diminuer cette AP et de réorienter les crédits vers les prises de participation à venir au sein de la SEM Ha-Py Energies et de la CACG.

Cela se traduit budgétairement par :

- La diminution de l'AP Fonds tourisme 2022 de 1,5 M€ et des CP de 500 000 € sur les exercices 2022 à 2024
- La création d'une AP Prises de capital, abondée de 1,5 M€ avec inscription de 1 050 000 € en CP 2022 et de 450 000 € en CP 2023.

3^{ème} commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Commission	Section	Budget total	DM2 Proposée	Budget Total après DM	Evolution
3 - Infrastructures départementales et mobilité	Fonctionnement	18 491 460	1 012 900	19 504 360	5,48 %
	Investissement	47 417 401	-200 076	47 217 325	-0,42 %
Total		65 908 861	812 824	66 721 685	1,23%

En 3^{ème} commission, le budget fait l'objet d'une inscription complémentaire de 1 M€ en fonctionnement, pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières (principalement marquée dans cette commission), mais également pour ajuster la subvention à Pyrénia (0,5 M€) pour l'OSP Tarbes-Paris. En investissement, suite à l'actualisation des calendriers de travaux, un certain nombre de recettes liées à des subventions (DSID et Archives) sont reportées sur les exercices à venir (-2,2 M€).

Fonctionnement**Routes et infrastructures****Crédits supplémentaires**

➤ Parc routier départemental

Le volume de crédits ouvert au parc routier départemental, destiné à la réalisation de travaux pour l'ensemble du Département, permettant également de se fournir en carburant pour les véhicules d'exploitation, et d'entretenir la flotte de l'ensemble des services du Conseil Départemental, a été voté à hauteur de 5 M€. Au mois de mai dernier, compte tenu de l'augmentation importante des coûts de matières premières, les prévisions d'atterrissage pour l'année 2022 se situaient à 5,7 M€, soit un besoin de crédits complémentaires autour de 680 000 €. Face aux incertitudes relatives aux évolutions des prix, seulement 400 000 € de compléments de crédits ont été ajoutés en DM1.

Les besoins du parc routier ont été réactualisés en juillet avec le dernier index connu, et ont confirmé la nécessité d'abonder de 280 000 € supplémentaires en DM2, conformément à ce qui a été évoqué à l'occasion du séminaire financier au mois de juillet.

Les augmentations des coûts impactent tout particulièrement les carburants, les pièces détachées et le bitume, comme détaillé ci-dessous :

Nature des dépenses	Index moyen de révision 2021	Dernier index connu	Index moyen de révision projeté 2022	Besoins de crédits supplémentaires	DM1 votée	DM2 sollicitée
Carburant	1,43	1,94	1,86	290 000 €	171 000 €	119 000 €
Pièces détachées	101,3	110	113,25	133 000 €	78 000 €	55 000 €
Bitume	162,95	221	232	257 000 €	151 000 €	106 000 €

Il conviendra de réaliser un nouveau point budgétaire lors de la DM3.

- Pyrénia : comme précisé lors de la DM1, le montant de la contribution du Département au budget de Pyrénia doit être augmenté, compte tenu des évolutions concernant l'OSP Tarbes-Paris. Il est proposé d'inscrire un complément de crédits à hauteur de 506 100 €. Cette augmentation de la contribution en section de fonctionnement est en partie compensée par une restitution de crédits de 56 670 € en section d'investissement.
- Tunnel Aragnouet-Bielsa : dans le cadre de la participation au budget du GECT (tunnel Aragnouet-Bielsa), le Département prend directement en charge l'électricité, estimée à 95 000 € au BP. Comme annoncé lors du séminaire financier, et face à l'augmentation des coûts de l'énergie, il est nécessaire d'abonder ces crédits de 34 000 €.

Education

Crédits nouveaux

- Produits d'entretien : le titulaire actuel des marchés de produits et matériels d'entretien rencontre, soit des difficultés d'approvisionnement en matières premières auprès de ses fournisseurs, soit une forte augmentation des prix. L'intégration, dans le bordereau des prix unitaires de chaque marché, de nouveaux produits équivalents du catalogue, ne suffit pas à rester dans

l'enveloppe votée au budget primitif à hauteur de 40 000 €. Je vous propose d'inscrire un crédit supplémentaire de 10 000 € sur la ligne « produits d'entretien ».

- Hausse du prix de l'énergie : lors du vote du budget primitif 2022, les prévisions budgétaires ont été effectuées sur la base de prospectives de consommations 2020 avec un pourcentage prévisionnel d'augmentation fourni par EDF, titulaire du nouveau marché accord-cadre. Une nouvelle réévaluation des dépenses calculée à partir des consommations réelles 2021 en appliquant le prix du marché 2022, fait apparaître un besoin de crédits complémentaires de 180 000 €.

Virements internes à la section

- Transfert « classes sportives » de la DDL vers la DEB : le Département subventionne des « sections sportives » et des « classes sportives » au sein des collèges. La DDL instruit les demandes de ces subventions, mais il a été décidé que les dossiers de subventions des « classes sportives » seraient gérés par la DEB, dans le cadre de l'accompagnement d'un projet pédagogique de l'établissement. Les « classes sportives » concernées par le versement d'une subvention pour l'année scolaire 2021/ 2022 sont :

Collège	Discipline	Budget prévu	Subvention sollicitée	Subvention proposée
Collège la Serre de Sarsan- Lourdes	Football	7 200 €	1 000 €	500 €
Collège la Serre de Sarsan- Lourdes	Sauvetage	1 530 €	300 €	300 €
Collège René Billères-Argelés-Gazost	Ski alpin	4 500 €	2 000 €	2 000 €

Il est donc proposé de transférer 2 800 € de crédits de la DDL depuis le programme 5SPORT vers le budget de la DEB « subventions classes sportives ».

Investissement

Routes et infrastructures

Les dépenses d'investissement des routes ont été votées au budget primitif à hauteur de 25 951 155 €.

Restitution de crédits

- AP Pyrénia : conformément aux décisions prises lors du dernier comité syndical de la SPLAR, une partie de la contribution du Département initialement prévue au titre de l'investissement de Pyrénia doit être imputée en section de fonctionnement. Je vous informe que l'AP et les CP 2022 sont réabondés du montant correspondant (56 670 €) par une annulation partielle du mandat de paiement initial.

Virements internes à la section

Au-delà de réajustements liés à l'avancée des différents programmes de travaux routiers prévus sur l'exercice 2022, ainsi qu'à la réparation de dégâts d'intempéries survenus depuis le début de l'année, plusieurs virements internes entre AP doivent être réalisés, afin de faire face à la forte augmentation des index sur nos marchés. Un nouveau point devra être effectué d'ici le vote de la DM3.

- AP Matériels Techniques Routiers : le programme d'acquisition de matériel d'exploitation routière a dû être scindé en deux chapitres (immobilisations en cours et immobilisations corporelles) afin de pouvoir mandater les avances à l'UGAP.

La répartition des crédits entre les 2 enveloppes doit être réajustée par rapport au vote du BP, ce qui nécessite un virement de crédits de 285 000 € entre elles.

- Restitution de crédits de paiement :
 - AP RD8 Liaison Soues-Bernac : le planning prévisionnel de réalisation des travaux d'aménagement de la RD8 entre Soues et Bernac a évolué, conduisant à diminuer les CP 2022 de 330 000 € et à reporter ce montant en 2023.

- AP Matériels Techniques Routiers : une économie de 50 000 € est réalisée grâce à l'optimisation de la viabilité hivernale.
 - AP RD Fonds de concours : s'agissant des fonds de concours aux communes, sur un budget voté au BP de 400 000 €, 58 000 € de crédits ne seront pas consommés en 2022 en raison de demandes moins nombreuses que prévues.
- Augmentation de crédits en AP et en CP : ces restitutions de crédits permettent, à CP 2022 constants, d'augmenter :
- AP RD structurantes : afin de pouvoir assumer l'augmentation des index dans le cadre des marchés de travaux routiers sur le réseau structurant, il est nécessaire d'augmenter l'AP RD structurantes de 240 000 €, et d'abonder du même montant les CP 2022 relatifs au renforcement de chaussée du réseau principal.
 - AP RD secondaires : pour la même raison, il est nécessaire d'augmenter l'AP RD secondaires de 190 000 €, et d'abonder du même montant en les CP 2022 relatifs au renforcement de chaussée du réseau secondaire.
- Par ailleurs, le loyer GER (Gros entretien et réparations) du PPP routier étant soumis aux index, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe de 8 000 €.

Education et bâtiments

Ajustement de recettes

Compte tenu de la réactualisation des travaux, il est nécessaire de réajuster les recettes inscrites au budget primitif selon les propositions ci-après :

- Collèges – Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) : le montant inscrit à hauteur de 1 132 408 € doit être réajusté à 819 650 €, soit une diminution de 312 758 €, selon la répartition suivante :
- Collège Blanche Odin à Bagnères - réalisation d'une salle d'activités sportives : les travaux sont terminés mais nous sommes en attente des

pièces justificatives permettant le versement de l'intégralité de la subvention. Il est nécessaire de diminuer l'inscription initiale de 107 139 € à 76 528 €, soit -30 611 €. Seules restent inscrites les recettes correspondant à la demande de versement des 80% maximum du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

- Collège Gaston Fébus à Lannemezan - rénovation thermique des bâtiments : le montant payé des travaux à ce jour ne permet pas de solliciter le versement de la totalité de la subvention. Je vous propose de réduire la prévision de recette à 239 997 € (soit -95 999 €) correspondant à la demande de versement des 80% maximum du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.
 - Collège Beaulieu à Saint-Laurent - rénovation thermique et extension de la demi-pension : l'avancement des travaux ne permet pas de solliciter le versement de l'acompte intermédiaire de la subvention. Je vous propose de réduire la prévision de recette à 73 699 € (soit -49 132 €) correspondant à l'avance représentant 30% du montant prévisionnel de la subvention.
 - Collège Voltaire à Tarbes - rénovation thermique des bâtiments : l'avancement des travaux ne permet pas de solliciter le versement de l'acompte intermédiaire de la subvention. Je vous propose de réduire la prévision de recette à 126 480 € (soit -84 320 €) correspondant à l'avance représentant 30% du montant prévisionnel de la subvention.
 - Collège Val d'Arros à Tournay - rénovation thermique des bâtiments : l'avancement des travaux ne permet pas de solliciter le versement de l'acompte intermédiaire de la subvention. Je vous propose de réduire la prévision de recette à 79 043 € (soit -52 696 €), correspondant à la sollicitation de l'avance représentant 30% du montant prévisionnel de la subvention.
- Place Ferré – Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) :
Le montant des travaux mandatés à ce jour ne permet pas de solliciter le versement de la totalité de la subvention. Je vous propose réduire la prévision de recette à 400 438 € (soit -649 562 €) correspondant à la demande de versement des 57 % des travaux exécutés.

- Caserne Charraz - Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) : l'avancement des travaux ne permet pas de solliciter le versement de l'acompte intermédiaire de la subvention. Je vous propose de réduire la prévision de recette à 165 311 € (soit -10 207 €) correspondant à l'avance représentant 30% du montant prévisionnel de la subvention.
- Construction du bâtiment des Archives départementales - Subvention de la Direction régionale des affaires culturelles – DRAC : au vu du retard pris dans le démarrage de l'opération de construction du bâtiment des Archives, aucune demande de versement ne peut être effectuée. Je vous propose d'annuler la totalité de l'inscription de 1 176 000 €.

Ces recettes ne sont pas perdues, elles seront réinscrites sur les exercices à venir.

Recettes nouvelles

- Cité scolaire Sarsan subvention Région Occitanie : conformément à la convention de gestion, la Région Occitanie participe aux travaux de grosses réparations, ainsi qu'à l'acquisition de matériel. Je vous propose de répartir un montant complémentaire de 101 410 € à la subvention initiale (128 052 €) comme suit :
 - Participation à la fourniture et installation d'une sauteuse multifonctions : 4 056 €
 - Participation aux travaux de gros entretien et grosses réparations 2021 : 68 364 €
 - Participation aux travaux de réhabilitation des vestiaires du gymnase : 28 990 €

Crédits nouveaux en dépenses

- AP EDUCATION 2020-1 Collèges Subvention Matériel Mobilier : participation au remplacement de la chaudière du gymnase du collège de Séméac. Le Département, compétent en matière de construction, d'aménagement et de fonctionnement des collèges, participe également au financement

d'infrastructures, nécessaires au bon déroulement de l'enseignement et de la pratique du sport dans le cadre scolaire. Dans ce cadre, le syndicat intercommunal du collège Paul Valéry à Séméac a sollicité le Département pour une participation financière aux travaux de remplacement de la chaudière du gymnase, structure utilisée à titre gratuit par les élèves du collège. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif, je vous propose d'augmenter l'AP de 4 173 €, représentant 50% du montant prévisionnel hors taxes des travaux, et d'abonder du même montant l'enveloppe « collèges subventions équipements sportifs 2021-2026 ».

- AP INFBATDPTX 2020-1 Bâtiments Education : subvention d'équipement Région cités mixtes bâtiments installations. Une nouvelle opération d'amélioration thermique est programmée par la Région Occitanie sur la cité scolaire de Vic-en-Bigorre, pour un bâtiment utilisé principalement par les collégiens. Cette opération est estimée à un montant prévisionnel de 1,7 M€ HT pour une participation attendue du Département de 918 000 €, calculée au prorata des effectifs. Je vous propose d'augmenter l'AP de 418 000 € et d'abonder les crédits de paiement comme suit :
 - CP 2025 : + 318 000 €
 - CP 2026 : + 100 000 €

- AP INFBATDPTX 2020-2 Bâtiments Education Université : accompagnement des projets pédagogiques innovants de l'IUT de TARBES. Suite à l'appel à projets de la Région Occitanie, concernant l'accompagnement des projets pédagogiques innovants, l'IUT a sollicité l'aide du Département à hauteur de 25 000 €, pour l'accompagnement de trois projets répartis sur 3 ans. Je vous propose d'augmenter l'AP de 75 000 €, et d'inscrire pour les années 2022 à 2024, des CP à hauteur de 25 000 € par an sur l'enveloppe « subventions Etat IUT équipement numérique innovant ».

- AP INFBATDPTX 2020-3 Bâtiments Routes : acquisition du centre d'exploitation de Cauterets. La commune de Cauterets a construit en 2007 un ensemble immobilier composé de deux bâtiments destinés à accueillir le centre

d'exploitation de Cauterets. L'occupation de ces nouveaux bâtiments (un garage-atelier et un bâtiment de service sur 2 niveaux) par le Département a donné lieu à l'établissement d'un contrat de crédit-bail, conclu pour une durée de 15 ans courant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2022, et assorti d'une promesse de vente. Pour cette location, le Département verse un loyer annuel de 55 653 € dont le montant équivaut au montant de l'annuité de remboursement de l'emprunt contracté par la commune. Il a été convenu qu'à l'expiration de la période de location, la commune s'engageait à céder au Département cet ensemble immobilier (terrain et bâtiments) pour un prix correspondant à la valeur du terrain d'emprise, étant précisé que le coût de l'ensemble des constructions serait intégralement couvert par le montant des loyers. Il est également précisé dans la convention que si le Département souhaite acquérir le terrain d'assise, il devra faire connaître son intention d'achat à la commune de Cauterets au plus tard dans les trois mois qui précéderont l'échéance du contrat, à savoir au courant du dernier trimestre 2022. Pour finaliser l'acquisition de cet ensemble immobilier, je vous propose d'augmenter l'AP de 26 655 € et d'abonder du même montant les CP de l'enveloppe « acquisition centre d'exploitation de Cauterets ».

- Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan : remboursement d'une subvention perçue. Dans le cadre du projet de la restauration de la petite salle à manger et du petit vestibule du pavillon des hôtes, une subvention de 20 753 € a été octroyée au Département. Une avance de 30 %, soit 6 226 €, a été versée en 2018 par la DRAC. Le projet ayant été abandonné au profit d'une étude de positionnement de nos deux abbayes, il convient donc de rembourser le montant de l'avance perçue.

Ajustement de dépenses

- AP INFBATDPTX 2020-1 Bâtiments Education
 - Gros entretien et grosses réparations collèges : compte tenu de l'avancée des différents programmes de travaux de réhabilitation prévus sur l'exercice 2022, je vous propose d'augmenter les CP 2022 de 76 296 €, pris sur les CP 2025

- Collège Voltaire à Tarbes : rénovation thermique.
Les crédits de paiements de l'opération sont revus à la baisse :
 - D'une part, les résultats des études thermiques en phase de conception ont permis de ne pas recourir au pack travaux envisagés par le maître d'œuvre ;
 - D'autre part, le résultat de l'appel d'offres est bien en-dessous de l'estimation initiale effectuée par le maître d'œuvre.Je vous propose de reporter les crédits dédiés au collège Voltaire vers les crédits 2025 des grosses réparations collèges comme suit :
 - CP 2022 : - 127 193 €
 - CP 2023 : - 63 806 €

 - Collège Beaulieu à Saint-Laurent-de-Neste : rénovation thermique et extension de la demi-pension. L'opération globale est revue à la hausse suite aux résultats des études effectuées en phase conception par le maître d'œuvre. Je vous propose d'augmenter de 34 000 € les crédits 2023, à partir des crédits 2025.

 - Collège Val d'Arros à Tournay / rénovation thermique : au vu du décalage du planning des travaux, il convient de reporter 34 000 € de CP 2022 vers 2023.

 - Collège Desaix à Tarbes : rénovation chaudières. Le programme initial de travaux a été modifié de façon importante, en phase d'études. Le remplacement des deux chaudières à gaz, et la mise en œuvre d'une pompe à chaleur eau/eau sur géothermie entraînent un surcoût. Cette modification permettra à terme des économies importantes sur les consommations de chauffage de l'établissement. Je vous propose d'augmenter les CP 2022 de 233 296 € pris sur les CP 2025.
- AP INFBATDPTX 2020-3 Bâtiments Routes : centre exploitation d'Arreau. Un ajustement du planning entraîne un report de l'opération sur le début de l'année 2023. Je vous propose un report de 34 500 € de CP 2022 vers 2023.

- AP INFBATDPTX 2020-4 Construction du centre d'exploitation de Vignec : suite à un ajustement du planning de l'opération, je vous propose d'augmenter les CP 2022 de 60 000 € pris sur les CP 2023.

- AP INFBATDPTX 2020-6 Bâtiments sociaux
 - Bâtiments sociaux gros entretien et grosses réparations : les crédits inscrits ne seront pas suffisants pour prendre en compte les dépenses liées à la mise en place de bornes pour véhicules électriques et à la création d'un local à linge sur le site 5 rue Gaston Dreyt à Tarbes. Je vous propose d'augmenter les CP 2022 de 63 996 € pris sur les CP 2026
 - MDS Lannemezan aménagement du rez-de-chaussée : les travaux fonctionnels prioritaires concernant le réaménagement de l'accueil en RDC sont à prendre en compte en 2022 au titre des gros entretiens et grosses réparations. Je vous propose d'augmenter les CP 2022 de 40 000 € et les CP 2023 de 230 000 €, pris sur les CP 2024 de l'AP INFBATDPTX 2020-5 Infrastructures bâtiments.

- AP INFBATDPTX 2020-7 Bâtiments Culture
 - Bâtiment des archives existant rue des Ursulines à Tarbes, entretien et grosses réparations : aucuns travaux ne sont envisagés d'ici la fin de l'année. Je vous propose de reporter 40 000 € de CP 2022 vers 2025.
 - AP INFBATDPTX 2020-10 Bâtiment Gendarmerie / rénovation thermique des bâtiments et logements : suite à la découverte d'aléas structurels lors des investigations réalisées sur les balcons des logements, le volume des travaux est revu à la hausse pour 2022. Je vous propose d'augmenter les CP 2022 de 152 000 €, pris sur les CP 2023.

- AP INFBATDPTX 2020-11 Bâtiments administratifs
 - Frais d'études : aucune étude n'est envisagée d'ici la fin de l'année. Je vous propose de reporter 15 000 € de CP 2022 vers 2025.

- Gros entretien et grosses réparations : en complément du programme gros entretiens et grosses réparations 2022, plusieurs dépenses exceptionnelles sont venues impacter le budget, notamment avec la reprise partielle des façades du bâtiment du Pradeau. Pour pallier les imprévus, d'ici la fin de l'année, je vous propose d'augmenter les CP 2022 de 30 000 € pris sur les CP 2024.
 - Hôtel du Département parking : le lancement de l'opération a pris du retard et vient donc décaler le calendrier des travaux. Je vous propose de reporter 260 000 € de CP 2022 vers 2023.
 - Annexe Hôtel du Département 11 rue Gaston Manent / RDC, étages 1, 4 et Data Center : en raison de la remise des plis de l'appel d'offres au 3 octobre 2022, les crédits 2022 dédiés aux travaux de rénovation du rez-de-chaussée ne seront pas totalement utilisés. Je vous propose de reporter 130 000 € de CP 2022 vers 2023.
 - Déplacement de l'imprimerie : l'appel d'offres ayant été favorable pour les travaux de déplacement de l'imprimerie au 7 rue Gaston Manent, je vous propose une diminution des crédits de 25 000 € en 2022 et de 15 000 € en 2023. Le total de ces crédits (40 000 €) seront réaffectés en 2023 (25 000 €) et en 2024 (15 000 €) sur l'enveloppe « gros entretien et grosses réparations ».
- AP 3BATESC 2014-1 Bâtiments Escaladieu / phase 2 toitures et salle voûtée. Les résultats de l'appel d'offres des travaux sont supérieurs aux estimations initiales du maître d'œuvre. Je vous propose d'augmenter les CP 2022 de 60 000 € pris sur les CP 2024.
- AP 3BATGR 2014-1 Immobilier de bureau / DSD place Ferré à Tarbes. Le chantier rencontre un retard important sur le poste charpente, couverture, zinguerie, et toiture. Cela retarde d'autant les travaux relatifs à l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) et les travaux sur menuiseries extérieures et fermetures. Je vous propose un report de CP 2022 de 170 000 € vers 2023.

4^{ème} commission Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Commission	Section	Budget total	DM2 proposée	Budget Total après DM	Evolution
4 - Jeunesse, vie associative et cadre de vie	Fonctionnement	5 459 870	73 700	5 533 570	1,35 %
	Investissement	1 480 469	-604	1 479 865	-0,04 %
Total		6 940 339	73 096	7 013 435	1,05 %

La 4^{ème} commission est concernée par une inscription de crédits complémentaires de 40 000 € pour la mise en œuvre des premiers projets jeunesse, et notamment pour le festival « 65^{ème} Avenue », et par une réaffectation de crédits aux archives départementales, pour le renouvellement de matériel de reproduction de documents.

Fonctionnement

- Jeunesse : 20 000 € ont été votés au budget 2022 pour la mise en œuvre des premiers projets jeunesse, visant à renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes. Le coût prévisionnel du festival « 65^{ème} Avenue » qui a marqué le lancement du pacte jeunesse le 30 septembre dernier, a été évalué à 60 000 €. Je vous donc propose un virement en interne de 40 000 €.
- Sport :
 - Comme vu précédemment, il convient d'effectuer un virement de crédits de 2 800 € de la DDL vers la DEB dans le cadre du soutien aux classes sportives des collèges ;
 - Relais de la flamme olympique : dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) Paris 2024 propose aux Départements d'accueillir le parcours de la flamme olympique. Cette opportunité permettra à notre territoire de devenir un « Département-étape » pour accueillir la flamme en 2024. Son parcours sera l'occasion d'organiser des célébrations qui associeront tous les publics, feront rayonner les talents locaux.

La prestation de service correspondante pour chaque Département-étape est fixée à 180 000 € TTC, répartis à hauteur de 60 000 € par an sur les exercices 2022 à 2024. Ces crédits seront pris sur les dépenses imprévues pour honorer le mandatement 2022.

Investissement

➤ Direction des Archives et du Patrimoine

Une AP de 510 000 € a été votée en 2020 (INFBATDPTX 2020/12) pour permettre l'acquisition de rayonnages, et répondre à l'accroissement annuel des fonds d'archives (collecte, versement, dons...). En 2020 et 2021, les fonds et les rayonnages installés rue Eugène Ténot ont été transférés à l'annexe de Bordères-sur-l'Echez. Le bâtiment principal est donc entièrement équipé, si bien que l'installation de rayonnages neufs n'est plus nécessaire. Par ailleurs, le scanner de documents du service est devenu obsolète mais aucun crédit n'a été prévu pour son renouvellement. Afin de renouveler cet équipement, je vous propose donc de diminuer l'AP et les CP afférents de 40 000 €, pour les affecter à l'AP CULTURE 2020/2.

5^{ème} commission Finances, ressources humaines, numérique

Commission	Section	Budget Total	DM2 proposée	Budget Total après DM	Evolution
5 - Finances RH et Moyens Généraux	Fonctionnement	180 272 116	-1 517 149	178 754 967	-0,84 %
	Investissement	79 759 254	-1 497 041	78 262 213	-1,88 %
	Total	260 031 370	-3 014 190	257 017 180	-1,16 %

En 5^{ème} commission, outre l'ajustement du fonds de péréquation DMTO, 255 000 € de crédits supplémentaires sont nécessaires pour faire face à l'augmentation des coûts liés notamment aux frais télécom, au carburant et à la location de véhicules.

En investissement, cette DM matérialise notre volonté de renforcer nos pools de véhicules pour d'une part, en augmenter la capacité, et d'autre part en assurer le nécessaire renouvellement.

Finances➤ Fonds de péréquation DMTO

Cette péréquation, mise en place en 2016, résulte d'un accord entre les Départements ayant les plus grosses recettes DMTO (principalement urbains) et les autres (plutôt ruraux).

Pour atteindre l'objectif initial de péréquation, le fonds (montant des contributions de chaque Département) doit s'élever à minima à 1,6 milliards d'€.

Au-delà de cette somme, c'est-à-dire lorsque le produit DMTO est très dynamique entre 2 exercices, le CFL (Comité des Finances Locales) peut décider de la mise en réserve du surplus, en prévision d'exercices moins favorables, et pour garantir le montant minimal de 1,6 milliards d'€ chaque année. Cela a déjà été le cas précédemment : en 2018, 120 M€ ont été mis en réserve et réinjectés en 2020, et au titre de 2021, 58,7 M€ sont toujours disponibles.

Lors de la construction budgétaire 2022, nous avons retenu l'hypothèse d'une augmentation de l'assiette nationale de 29% par rapport à 2020, et d'une mise en réserve de 150 M€. Vu l'augmentation constatée de l'assiette DMTO en 2021

(+ 25,2% par rapport à 2020), les prélèvements relatifs au fonds de péréquation ont atteint 1,9 milliards d'€, et le CFL a donc décidé en juillet dernier de mettre en réserve 190 M€ supplémentaires, portant la réserve nationale à 247,8 M€. L'ADF n'a cependant pas souhaité que la mise en réserve soit maximale (300 M€) afin de redistribuer 1,7 milliards d'€ en 2022 (et non 1,6 milliards d'€), au regard des dépenses nouvelles subies par les Départements.

C'est pourquoi il convient de modifier le BP comme suit :

En recette :

- -622 411 € sur le « Fonds de solidarité interdépartementale – FSID » portant le montant 2022 à 1 389 989 €
- -629 480 € sur le « Fonds de solidarité – FSD » portant le montant 2022 à 4 595 020 €
- +53 202 € sur la « Péréquation DMTO classique » portant le montant 2022 à 5 716 302 €

En dépense :

- - 439 954 € sur la contribution du département à ce fonds de péréquation portant le montant à 2 860 046 €

Au global, le montant net du fonds de péréquation DMTO perçu sera de 8,8 M€ soit 0,8 M€ de moins que la prévision inscrite au BP.

➤ Dépenses de fonctionnement

- Subvention de fonctionnement de la MDEF : la subvention à destination du budget annexe de la MDEF doit être augmentée de +30 000 € en raison de la hausse des dépenses liées à l'emploi d'intérimaire au sein de la structure.
- Le virement de section vers l'investissement est augmenté de +1 M€, afin de reconstituer en partie des dépenses imprévues d'investissement. En effet, la baisse de recettes d'investissement liées au report de subvention DSID et Archives (-2,2 M€) entraîne mécaniquement une baisse des crédits disponibles en dépenses imprévues.

➤ Equilibre des sections

L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé en diminuant les dépenses imprévues (- 3 382 195 €). Après la DM2, le montant des dépenses imprévues de fonctionnement sera de 9 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé en diminuant les dépenses imprévues de -1 603 267 €. Après la DM2, le montant des dépenses imprévues d'investissement sera de 1 M€.

Informatique et numérique

➤ Dépenses de fonctionnement : + 200 000 €

- Le volume d'autorisations de dépenses de fonctionnement dédié aux abonnements nécessaires aux accès plateformes des logiciels hébergés en externe sur internet en mode SAAS (Software As A Service) doit être augmenté de 70 000 €, suite à la mise en place de nouveaux logiciels (carte de paiement Cohésia, plate-forme Néolink hapyaactifs.fr, portail des aides MGDIS, etc.).

Si les dépenses liées à la mise en place de nouveaux logiciels sont pour la 1^{ère} année imputées sur la section d'investissement, la maintenance de ces logiciels est, par contre, imputée en fonctionnement sur les années suivantes.

Ce type d'hébergement dans « le cloud » souscrit auprès de nos prestataires permet de répondre à des exigences de disponibilité et d'accessibilité. Malgré tout, ces dépenses restent éligibles au FCTVA.

- Les crédits relatifs aux frais télécom nécessitent également d'être abondés de 130 000 €. En effet, le développement des usages numériques mobiles s'avère plus important que prévu, ce qui entraîne une augmentation des frais supérieure à la projection 2022 établie sur la base des consommations 2021.

➤ Virements internes en investissement :

- Dans le cadre du plan France Relance Cybersécurité et de l'audit sur notre système de stockage des sauvegardes, plusieurs actions de sécurisation de notre Système d'Information ont été engagées. Afin de poursuivre le nécessaire avancement des projets structurels, et notamment la sécurisation du système de stockage des sauvegardes ainsi que l'achat de matériel informatique (PC portables pour les agents, etc.), je vous propose un transfert de crédit de 150 000 € entre chapitres (immobilisations incorporelles vers immobilisations en cours) de l'AP « Moyens généraux. ». Cette proposition est donc à budget constant, et ce virement de crédits est permis car plusieurs projets prévus initialement ne pourront être réalisés entièrement en 2022. Il s'agit notamment de :
 - La dématérialisation des bulletins de salaires et leur diffusion via un coffre-fort électronique : ce projet est en attente de la finalisation des chantiers en cours à la DRH (DIA numérique, sécurisation de la saisie dans Astre-RH) qui ont imposé de nouvelles procédures (numérisation au fil de l'eau, respect des contraintes de saisie) qui sont en cours de mise en œuvre.
 - Le remplacement du logiciel de gestion des temps Gestor : les changements d'organisation au niveau du pilotage du SI RH conjugués à des délais très longs pour les échanges avec les fournisseurs identifiés n'ont pas permis de tenir le planning initial. Ce projet est reporté à 2023.
 - Le remplacement du logiciel de gestion des subventions Astre-GS : ce projet sera lancé après la stabilisation de la saisie des demandes de subventions à partir du portail des aides MGDIS.

Ressources humaines

Les annonces gouvernementales de juin concernant la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% ont durement impacté le budget des ressources humaines (masse salariale), pour trois raisons :

- Leur caractère imprévisible : ces dépenses n'ont pu être incluses dans la préparation budgétaire 2022 ;
- Leur caractère impératif et immédiat : annonce en juin pour une mise en œuvre en juillet ;
- Leur caractère cumulatif : ces annonces s'ajoutent à une série de mesures nationales liées au renforcement du pouvoir d'achat, applicables elles aussi sur l'exercice budgétaire 2022 et qui n'avaient donc pas pu s'inscrire dans le cadre de la prévision budgétaire.

Si les différentes mesures de revalorisation (détaillées ci-dessous), ont pu être absorbées par le budget initialement prévu, grâce à une gestion économe et efficace de nos ressources internes, la revalorisation du point d'indice, de par son ampleur, nécessite, quant à elle, une inscription budgétaire supplémentaire de 900 000 €.

Les mesures nationales non prévues et non anticipables du budget 2022 sont les suivantes :

- Revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie C et de la filière médico-sociale, applicable au 1^{er} janvier (annoncée en décembre) : 100 633 € ;
- Révision de l'indice plancher (applicable suite à l'augmentation du SMIC) au 1^{er} mai : 98 634 € ;
- Compléments de traitement indiciaires applicables aux agents de la fonction publique hospitalière (FPH), applicable au 1^{er} avril 2022 : 73 915 € ;
- Dégel du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 : 893 915 €.

Je vous propose de répartir les 900 000 € de crédits supplémentaires sur les imputations budgétaires suivantes :

- Chapitre 012 (frais de personnel hors APA et hors RSA) : 500 000 €
- Chapitre 016 (frais de personnel APA) : 200 000 €
- Chapitre 17 (frais de personnel RSA) : 200 000 €

Logistique

- Dépenses de fonctionnement : + 55 000 €
 - Carburants : la hausse constante des prix des carburants, et par ricochet une plus forte utilisation des véhicules de service entraînent un besoin de crédits supplémentaires de 15 000 €.
 - Locations véhicules : plusieurs raisons engendrent une augmentation de crédits de 40 000 €
 - Des avenants aux contrats de location de véhicules en 2021 ont fait l'objet d'erreurs de facturation de la part du prestataire qui devront être régularisées en 2022 : + 4000 €
 - Les frais de remise en état de 10 véhicules loués, avant restitution en 2022, n'ont pas été prévus au budget. Estimation interne de 2 000 € par véhicule, soit + 20 000 €
 - Des dates de livraison prudentielles des nouveaux véhicules de fonction (CODIR et Cabinet) avaient été envisagées, compte tenu des sérieuses difficultés actuelles d'approvisionnement. La livraison, intervenant plus tôt que prévu, entraîne le cumul de la nouvelle location de ces véhicules avec l'ancienne location durant 4 mois (de mai à début septembre) : +15 000 €.

- Achats de véhicules (investissement)

La forte augmentation des réservations au niveau des pools (aujourd'hui à l'Hôtel du Département et à Gaston Dreyt, demain aussi à la place Ferré) fait apparaître un besoin complémentaire de véhicules. De plus, il est nécessaire de prévoir un plan pluriannuel de renouvellement de notre flotte automobile pour poursuivre les efforts de rationalisation et de mutualisation des véhicules. Pour cela il est souhaitable de se rapprocher de 15 achats par an sur les prochains exercices. Afin d'augmenter les capacités de nos pools et de poursuivre le rajeunissement de notre flotte automobile, je vous propose d'augmenter l'AP dédiée de 554 500 € et de les répartir en CP :

- +100 000 € sur les exercices 2022 à 2025 ;
- +154 500 € sur l'exercice 2026.

Le montant des CP sera ainsi de 200 000 € chaque année de 2023 à 2026.

2. Actualisation des autorisations de programme

Le cumul de l'ensemble des mouvements sur les AP/CP est le suivant :

- En CP 2022 : + 441 924 € ;
- En AP : + 1 281 899 €

Après le vote de cette DM et dans la continuité de la démarche d'amélioration de la lisibilité de notre PPI, 19 AP seront clôturées :

DDL

➤ DAST

- 5SPORT 2020/1 Bâtiment complexe sportif CA TLP (bâtiment 313)
- 5AAPST 2017/7 Dynamisation communes urbaines 2018
- 5AAPST 2017/8 Dynamisation communes urbaines 2019
- 5FAR 2014/2 FAR 2015
- 5FAR 2016/1 FAR 2016
- 5PTHP 2020/1 Fonds L'OCCAL
- 5FDT 2013/1 FDT (Fonds Départemental Tourisme)
- 5PTHP 2017/1 (Appel à projet pôles touristiques)
- 5TXHYDR 2013/1 (Eau/foncier réservoir Institution Adour)
- Les AP relevant de l'appel à projets Dynamisation des Communes Urbaines sont désormais fusionnées avec les AP relevant de l'appel à projets Développement Territorial, il est donc sollicité la clôture des AP suivantes :
 - SOLIDTER 2021/6 Dynamisation communes urbaines 2022
 - SOLIDTER 2021/7 Dynamisation communes urbaines 2023
 - SOLIDTER 2021/8 Dynamisation communes urbaines 2024
 - SOLIDTER 2021/9 Dynamisation communes urbaines 2025
 - SOLIDTER 2021/10 Dynamisation communes urbaines 2026

➤ DACEM : 5EQUIP 2020/1 Matériel Culture (équipement de l'Abbaye)

➤ DAP :

- 9ARCHIVES 2013/1 Archives Documents
- GECT TOURISME 2021/6

DEB

- AP 3UNIV 2016-1 Pôle Universitaire CPER 2015-2020 : clôture de l'AP et restitution des crédits 2022 : 2 833 €
- AP INFBATDPTX 2020-5 Extension MDS Lannemezan : clôture de l'AP et virement inter AP des CP 2024 pour 270 000 €. Le projet de réaménagement de la MDS de Lannemezan ne fait pas l'objet d'une AP spécifique, et est intégré dans le programme gros entretien grosses réparations sur l'AP INFBATDPTX 2020-6 Bâtiments Sociaux. A ce titre, avant clôture de l'AP 2020-5 Extension MDS Lannemezan, je vous propose un transfert de la totalité des CP 2024 de cette AP vers l'AP 2020-6 Bâtiments Sociaux, soit 270 000 € répartis comme suit : 40 000 € en 2022 et 230 000 € en 2023.

L'annexe n°2 présente de manière simplifiée la totalité des AP/CP modifiées par la DM.

3. Admissions en non-valeur

Lorsque la collectivité est informée, par les services de l'Etat, qu'ils ne sont pas en mesure de recouvrer des sommes dues par des tiers, au titre de la taxe d'aménagement, la collectivité a l'obligation de constater cette perte financière.

Pour cette DM, nous ne présentons que des admissions en non-valeur sur des taxes d'urbanisme qui n'ont pas encore fait l'objet d'une émission de titre. La DDFIP nous demande d'admettre en non-valeur un montant global de 3 136 €, correspondant à 4 dossiers.

BUDGET PRINCIPAL - DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES						
Décision Modificative n°2						
Séance plénière du Conseil Départemental du 21 octobre 2022						
Annexe 1						
FONCTIONNEMENT						
RECETTES						
DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DAF	52148	73-01/7326	Fonds de solidarité interdépartementale - FSID (péréquation DMTO)	2 012 400,00	-622 411,00	1 389 989,00
DAF	51071	73-01/7326	Fonds de solidarité - FSD (péréquation DMTO)	5 224 500,00	-629 480,00	4 595 020,00
DAF	51070	73-01/7326	Péréquation DMTO classique	5 663 100,00	53 202,00	5 716 302,00
DSD	48275	75-538/7513	Participation Obligés Alimentaires	450 000,00	250 000,00	700 000,00
DSD	51142	016-551/7538	Remboursement CESU Domiserve APA	0,00	618 163,79	618 163,79
DSD	51060	75-52/7538	Remboursement CESU Domiserve - SM PH	0,00	28 077,88	28 077,88
DSD	51059	75-538/7538	Remboursement CESU Domiserve - SM PA	0,00	9 440,00	9 440,00
DSD	34019	74-52/747812	Dotation CNSA PCH	2 390 000,00	860 000,00	3 250 000,00
DSD	53192	74-52/747818	Aide CNSA Revalorisations - Paramédicaux- AMP ESMS PH PRIVES	0,00	204 011,00	204 011,00
DSD	50193	74-58/74718	Part Etat Stratégie Pauvreté	0,00	546 363,00	546 363,00
			Ajustement de recettes		1 317 366,67	
			TOTAL		1 317 366,67	

FONCTIONNEMENT DEPENSES						
DGA	LC	Imputation	Libellé	Vote	Modification proposée	Nouvelle prévision
DAF	51072	014-01/73926	Reversement 3 fonds de préévaluation DMT0	3 300 000,00	-439 954,00	2 860 046,00
DAF	50156	65-51/6568	Subvention de fonctionnement MDEF	265 860,95	30 000,00	295 860,95
DRH	10020	012-0201/64111	Rémunération principale personnel titulaire	4 516 578,00	500 000,00	5 016 578,00
DRH	46262	016-551/64111	Rémunération principale personnel titulaire	756 100,00	200 000,00	956 100,00
DRH	44071	017-566/64111	Rémunération principale personnel titulaire	263 600,00	200 000,00	463 600,00
DSD	44049	017-567/65171	AIS - RSA - Allocations forfaitaires (+4%)	30 000 000,00	600 000,00	30 600 000,00
DSD	44050	017-567/65172	AIS - RSA - Allocations forfaitaires majorées (+4%)	4 230 000,00	100 000,00	4 330 000,00
DSD	38019	65-52/6511211	AIS - PCH +20 ans	8 534 680,00	800 000,00	9 334 680,00
DSD	38020	65-52/6511212	AIS - PCH -20 ans	1 385 000,00	200 000,00	1 585 000,00
DSD	53194	65-52/65242	Revalorisations salariales EPAS 65 (ESMS PH PUBLIC)	0,00	625 000,00	625 000,00
DSD	53193	65-52/65242	Revalorisations salariales Paramédicaux - AMP (ADAPEI - ASE) - APF - ESMS PH PRIVÉS	0,00	287 000,00	287 000,00
DSD	53195	65-52/65242	Revalorisations salariales socio-éducatifs (ADAPEI - ASE) - APF - ESMS PH PRIVÉS	0,00	227 000,00	227 000,00
DSD	53196	65-51/652412	Revalorisations salariales socio-éducatifs ESMS ASE -MECS	0,00	426 000,00	426 000,00
DSD	53197	65-51-652413	Revalorisations salariales socio-éducatifs ESMS ASE-LVA	0,00	59 000,00	59 000,00
DSD	53198	65-51-652416	Revalorisations salariales socio-éducatifs ESMS ASE-AEMO	0,00	65 000,00	65 000,00
DSD	53199	65-51/6526	Revalorisations salariales socio-éducatifs ESMS ASE - APS	0,00	16 000,00	16 000,00
DSD	52056	65-51/65738	GIP Politique de la Ville - Prévention Spécialisée	31 000,00	31 000,00	62 000,00
DSD	44054	017-564/6574	Ateliers chantiers d'insertion	549 784,00	48 416,00	598 200,00
DSD	30046	012-51/64121	Rémunération principale Assistant Familial	7 787 600,00	100 000,00	7 887 600,00
DSD	30049	012-51/64128	Autres indemnités Assistant familial	661 500,00	130 000,00	791 500,00
DSD	30050	012-51/6473	Cotisations à l'URSSAF	2 400 000,00	70 000,00	2 470 000,00
DSD	30053	012-51/6473	Allocations de chômage	165 000,00	100 000,00	265 000,00
DEB	42370	011-0202/60631	Produits entretien	40 000,00	10 000,00	50 000,00
DEB	458	011-0202/60612	Electricité	480 000,00	180 000,00	660 000,00
DSIN	52124	65-0202-65811	Hébergement cloud siaas	218 628,00	70 000,00	288 628,00
DSIN	8151	011-0202-6562	Frais télécom	546 815,00	130 000,00	676 815,00
DAF/Log	463	11-0202/60622	Carburants	210 000,00	15 000,00	225 000,00
DAF/Log	467	11-0202/6135	Location véhicules	100 000,00	40 000,00	140 000,00
DRM	52067	65-63/6561	Participation fonctionnement SPLAR Pyrénia	602 506,00	506 100,00	1 108 606,00
DRM	91001	011-621/60612	Electricité gaz pour entretien RD	115 000,00	34 000,00	149 000,00
DRM	42022	011-621/60622	Carburants entretien voirie	916 620,00	119 000,00	1 035 620,00
DRM	42357	011-621/60213	Fournitures exploitation	1 886 800,00	106 000,00	1 992 800,00
DRM	41041	011-621/60218	Autres fournitures stockées (pièces détachées Parc routier)	1 093 033,71	55 000,00	1 148 033,71
DDL	53204	011-32/611	Flamme olympique JO 2024	0,00	60 000,00	60 000,00
Crédits nouveaux					5 699 562,00	
DSD	53047	016-551/6511411	AIS - APA à Domicile	25 033 145,00	-2 000 000,00	23 033 145,00
Ajustement de dépenses					-2 000 000,00	
DSD	44055	017-564/6574	Insertion Professionnelle (3 postes SPIE)	372 000,00	-120 000,00	252 000,00
DRH	46328	017-564/64131	Rémunération personnel non titulaire	179 600,00	120 000,00	299 600,00
DSD	42030	65-51/652413	Lieux de vie et d'accueil - Absence de création de nouvelles places	1 000 000,00	-395 365,00	604 635,00
DSD	49072	011-51/611	Prestations MNA 1ère Phase	635 400,00	185 365,00	820 765,00
DSD	52063	011-51/6288	Autres services extérieures ASE	91 000,00	160 000,00	251 000,00
DSD	48350	011-50/62268	Autres honoraires conseils (CGI - Etude avenant 43)	93 000,00	50 000,00	143 000,00
DSD	53004	65-51/65111	Frais intervention aide familiale	768 900,00	-16 500,00	752 400,00
DDL	10322	011 / 6388	Autres prestations de service	137 691,00	16 500,00	154 191,00
DDL	263	65-32/6574	Programme SPORT - Subventions sports	1 111 910,00	-2 800,00	1 109 110,00
DEB	53190	65-221/6574	Subventions classes sportives	0,00	2 800,00	2 800,00
DDL	50150	65-738/6574	Subventions FDE privés	44 000,00	-1 000,00	43 000,00
DDL	34093	65-928/6574	Subventions gardiennage estives fonctionnement	31 940,00	-3 044,00	28 896,00
DDL	49019	011-94/6188	Villes et Villages Fleuris - livres et bons d'achats	4 956,00	4 044,00	9 000,00
DDL	44133	011-33/6238	Projet jeunesse	20 000,00	40 000,00	60 000,00
DDL	8162	65-33/6574	Actions en faveur de la jeunesse	312 650,00	-40 000,00	272 650,00
Virements internes à la section					0,00	
DAF	518	022-01/022	Dépenses imprévues	12 381 747,61	-3 382 195,33	8 999 552,28
DAF	10354	023-01/023	Virement de section	45 857 952,44	1 000 000,00	46 857 952,44
TOTAL					1 317 366,67	

INVESTISSEMENT RECETTES						
DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DEB	52000	13-221/1346	Dotation de soutien à l'investissement des Départements ()	1 132 408,00	-312 758,00	819 650,00
DEB	52002	13-0202/1346	Dotation de soutien à l'investissement des Départements ()	1 050 000,00	-649 562,05	400 437,95
DEB	53043	13-11/1346	Dotation de soutien à l'investissement des Départements Gendarmerie	275 518,00	-110 207,00	165 311,00
DEB	52064	13-315/1311	Subvention archives Direction Régionale DES Affaires Culturelles (DRAC)	1 176 000,00	-1 176 000,00	0,00
Ajustement de recettes					-2 248 527,05	
DEB	34074	13-1312/221	Subventions Région Sarsan	128 052,00	101 410,00	229 462,00
Nouvelles recettes					101 410,00	
DAF	10353	021-01/021	Virement de section	45 853 952,44	1 000 000,00	46 853 952,44
TOTAL					-1 147 117,05	

CGA	Libelle	SC	RP 2022	Modifications	RP 2022 modifications	Montant antérieur	RP Disponible	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
	IMMOBILISATIONS		210 000		210 000	105 000	105 000								
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 135 647		1 135 647	896 526	239 121	130 000	99 119						
	IMMOBILISATIONS MATERIELLES		1 470 000		1 470 000	67 474	1 402 526	300 000	300 000	300 000	300 000	282 349			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		30 000		30 000	7 949	22 051	31 000	4 000	4 000	4 000	4 000			
	IMMOBILISATIONS MATERIELLES		210 000		210 000	71 525	138 475	35 000	41 000	44 000	44 000	44 000			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		30 000		30 000	7 949	14 051	16 000	17 000	18 000	18 000	18 000			
	DSD - Total		10 021 647		10 021 647	1 272 128	8 749 525	920 000	933 119	1 247 000	1 019 000	1 000 400	951 000	850 000	2 343 000
	Montant total général - Total		471 128 947	1 281 899	472 409 946	136 557 704	342 506 686	64 916 138	69 514 455	62 983 032	54 898 229	52 435 775	23 954 810	3 966 947	2 343 000

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. Laval – La cinquième commission vous propose :

- d'adopter :

1/ la décision modificative n°2 du budget principal ci-dessous :

La décision modificative s'équilibre en recettes et dépenses :

- en fonctionnement à 1 317 366,67 €,
- en investissement à -1 147 117,05 €.

I- Section de fonctionnement

RECETTES

Ajustement de recettes	1 317 366,67
Total	1 317 366,67

DEPENSES

Crédits nouveaux	5 699 562,00
Ajustement de dépenses	-2 000 000,00
Virements internes à la section	0,00
Dépenses imprévues	-3 382 195,33
Virement de section (ordre)	1 000 000,00
Total	1 317 366,67

II- Section d'investissement

RECETTES

Ajustement de recettes	-2 248 527,05
Nouvelles recettes	101 410,00
Virement de section (ordre)	1 000 000,00
Total	-1 147 117,05

DEPENSES

Crédits nouveaux	162 053,97
Ajustements de dépenses	294 095,54
Virements de crédits	0,00
Dépenses imprévues	-1 603 266,56
Total	-1 147 117,05

2/ la mise à jour des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiements (CP)

Telle qu'annexée dans l'extrait du plan pluriannuel d'investissement

3/ les admissions en non-valeur sur le budget principal pour :

- 3 136 € (taxes d'urbanisme)

Voilà pour la partie la plus concise du dossier.

Je voudrais ajouter deux ou trois éléments pour égayer ce document un peu austère. En dépenses, nous avons examiné les dossiers tout à l'heure, la CACG pour 800 000 euros, la SEM Ha-Py Energies 600 000 euros. On peut voir aussi une augmentation de la PCH de 1 million d'euros, le RSA 700 000 euros. Lors de la première réunion de la 5^e commission, nous avons vu une compensation de ce RSA sur un montant global national de 120 millions d'euros dont on ne connaissait pas la répartition. Bien évidemment l'idéal aurait été de

mettre en face des 700 000 euros de nos dépenses les 700 000 euros de recettes mais c'est, d'après nos discussions, fort improbable. Cependant j'estime que nous pourrions avoir au moins 400 000 euros parce que le département représente 1/300^e du pays et 120 millions d'euros divisés par 300 est égal à 400 000. Espérons que nous ayons à minima ce montant. Il est indiqué dans le dossier que nous aurons quelque chose mais on ne sait pas exactement combien.

Concernant les établissements et services médico-sociaux, le coût pour le département sera de 1,7 millions d'euros, Pyrénia 500 000 euros. Pour la PCH parentalité, en face de la dépense, la CNSA nous verse 860 000 euros de compensation. Enfin, un point sur les ressources humaines et le dégel du point d'indice. Le dégel du point d'indice, vous le savez, c'est 3,5 % d'augmentation. Est-ce que 1 % d'augmentation salariale est vraiment une progression salariale liée aux changements d'indice ou à la progression de carrière ? Par rapport à l'inflation, ce n'est pas vraiment une compensation. Cependant il faut savoir que de 2002 à 2016 le dégel du point d'indice a été d'environ 8,5 % - et là c'est gauche et droite confondues - pour une inflation, sur ces 14 ans, de 24 %. Imaginez la perte pour l'ensemble des personnes qui dépendent de ce point d'indice, à savoir les fonctionnaires, soit un quart de la population. Donc ni gauche, ni droite, ni centre, n'a amélioré cette situation pour les fonctionnaires et on ne peut que le déplorer. Et si on regarde les demandes des différents syndicats... bien sûr je vais aller du plus au moins extrême... Force Ouvrière demande 25 %. C'est bien, ça compenserait bien il faut le reconnaître mais ça me semble un peu excessif. La CGT demande 10 % et la CFDT beaucoup plus que 3 %. Cela me semble plus raisonnable. Le « beaucoup plus » étant à déterminer. Par contre s'il y a une chose sur laquelle on ne peut pas compter, je dois le regretter, c'est sur notre députée qui est remarquable par son absence dans la défense de notre département à l'Assemblée nationale. Je ne peux que le regretter parce que je ne vois pas comment la situation peut s'améliorer. On peut toujours critiquer le gouvernement actuel, comme tous les autres avant, mais si nos députés ne sont même pas présents à l'Assemblée nationale pour nous défendre, franchement ça ne va pas s'améliorer. Voilà Président, pour ma présentation personnelle de la décision modificative.

M. le Président – Merci M. Laval pour votre intervention.

Pascal Saurel me précise que la compensation RSA de 2023 a été exclue du projet de loi de finances à cause du 49.3. Comme je le disais tout à l'heure, je crois que les départements dont la perte d'épargne brute serait inférieure à 25 % ne seront pas compensés. Les critères sont les suivants : « (...) les collectivités qui auront subi en 2023 une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 25 % et dont la hausse des dépenses d'énergie sera supérieure à 60 % de la progression des recettes réelles de fonctionnement. Pour les départements ayant un potentiel financier inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant constaté au niveau national, le montant de la dotation correspondra à 50 % de la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement (...) » Bref. On verra bien ce que ça donnera mais pour le moment... Alors je ne sais pas, une fois qu'on a pressé sur la gâchette du 49.3, ça repart au Sénat ? Non ? Il y a des aller-retour... espérons qu'il y aura des améliorations.

Mme Abadie.

Mme Abadie – Vous êtes nombreux à être sollicités par les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux qui veulent savoir quand le département va procéder aux versements. Justement, une fois cette DM votée, les versements pourront être réalisés. Je voulais le préciser parce que les établissements sont inquiets avec cette mesure.

M. le Président – Mme Siani Wembou.

Mme Siani Wembou – Merci Président. La décision modificative n°2 du budget qui nous réunit aujourd'hui pourrait être définie par les mêmes mots utilisés par Frédéric Laval pour le budget primitif : rigueur, ambition et prudence, en particulier grâce à l'enveloppe de précaution de 10 millions d'euros décidée dès le budget primitif pour faire face aux incertitudes que nous rencontrons aujourd'hui et qui seront plus importantes demain dès 2023. Si, Président, vous aimez à rappeler à raison que les deux piliers du conseil départemental sont l'économie et le social, cette DM 2 illustre aussi que ces deux compétences premières sont les solidarités sociales et solidarités

territoriales. Cependant, il est bon de le rappeler car la terminologie est importante, les dépenses subies à hauteur de 5,3 millions d'euros sont avant tout des dépenses sociales qui devaient être prises compte tenu de la situation actuelle et notamment de la hausse de l'inflation. En effet, cela faisait depuis 2017 que le point d'indice n'avait pas été dégelé et c'est une reconnaissance importante du travail de nos agents, comme le sont aussi les revalorisations salariales dans les établissements médico-sociaux même s'il existe des oubliés et nous en parlerons au moment des vœux. Avec ces dépenses nouvelles et en particulier celle de 4 % de revalorisation du RSA, le conseil départemental des Hautes-Pyrénées tient pleinement son rôle de collectivité des solidarités sociales. De plus, et avec près d'un million d'euros pour la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne et la SEM Ha-Py Energies, le conseil départemental démontre son rôle de garant des solidarités territoriales pour faire face aux enjeux climatiques et énergétiques. Certes nous n'avons plus de levier fiscal mais si tel avait été le cas, nous ne l'aurions pas touché non plus conformément aux engagements que vous avez pris Président pendant près de dix ans. Gageons que le conseil national de refondation, où le Président de la République veut écrire un nouveau chapitre de la décentralisation et où toutes les associations de collectivités territoriales ont accepté de prendre part, mettra à plat la question de l'autonomie fiscale et budgétaire de ces dernières. En tout état de cause, plus personne ne remet en question la pertinence de l'échelon départemental qui est une réalité quotidienne pour les zones rurales mais aussi pour les zones urbaines et en particulier les quartiers politique de la ville. La Première ministre Elisabeth Born, lors du congrès des départements de France à Agen la semaine dernière, s'est engagée à donner plus de liberté aux départements, à transférer des compétences et à attribuer les ressources correspondantes associées à des départements à la création de France Travail et donner une capacité de différence. Notre vigilance sera peut-être mise à contribution. C'est dans cet état d'esprit qu'Olivier Dussopt, ministre du Travail et du plein emploi et de l'insertion, est venu récemment dans notre département pour s'inspirer de notre dispositif Ha-Py Actifs dont l'objectif est d'accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'emploi. Les solutions innovantes viennent des territoires, de la base, et ne peuvent pas toutes se concevoir à Paris en particulier dans les domaines de

l'emploi et de l'insertion. Avec une dette publique très importante et un niveau de prélèvements obligatoires toujours au corps, c'est dans le taux d'emplois que résident les marges de manœuvre pour soutenir notre économie et notre croissance face à un danger mondial de récession. Avec un chômage au plus bas depuis 2008, l'objectif de plein emploi est atteignable et nécessite la mobilisation générale de tous les acteurs. Je veux saluer ici nos agents chargés de l'insertion qui font un travail remarquable sur le modèle du projet de territoire engagé depuis 2012 à l'initiative du département des Hautes-Pyrénées. Le plein emploi permettra à nombre de nos compatriotes de sortir de la précarité et à nous dégager les marges de manœuvre pour continuer à investir massivement. Enfin, le plein emploi permettra aussi que le recours à l'investissement du budget 2022 impulsé par vous, Président, à hauteur de 75 millions d'euros ne soit pas historique mais pérenne. Je vous remercie.

M. le Président – Merci Mme Siani Wembou pour cette contribution.

Mme Doubrère.

Mme Doubrère – Merci Président. Mes chers collègues, même s'il n'y a pas de rapport concernant la première commission à proprement parler, je voulais profiter de cette décision modificative n°2 pour parler de l'aide à domicile et notamment du maintien à domicile. Nous votons aujourd'hui plus d'un million d'euros de crédits complémentaires dans la partie prestation de compensation du handicap, conséquence entre autre de la mise en place du tarif plancher à 22 euros pour les services d'aide à domicile au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de l'avenant 43. Hors le ministre des Solidarités a annoncé récemment que le gouvernement allait soutenir dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale et le tarif plancher allait passer à 23 euros en 2023 pour tenir compte de l'inflation. Cela signifie que tout le travail que nous avons effectué cette année avec les services devra être reconduit dès janvier prochain. Je veux saluer également le travail des membres de la première commission et de tous les agents. Le travail qui nous a été présenté est très intéressant et démontre que les marges de manœuvre financières pour les structures de l'aide à domicile et donc pour le conseil départemental, toujours dans le cadre de cet avenant 43, se situent dans une démarche qualité qui permettra de

porter le financement à 25 euros de l'heure par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Le conseil départemental accompagnera les structures pour aller chercher ces euros supplémentaires dans le cadre de cette dotation qualité, ce qui permettra d'améliorer la prise en charge du bénéficiaire et la qualité de vie au travail des personnels. Bien sûr on sait que le volet financier n'est pas le seul levier pour permettre de pallier au manque de personnel criant, en particulier dans notre département, dans ces métiers. C'est pour cela que nous pouvons nous réjouir du succès de l'édition 2022 de la Semaine des aidants organisée par notre conseil départemental qui était cette année tournée vers les jeunes dont nous aurons besoin demain dans ces métiers sous tension. Vous avez vu que dans cette DM, 2 millions d'euros n'ont pas été utilisés pour les plans d'aide et on peut s'en réjouir parce qu'ils sont venus atténuer un peu nos dépenses subies, mais vraiment il y a urgence pour être attractif pour ces métiers, de les rattacher aux services infirmiers à domicile dans un souci de professionnalisation. Je vous remercie.

M. le Président – Merci Mme Doubrère.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Dossier 502.

Dossier n°502.
M. Boubée, rapporteur.

Rapport du Président

**« MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE
ET DE LA FAMILLE
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Je vous sou mets le projet de DM n°1 pour l'exercice 2022 du budget annexe de la Maison Départementale Enfance et Famille.

La DM s'équilibre en recettes et dépenses :

- *En fonctionnement à +30 000 €,*
- *En investissement à + 0 €.*

Fonctionnement

Demande de crédits nouveaux pour le personnel intérimaire

Au BP 2022, un montant de 70 000 € pour les dépenses de personnel intérimaire avait été inscrit et, début septembre, les dépenses d'intérim s'élèvent à 69 898 € pour la période de facturation de janvier à juillet.

En effet, la MDEF a dû faire appel à du personnel intérimaire, au-delà des prévisions budgétaires. Cet appel important à l'intérim s'explique notamment par :

- *Des remplacements pour pallier des arrêts maladie massifs qui avaient conduit à la fermeture du Foyer Départemental de l'Enfance (FDE) ;*
- *Des arrêts longue maladie (notamment du veilleur de nuit) ;*
- *Des postes pérennes vacants qui n'ont pas pu être pourvus définitivement (par manque de candidatures) ;*

Ainsi, sur l'année 2022, les dépenses devraient s'élever à 105 000 €, soit 35 000 € de dépenses supplémentaires, qui seront financées par :

- Une demande de crédits nouveaux à hauteur de 30 000 €,
- Des transferts internes pour 5 000 €.

BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DEPARTEMENTALE ENFANCE ET FAMILLE						
Décision Modificative n°1						
Séance plénière du Conseil Départemental du 21 octobre 2022						
FONCTIONNEMENT						
RECETTES						
DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DRAG	48	018-747	Subvention départementale	265 860,95	30 000,00	295 860,95
			Ajustement de recettes		30 000,00	
			TOTAL		30 000,00	

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
DGA	LC	Imputation	Libellé	Voté	Modification proposée	Nouvelle prévision
DSD	11606	012-62113	Personnel médical et paramédical intérimaire MDEF	70 000,00	30 000,00	100 000,00
			Crédits nouveaux		30 000,00	
DSD	11	011-6063	Alimentation	25 000,00	-5 000,00	20 000,00
DSD	11606	012-62113	Personnel médical et paramédical intérimaire MDEF	70 000,00	5 000,00	75 000,00
			Virements internes à la section		0,00	
			TOTAL		30 000,00	

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. Boubée – La cinquième commission vous propose d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille.

M. le Président – Merci M. Boubée.

Y a-t-il des interventions ?

Mme Doubrère.

Mme Doubrère – Président, chers collègues, le conseil de surveillance s'est réuni il y a quarante-huit heures pour la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille. Je pense que nous pouvons être rassurés. La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille a eu un passage extrêmement difficile mais nous avons retrouvé une certaine stabilité et une certaine sérénité. Ce qui est inquiétant et ce qui incombe aux personnels, qui sont de véritables professionnels, c'est qu'il y a eu des situations préoccupantes avec des jeunes et des enfants dont les comportements relèvent du médical. Malheureusement la pénurie de médecins spécialisés, dont des pédopsychiatres, complexifie terriblement les situations pour ces professionnels qui mettent toute leur volonté. Mais c'est quand même extrêmement difficile car ces jeunes relèveraient d'hospitalisations psychiatriques. Il faut rappeler qu'à Lannemezan seulement huit lits d'hospitalisation pourraient accueillir ces jeunes donc c'est impossible et, je le répète, il n'y a pas de pédopsychiatres. L'ARS semble être informée de cette situation mais il ne faudra pas s'étonner si nos professionnels à moment donné ne peuvent plus supporter ces situations extrêmement sensibles. Et le fait de ne pas prendre en charge ces jeunes suffisamment tôt, c'est un risque important pour l'avenir. Merci beaucoup.

M. le Président – Merci Mme Doubrère. Je partage tout ce qui vient d'être dit. C'est un problème récurrent. On peut se réjouir aujourd'hui que les choses soient rentrées dans l'ordre à la MDEF mais cela n'élimine pas les problèmes que vous venez d'évoquer.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Dossier 503.

Dossier n°503.
Mme Lamon, rapporteur.

Rapport du Président

**« AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS
ET DU TABLEAU DE PONDERATION DES METIERS**

Le tableau des emplois voté lors de l'assemblée du 11 octobre 2019 permet l'ajustement des postes ouverts au recrutement, en déterminant les crédits budgétaires d'après l'échelle statutaire de référence.

Il permet d'identifier les principales composantes de la gestion financière de la masse salariale par la pondération budgétaire minimale et maximale de chaque emploi.

Chaque emploi est rattaché à l'un des métiers identifiés et déclinés au sein du conseil départemental, issu des référentiels nationaux (répertoires des métiers du CNFPT, du BIEP, de la fonction publique hospitalière, ou du code ROME), la liste de ces métiers forme le tableau de pondération des métiers de la collectivité.

Le tableau des emplois doit être actualisé pour ajuster les emplois créés, modifiés ou redéployés pour s'adapter aux besoins des services (I)

Le tableau de pondération des métiers doit également être ajusté pour suivre l'évolution de certains métiers de la collectivité (II)

Pour rappel, les annexes auxquelles il est fait référence dans le tableau des emplois sont :

- *Annexe 1 : Emplois permanents pourvus par des agents statutaires*
- *Annexe 2 : emplois non-permanents, emplois fonctionnels, collaborateurs de cabinet, collaborateurs de groupes politiques*

- *Annexe 3 : emplois en surnombre liés aux reclassement médicaux, emplois de reconversion passerelle, emplois des agents en CMLD, emplois des agents en détachement, emplois de certains cas de disponibilité, emplois des agents mis à disposition, surnombre temporaire en cas de réintégration*
- *Annexe 4 : emplois occasionnels, renforts temporaires, vacataires, intermittents du spectacle et saisonniers*
- *Annexe 5 : emplois de statut spécifique (assistants familiaux)/emplois de droit privé (apprentis)*
- *Annexe 6 : Emplois sous statut de la fonction publique hospitalière*

II/ ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (annexe 1 : ajustement du tableau des emplois)

Sont présentées en annexe en détail uniquement les modifications ayant un impact budgétaire théorique, et notamment :

- *La transformation et la création d'emplois pour s'adapter aux besoins des services (13 modifications d'emplois permanents)*
- *6 créations d'emplois non permanents régularisant l'anticipation de recrutement par contrats de projets votés par l'assemblée délibérante le 24 juin 2022 (sans incidence financière)*
- *Le coût total de ces ajustements représente une hausse théorique de 20 078 €.*

Les incidences financières présentées dans le rapport sont des calculs basés sur des moyennes de la rémunération brute annuelle du cadre d'emplois cible, afin de prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Les incidences réelles dépendent des situations statutaires effectives des agents retenus dans le cadre des mobilités ou des recrutements.

Dans le cadre du bon fonctionnement des services, je vous propose de mettre en œuvre les incidences sur les emplois correspondants aux métiers modifiés et aux besoins d'adaptation des services, avec date d'effet à compter du 01 novembre 2022 conformément aux tableaux en annexe 1 (ajustement du tableau des emplois).

II/ AJUSTEMENT DU TABLEAU DE PONDERATION DES METIERS DE LA COLLECTIVITE (annexe 2 : ajustement du tableau de pondération des métiers)

Suite à la commission GPEEC du 06 septembre 2022, le métier de référent restauration scolaire a été évoqué et nécessite les évolutions suivantes :

- Evolution de la pondération du métier de « référent restauration scolaire » sur les grades de B1/B2 au regard du niveau de responsabilité confié,*
- Création d'un nouveau métier « contrôleur Hygiène en restauration scolaire » (pondération C3/AM/AMP/B1) et rattachement d'un poste initialement rattaché au métier de référent restauration scolaire.*

ANNEXE 1 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

N° de poste	DGA	Direction	Service	Annexe	Intitulé du poste	Qualité	Filière	Catégorie	Cadre	Empl. max	Pondération	Coût moyen annuel du grade occupé	Coût moyen annuel du grade cible (dont financement potentiel)	Ecart théorique
10176	Direction de la Santé et de la Solidarité	Direction des Territoires et de l'Insertion		1	Infirmier PMI	100%	Medico-Sociale	A	Infirmier Soins Généraux	390 722	A1-A2	45 488 €	54 305 €	0 €
10065	Direction de la Santé et de la Solidarité	Direction de l'Insertion et du Logement		1	Directeur de l'insertion et du Logement	100%	Medico-Sociale	A	Pluriactuel PMI	422 754	A1-A2	111 882 €	95 623 €	-16 259 €
10807	Direction de la Santé et de la Solidarité	Direction des Bâtiments		1	Directeur des Bâtiments	100%	Administrative	A	Administrateur	390 821	A1-A2-A3-A4	49 488 €	109 513 €	59 027 €
10955	Direction de la Santé et de la Solidarité	Maison Départementale de l'Autonomie		1	Travailleur Social Retenue Medico-Sociale	100%	Medico-Sociale	A	Assistant Socio-Educatif territorial	390 592	A1	72 589 €	58 149 €	-14 431 €
10120	Direction des Routes et des Services	Direction Entretien et Exploitation des Routes		3	Charge de Mission	100%	Administrative	A	Infirmier Soins Généraux	390 821	A1-A2	74 265 €	49 488 €	-24 779 €
10934	Direction de la Santé et de la Solidarité	Direction des Territoires et de l'Insertion		1	Responsable Transports	100%	Technique	A	Redacteur Territorial / Adjoint Indivisi	390 821	B2-B3-A1	40 881 €	49 488 €	8 607 €
11349	Direction de la Santé et de la Solidarité	Direction des Territoires et de l'Insertion		1	Travailleur Social Titulaire remplaçant	100%	Medico-Sociale	A	Assistant Socio-Educatif territorial	390 592	A1	38 489 €	49 488 €	11 008 €
11663	Direction de la Santé et de la Solidarité	Direction des Territoires et de l'Insertion		1	Agent d'Accueil MDA	100%	Administrative	C & B	Adjoint Administratif Territorial	352 473	C1-C2-C3-B1	54 212 €	49 488 €	-4 724 €
11265	Direction de la Santé et de la Solidarité	Direction des Territoires et de l'Insertion		3	Charge de propreté des locaux	100%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial	390 592	C1-C2-C3	46 398 €	49 488 €	3 106 €
10167	Direction de la Santé et de la Solidarité	Direction des Territoires et de l'Insertion		1	Travailleur Social Titulaire remplaçant	100%	Medico-Sociale	A	Assistant Socio-Educatif territorial	390 592	A1	72 589 €	72 589 €	0 €

ANNEXE 1 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS														
N° de poste	DCA	Direction	Service	Antexé	Intitulé du poste	Qualité	Filière	Catégorie	Cadres d'emplois	IMI (niveau initial)	Pondération	Coût moyen annuel du grade occupé	Coût moyen annuel du grade cible (dont financement potentiel)	Ecart théorique
10694	Direction de l'Éducation et des Bâtiments Direction de l'Action de la Médiathèque Local	Direction de l'Éducation	Service Collèges	1	1 Agent d'entretien et de restauration	100%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial	355 473	C1-C2-C3	38 480 €	38 480 €	0 €
10579	Direction de l'Éducation et des Bâtiments Direction de l'Éducation et des Bâtiments	Direction de l'Éducation	Service Collèges	1	1 Chef de Bibliothèque	100%	Technique	C	Adjoint Technique Territorial	355 473	C1-C2-C3	38 480 €	38 480 €	0 €
10733	Direction des Ressources et de l'Administration Générale Direction des Ressources et de l'Administration Humaines	Direction de l'Éducation	Service Collèges	1	1 Référent Restauration Scolaire	100%	Technique	C & B	Adjoint Technique Territorial / Technicien Territorial	355 554	C3-AM-AMP-B1 B1-B2	39 187 €	46 380 €	8 193 €
10733	Direction des Ressources et de l'Administration Générale Direction des Ressources et de l'Administration Humaines	Direction des Ressources Humaines	Suiv des Agents et des Services	1	1 Gestionnaire RH	100%	Administrative	B	Rédacteur Territorial	355 507	B1-B2-B3	52 203 €	40 711 €	-11 492 €
11873	Création d'un poste non permanent Direction de la Solidarité Départementale	Direction des Ressources Humaines	Suiv des Agents et des Services	1	1 Agent Administratif	100%	Administrative	C	Adjoint Administratif Territorial	355 473	C1-C2-C3	Régularisation déléguée juin (Désà budgétisé)	Régularisation déléguée juin (Désà budgétisé)	0 €
11874	Création d'un poste non permanent Direction de la Solidarité Départementale	Direction des Ressources Humaines	Insertion Contrat de projet financé 67 031 €	2	2 Chargés d'Affaires Sociales (SPE)	100%	Administrative	B & A	Rédacteur territorial / Attaché territorial	356 673	B2-B3-A1	Régularisation déléguée juin (Désà budgétisé)	Régularisation déléguée juin (Désà budgétisé)	0 €
11875	Création d'un poste non permanent Direction de la Solidarité Départementale	Direction des Ressources Humaines	Insertion Contrat de projet financé 67 031 €	2	2 Chargés d'Affaires Sociales (SPE)	100%	Administrative	B & A	Rédacteur territorial / Attaché territorial	356 673	B2-B3-A1	Régularisation déléguée juin (Désà budgétisé)	Régularisation déléguée juin (Désà budgétisé)	0 €
11876	Création d'un poste non permanent Direction de la Solidarité Départementale	Direction des Ressources Humaines	Insertion Contrat de projet financé 67 031 €	2	2 Chargés d'Affaires Sociales (SPE)	100%	Administrative	B & A	Rédacteur territorial / Attaché territorial	356 673	B2-B3-A1	Régularisation déléguée juin (Désà budgétisé)	Régularisation déléguée juin (Désà budgétisé)	0 €
11877	Création d'un poste non permanent Direction de la Solidarité Départementale	Direction des Ressources Humaines	Insertion Contrat de projet financé 67 031 €	2	2 Chargés d'Affaires Sociales (SPE)	100%	Administrative	B & A	Rédacteur territorial / Attaché territorial	356 673	B2-B3-A1	Régularisation déléguée juin (Désà budgétisé)	Régularisation déléguée juin (Désà budgétisé)	0 €
11878	Création d'un poste non permanent Direction de la Solidarité Départementale	Direction des Ressources Humaines	Insertion Contrat de projet financé 17 700 € am	2	2 Accueillante L'AP	40%	Méico-Sociale	A	Educateur territorial de jeunes enfants	390 592	A1	Régularisation déléguée juin (Désà budgétisé)	Régularisation déléguée juin (Désà budgétisé)	0 €
												736 036 €	756 174 €	20 078 €

ANNEXE 2 - TABLEAU DE PONDERATION - 2022									
Annexe	Métier	Couverture	Nbre Postes concernés	Postes concernés	Catégorie	Cadre d'emplois	IM mini maxi	IFSE Pondération initiale	IFSE Pondération modifiée
1	Reférent restauration scolaire	100%	1	10579	B	Technicien Territorial	356 534	400 € C3/AM/AMP/B1	490 € B1-B2
1	Contrôleur Hygiene en Restauration scolaire	100%	1	11399	C	Adjoint technique Territorial	355 503	Sans objet : nouveau métier	400€ C3/AM/AMP/B1

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Mme Lamon – La cinquième commission vous propose d'approuver le tableau des emplois et le tableau de pondération des métiers modifiés à compter du 1^{er} novembre 2022, pour s'adapter aux besoins des services, conformément aux tableaux joints au rapport.

M. le Président – Merci Mme Lamon.

M. Laval.

M. Laval – Juste pour faire une petite remarque acerbe. Je constate dans le tableau d'ajustement des emplois des salaires chargés et peu dépassent le salaire moyen d'un raffineur de chez Total après vingt ans d'ancienneté. J'imagine que c'est parce qu'ils sont très compétents et que nous le sommes peut-être moins. Voilà. Excusez-moi, je l'avais sur le cœur depuis quelques temps.

M. le Président – Je peux partager certaines choses. La semaine dernière lorsque nous étions à Bours et qu'était évoqué un salaire d'un agent de chez Total, le chef d'entreprise de la SPI Mallet disait que l'agent qui travaillait chez lui à 1 800 euros était à 3 200 euros chez Total. Mais nous n'allons pas ouvrir ce débat.

M. Datas-Tapie.

M. Datas-Tapie - C'est très loin du salaire du PDG de Total quand même.

M. le Président – Aussi.

(voix)

M. le Président – Je ne saurais pas quoi faire de tout cet argent !

M. Lavit.

M. Lavit – Pour rebondir, un peu d'humour. Certes, oui, mais on est bien loin des salaires des footballeurs professionnels et personne ne dit rien, tout le monde les suit. Vous parliez de suivre les sportifs, tous réunis. On n'en parle jamais mais quand même, quel scandale. Quelle indécence quand même.

M. le Président – C'est exact.

Je mets ce dernier rapport aux voix.

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Nous allons passer maintenant aux vœux.

Le premier vœu concerne la mise en place d'un financement pérenne et efficient des établissements médico-sociaux. Il est déposé par les Groupes Socialistes et Apparentés, Passionnément Hautes-Pyrénées Radicalement Solidaires, Communiste, Progrès et Solidarité, Nos Territoires en Commun.

Qui le présente ?

Mme Abadie – J'attends qu'il soit distribué à tout le monde et je le présente.

« Le secteur social, sanitaire et médico-social est aujourd'hui confronté à une crise des métiers du soin et de l'accompagnement sans pareil, dont les répercussions directes touchent les personnes soignées ou accompagnées, ainsi que leurs familles. Chaque jour, nous recevons des témoignages de plus en plus nombreux quant au manque de recrutement de professionnels, de reconnaissance de ces métiers et de financements pour les structures œuvrant dans ce domaine.

Pourtant, ces structures et leurs salariés impliqués au quotidien sur le terrain se sont retrouvés en première ligne au cours de la crise du COVID. Leur présence au plus près des besoins a permis à nos concitoyens de disposer d'une continuité des soins.

Inquiet par ces problématiques désormais récurrentes, le Conseil Départemental a tenu à échanger avec ces structures au cours d'une rencontre qui s'est tenue dans ses locaux le mercredi 28 septembre dernier.

Considérant le rôle central joué par les salariés de terrain du secteur social, sanitaire et médico-social au cours de la crise du COVID, qu'ils relèvent du secteur public ou privé.

Considérant les difficultés de recrutement et de financement récurrentes des institutions et associations du secteur social, sanitaire et médico-social.

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, réuni en Assemblée Plénière :

- *Sollicite le réexamen par l'Etat du champ d'application des primes Ségur de la santé.*
- *Demande la compensation intégrale de leur financement. »*

Voilà le vœu qui vous est proposé. En complément, et au-delà de ces problématiques financières impactant l'attractivité des métiers de l'humain, il est important de prendre en considération l'angoisse des familles, des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Ils sont témoins d'accompagnement déficient, comme ils nous l'ont dit pudiquement quand nous les avons rencontrés avec Laurent Lages, ou de menaces de fermeture de services ou d'établissements. Alors qu'ils culpabilisent de ne pouvoir assurer eux-mêmes une prise en charge dans des conditions acceptables, ces familles dénoncent une forme de maltraitance organisée face à un défi démographique connu de tous depuis bien longtemps et qu'il s'agirait de placer en priorité des priorités. Andrée Doubrère a souligné tout à l'heure la nécessité de professionnalisation de ce secteur et notamment des services d'aide à domicile. Il nous appartiendra de veiller, aux côtés des services du conseil départemental que je remercie ici, que les dotations qualité prévues portent bien sur les points à améliorer : la qualité de vie au travail, la mobilité et bien sûr la formation. Je vous remercie.

M. le Président – Merci Mme Abadie.

Mme Plane.

Mme Plane – Merci Président. M. le Président, mes chers collègues, le groupe Passionnément Hautes-Pyrénées Radicalement Solidaires a co-déposé ce vœu. Le Ségur de la santé a prévu dès son origine de revaloriser les salaires de plusieurs catégories de travailleurs sociaux, médico-sociaux et soignants, les professionnels qui étaient en première ligne au moment les plus durs de la crise Covid. C'est donc une mesure de justice sociale et utile aussi pour rendre attractifs ces métiers essentiels mais qui peinent à être attractifs. Malheureusement, du fait de nombreux trous dans la raquette, cette revalorisation a créé de nombreuses inégalités, des distorsions

d'attractivité dirons-nous entre établissements de santé selon qu'ils entrent ou pas dans le périmètre des mesures prises. Il s'en est suivi et s'en suit encore des départs de certains établissements au profit d'autres. C'est pourquoi, comme cela est rappelé dans ce vœu, suite à une rencontre qui s'est déroulée en septembre dernier, nous demandons à l'État de se pencher une nouvelle fois sur un réexamen de ces mesures. Comme vous pouvez le voir, nous demandons en même temps à l'État de compenser intégralement leur financement car, comme vous le savez et c'est l'objet du vœu que nous présentons aujourd'hui, l'État est plus prolix à décider qu'à assumer le coût de ses décisions. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter ce vœu à nos côtés. Merci.

M. le Président – Très bien. Pas d'autres prises de parole ?

Ce vœu est porté par tous les groupes.

Mme Siani Vembou.

Mme Siani Wembou – Merci Président. Chers collègues, effectivement ce vœu est porté, je l'ai observé, par tous les groupes. Il faudrait tout simplement rajouter les oubliés du Ségur parce que certains personnels n'ont pas du tout été revalorisés, notamment du secteur non sanitaire direct comme les secrétaires et autres.

M. le Président – Je pense qu'il y a là un autre sujet. Je vous propose de laisser aujourd'hui ce vœu en l'état.

M. Lages – L'observation est comprise puisqu'on parle de l'ensemble des salariés du secteur social.

M. le Président – Donc on ne rajoute rien.

Est-ce qu'il y a des avis contraires sur ce vœu ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le vœu est adopté.

Deuxième vœu : Pour des réponses adaptées et rapides à la situation du logement social, déposé par le Groupe Socialistes et Apparentés.

M. Boubée.

M. Boubée – Merci Président. Je vais donc vous lire ce vœu qui est présenté par le Groupe Socialistes et Apparentés. Je l'ai appris cinq minutes avant la séance.

Ce vœu résulte d'une réunion du conseil d'administration de l'OPH dans cette même salle il y a une semaine et nous avons dû augmenter les loyers des locataires de 3,5 %. Je remercie d'ailleurs, pour leur courage, les huit conseillers départementaux qui, au-delà de tous les considérants que nous partagerons tous autour de cette table, ont voté cette augmentation. Et c'est justement parce qu'il faut que nous sachions pourquoi nous avons voté cette augmentation que ce vœu peut paraître utile.

*« Vœu pour des réponses adaptées et rapides
à la situation du logement social
Vœu déposé par le Groupe Socialistes et Apparentés*

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées affirme sa très vive inquiétude quant aux conséquences que les deux hausses du taux du livret A intervenues en 2022 et celle annoncée pour le 1^{er} février 2023 (la dette des bailleurs sociaux est indexée sur le taux du livret A), auront sur la situation financière de l'Office Départemental d'HLM, l'OPH 65, donc sur l'activité de construction et de rénovation.

Ces augmentations viennent s'ajouter aux graves coups portés ces dernières années contre le logement social avec le mécanisme dit de la « RLS » (réduction du loyer de solidarité : ce sont les bailleurs qui financent la baisse des Aides Personnalisées au Logement) qui frappe tous les organismes, mais plus particulièrement les offices qui comme le nôtre :

- *Exercent de façon exemplaire leur mission sociale avec 63% de locataires « APLisables », contre moins de 20 % pour certains organismes qui sont quasi-totalement épargnés ;*
- *Sont situés dans des marchés détendus où la vente de patrimoine pour reconstituer les fonds propres est beaucoup plus limitée que dans les grandes agglomérations ;*

-
- *Maintiennent, coûte que coûte, une activité de construction et de rénovation et sont donc contraints pour cela de contracter de nouveaux emprunts.*

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, réuni en Assemblée Plénière :

- *Dénonce cette accumulation de mesures qui portent atteinte au dynamisme du logement social dans notre pays.*
- *Demande aux pouvoirs publics de corriger leurs effets, en particulier pour les organismes qui assument courageusement leur mission sociale dans les marchés détendus du monde rural. »*

Je voudrais préciser, M. le Président, mes chers collègues, que bien évidemment nous sommes favorables à la juste rémunération de l'épargne populaire, celle qui rémunère les économies de nos concitoyens les plus défavorisés. D'ailleurs, l'ancien salarié de la Caisse d'épargne pendant 32 ans rappelle qu'il existe un livret encore plus rémunérateur que le livret A, c'est le livret de l'épargne populaire dont le plafond est de 7 700 € et qui rémunère l'épargne à 4,6 %. Donc le taux du livret A est cité dans ce vœu mais de manière très objective, très factuelle, très neutre au même titre que tout à l'heure. Je vous ai écouté avec soin, M. le Président, et je partageais l'intégralité de vos propos quand vous avez parlé de dépenses subies avec la hausse par exemple du RSA et du point d'indice et nulle personne dans cette assemblée, naturellement, ne remet en cause ces deux revalorisations. C'est la même chose pour la thématique de ce vœu. Je terminerai en indiquant que le congrès de l'union sociale de l'habitat s'est tenu à Lyon à la fin du mois de septembre et la résolution qui a été votée est quasiment la même que celle-ci c'est-à-dire que le mouvement du logement social est bien sûr très favorable à la protection de l'épargne populaire puisqu'il loge ces populations-là et qu'il demande des mécanismes compensateurs à tous ces faits. D'ailleurs, c'est la proposition que je peux vous faire à l'instant, on peut modifier le dernier alinéa de la façon suivante : « Demander aux pouvoirs publics de corriger leurs effets par des mécanismes compensateurs en particulier pour les organismes (...) ». Le reste sans changement. Merci beaucoup.

M. le Président – Merci M. Boubée.

Avant de donner la parole à David Larrazabal, je ferai une observation. Un problème de forme me dérange, je ne le cache pas. Je suis d'accord sur le fond parce que je subis l'augmentation du livret A tant au niveau du département qu'avec d'autres casquettes de président. Concernant le premier paragraphe : « Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées affirme sa très vive inquiétude quant aux conséquences que les deux hausses du taux du livret A intervenues en 2022 et celle annoncée pour le 1^{er} février 2023 auront sur la situation financière (...) ». Ce paragraphe peut laisser supposer que le conseil départemental n'est pas très favorable à l'augmentation du livret A. C'est un livret d'épargne populaire pour le citoyen lambda. Je vous proposerai simplement, sans changer tout le reste, de modifier le premier paragraphe comme suit : « Si le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées se félicite de l'augmentation de la rémunération de l'épargne populaire, grâce aux hausses du taux du Livret A, il se doit de s'inquiéter de l'absence de correction de ses effets négatifs sur la production de logement social et plus généralement pour la santé financière des bailleurs ». Je remplacerai le premier paragraphe par celui-ci. Cela ne change pas le fond mais c'est un problème de forme. Si on dit : « la vive inquiétude quant aux conséquences que les deux hausses du taux du livret A », les gens vont penser que nous sommes contre l'augmentation du livret A alors que c'est un livret d'épargne populaire et que la Caisse des dépôts prête ses fonds sur les fonds du livret A. C'est le bémol que je mettrais. Vous pouvez en discutez entre vous.

M. Larrazabal - Merci Président. Alors sur le fond, je vais faire comme le Président, effectivement on ne peut être que d'accord. Mais le fait d'aborder ce sujet ici aujourd'hui me permet de dire devant tous mes collègues élus au département ce que je dis depuis plusieurs années au sein du conseil d'administration de l'OPH. Je pense qu'effectivement l'état aujourd'hui de l'OPH, et pas que de l'OPH, de bailleurs sociaux qui sont sur des secteurs détendus comme le nôtre, est dû évidemment à 80 % à cette décision prise dans la loi ELAN et notamment à la RLS. Mais ce que je dis déjà depuis plusieurs années au sein du conseil d'administration c'est que les stratégies choisies par l'OPH depuis plusieurs années, que je dénonce, pèsent aussi dans la balance.

Et moi il y a des choses qui me dérangent parce que chaque fois vous mettez « construire, construire, construire ». Nous sommes dans un département qui ne gagne pas d'habitants depuis des années et qui n'en gagnera pas beaucoup dans les années à venir. Il y a une espèce de frénésie à la construction de l'OPH depuis des années et encore récemment. Je ne dis pas que l'OPH ne doit pas construire mais il doit construire intelligemment, sporadiquement et au mieux, chaque fois qu'il construit, à la limite déconstruire et détruire des logements qui aujourd'hui sont des friches à la charge de l'OPH. Parce qu'évidemment quand la population n'augmente pas, eh bien on déshabille Paul pour habiller Pierre. Alors que dit la loi ELAN au-delà de ça ? Parce qu'il y a deux choses, il y a des erreurs stratégiques à ce niveau-là et ailleurs. La loi ELAN, on va fêter son quatrième anniversaire, elle est de novembre 2018. Elle dit une chose simple c'est-à-dire que tous les organismes qui n'atteignent pas 12 000 logements doivent, en gros, disparaître en tant que tel, ils doivent soit se marier avec d'autres, soit grossir. Cela est valable si cet organisme évidemment est le seul ayant son siège social dans le département, ce qui n'est pas le cas puisqu'un autre organisme a son siège social dans le département. Donc quel était le choix de l'OPH ? Le choix de l'OPH c'est de grossir et de passer de 7 500 logements environ il y a 4 ans à 12 000. 7 500 à 12 000...

M. Boubée – Non c'est faux. L'OPH compte 8 300 logements.

M. Larrazabal – ... non mais aujourd'hui. Il y a 4 ans c'était 7 500. Quand bien même pour passer à 12 000, il faut en construire au moins 4 000. Donc c'est énorme. Qui peut se le permettre ? Des organismes qui sont extrêmement costauds financièrement, qui ont des moyens démesurés et là évidemment on peut construire quasiment 50 % de plus de parc en peu de temps. C'est l'option qui a quasiment été choisie par l'OPH c'est-à-dire qu'elle construit ou elle rachète etc., mais elle rachète à crédit. Et c'est là qu'on revient sur le livret A. D'autres organismes ont fait d'autres choix c'est-à-dire de grossir mais pas seuls et par le biais de sociétés de coordination. Moi je suis très surpris que l'OPH à l'époque n'ait pas pris cette option. Je vous rassure je vais voter ce vœu par solidarité. Donc vous nous présentez un vœu et nous présentons un vœu aujourd'hui d'un organisme qui compte, allez,

8 000 logements. D'accord Yannick. Si vous aviez choisi une option de société de coordination et de vous regrouper avec des offices dans la même situation que la nôtre, c'est-à-dire des offices de secteurs détendus et aussi d'offices de secteurs tendus parce qu'on peut mettre dans une société de coordination des gens qui vont bien, des gens qui vont moins bien, eh bien aujourd'hui on voterait un vœu qui représenterait entre 80 000 et 100 000 logements ! La SEMI Tarbes aujourd'hui, par le biais de la société de coordination dans laquelle elle est, représente 44 000 logements alors qu'elle est en fait propriétaire de 1 240 logements sur le département ! Donc c'est 44 000 logements sur le territoire français. Si cette option avait été choisie à l'époque, aujourd'hui ce vœu aurait du poids. Même si je le répète, notre groupe va le voter par solidarité parce qu'aujourd'hui je le dis aussi, tous les bailleurs du département sont dans la même situation que l'OPH. Et cette situation peut s'aggraver au-delà de ce que l'on pense puisque c'est l'organisme le plus garanti par le département aujourd'hui mais pas seulement par le département, par aussi l'agglomération, par la ville de Tarbes, par la ville de Lourdes. Demain, alors peut-être pas en 2023 mais si on continue, expliquez-moi comment on va s'en sortir ? Si on continue il va y avoir des appels à ces garanties et dans nos futurs budgets, sont-ils intégrés ? Est-ce que les mairies concernées les intègrent ? Les communes les intègrent ? Est-ce que l'agglomération les intègre ? Je ne sais pas ! Après on pourrait rajouter à ce vœu, Yannick, la loi Climat et Résilience qui vient aussi impacter les logements par la classification énergétique et selon le calendrier de cette loi, 4 000 logements en France ne seront plus louables. Donc je pense que le gouvernement va lever le pied et va donner un peu d'élasticité. D'ailleurs François Mitterrand disait : « L'élastique ne casse jamais ». Mais cela est valable quand on est Président de la République parce qu'on peut voter des budgets déficitaires ! Par contre ce n'est pas valable pour nous. Donc notre groupe va voter ce vœu mais par solidarité. Cela dit je continue à dire et à penser que la stratégie de l'OPH n'est pas la bonne, par contre nous avons raté le coche de celle de la société de coordination, c'est fini et il va falloir peut-être un petit peu lever le pied sur l'idée de construire. Alors évidemment on se dit toujours que c'est bien de construire parce que ça fait travailler les entreprises locales. Mais démolir aussi ! Ça peut faire travailler les entreprises locales !

Rénover, ça peut faire travailler les entreprises locales ! Par contre accumuler un patrimoine vieillissant, vide, qui a nous reste sur les bras et sur lequel on paie du foncier, ça aussi ça creuse le déficit parce qu'il y a un manque de recettes et, derrière, une augmentation des charges. Voilà, vous avez mon opinion, Yannick, tu as mon opinion là-dessus et je te le dis, par solidarité, nous le voterons parce que je considère que cette loi ELAN est une mauvaise loi et, comme je l'ai dit à l'OPH, je ne sais pas si aujourd'hui il y a une politique du logement social dans ce pays. Si on veut nous tuer, qu'on nous tue mais d'un coup ! Mais qu'on ne nous laisse pas agoniser ! Et parce que les lois ne sont pas inscrites dans le marbre et peuvent évoluer, on peut demander aussi des amendements pour que les taux d'intérêt indexés sur le livret A soient à moment donné capés ! Qu'ils soient capés ! L'avenir n'est pas brillant et je suis très inquiet, pas que pour l'OPH, je suis très inquiet pour tous les bailleurs sociaux qui sont dans la même situation que nous et pas que dans les Hautes-Pyrénées. Partout en France des bailleurs sociaux sont dans des situations compliquées dans des secteurs détendus. La hausse des taux d'intérêt n'est pas valable que pour la hausse du livret A, elle est valable aussi pour des gens qui achètent des logements sociaux. Aujourd'hui les 2/3 du résultat de l'OPH est constitué par la vente de logements sociaux. Qu'en sera-t-il demain puisque les gens ont de plus en plus de mal à acheter, à emprunter ? Ça va être compliqué ! Moi je vous le dis ! Donc oui je vote ce vœu mais j'aurais préféré le voter dans le cadre d'une société de coordination qui aurait pu être mise en place il y a deux ou trois ans et qui aujourd'hui représenterait, avec des offices, peut-être 100 000 ou peut-être plus de logements. Ça, ça a du poids. Aujourd'hui on fait 8 000 logements. C'est un peu la politique de la grenouille qui voulait être plus grosse que le bœuf qui a été adoptée plutôt qu'une politique de regroupement qui aurait été plus efficace. Je vous remercie.

M. le Président – Merci M. Larrazabal.

M. Buron.

M. Buron – Merci Président. Je partage tout à fait l'interrogation du Président quant à l'écriture de ce premier paragraphe parce que les paroles s'en vont mais les écrits restent et tel que c'est écrit, ça laisse penser que les difficultés de l'OPH, qu'elles soient financières, constructions ou rénovations, etc., sont dues à la hausse du livret A c'est-à-dire de l'épargne populaire. On ne peut pas l'accepter. On ne peut pas l'accepter. Donc tel que c'est écrit, nous ne voterons pas pour ce vœu.

M. le Président - Merci M. Buron.

Je crois que M. Boubée a redemandé la parole.

Voix - Mme Siani Wembou.

M. Boubée – Oui, Mme Siani peut parler avant.

M. le Président – Vous conclurez M. Boubée.

Mme Siani Wembou – Merci Président. Chers collègues, notre groupe Progrès & Solidarité votera bien entendu ce vœu. Je suis administratrice de l'OPH depuis 7 ans donc je connais très bien le problème et les difficultés. Comme vous Président, le premier paragraphe me posait problème mais je pense qu'on peut le modifier et resoumettre le vœu comme on le fait d'habitude. Une deuxième ligne peut porter également à confusion : « Dénonce cette accumulation de mesures ». Pourquoi ne pas mettre « Dénonce toute atteinte au dynamisme ». Vous pouvez trouver autre chose de mieux mais si on met « toute accumulation », cela signifie que le taux du livret A est compris. Donc il faut trouver une autre formulation. Pour les collègues qui lisent ce vœu, je ne sais pas si tout est bien compris. Etant administratrice, je sais de quoi il s'agit. Le problème c'est qu'avec la Réduction du Loyer de Solidarité, la RLS, le gouvernement baisse le taux d'APL des locataires obligeant ainsi les organismes à baisser le loyer à l'équivalent. Donc rien n'est perdu et rien n'est gagné pour les locataires. Mais pour les offices ce sont des fonds propres en moins et nous sommes à peu près à 1,5 millions, si mes souvenirs sont bons, de fonds propres en moins par année. 4,5 millions c'est beaucoup alors qu'on fait actuellement surtout de la rénovation

pour baisser le coût énergétique. Cela aurait plus d'effet de le mettre pour notre organisme vu la perte, en trois ans, de la RLS de 4,5 millions. Je ne sais pas si je le dirais dans les mêmes propos que David Larrazabal mais cela fait trois ans que nous en parlons, nous, dans notre coin, si les représentants d'offices vont à Paris chacun de leur côté, discutent avec un tel ou un tel, cela ne changera pas et rien n'a changé depuis trois ans. J'avais à l'époque posé la question au ministre concerné par l'entremise du député et j'ai eu une réponse de trois pages. J'ai alors pris rendez-vous avec le directeur de l'OPH et quand nous avons épluché ces trois pages, le compte n'y était pas et on avait surtout l'impression qu'il ne faisait pas la distinction entre les grands offices de Paris, Marseille, Toulouse et Lyon qui ont thésaurisé des millions d'euros par rapport aux offices présentes dans les départements de taille moyenne qui ne thésaurisent pas 1,5 millions de fonds propres et ce n'est pas beaucoup pour ce genre de structure. Alors est-ce qu'il ne faut pas plutôt une action collective, je ne sais pas de quelle façon, pour porter la parole auprès du ministère concerné ? Pendant combien de temps cela va durer ? Un vœu c'est bien mais si chacun fait de son côté, je ne sais pas trop à quoi cela aboutira. Donc bien sûr nous allons voter ce vœu mais si on pouvait juste modifier, en plus de la demande du Président, cette phrase là en enlevant le taux du livret A. Andrée Doubrère demande à quoi correspondent les 3,5 %. Il s'agit de l'augmentation des taux des loyers de 3,5 % pour tous sauf pour trois résidences et le taux d'APL a été augmenté de 3,5 %. Cela représente 3 € par mois d'augmentation pour les T2 et T3 et le double pour les T4.

(voix)

Mme Siani Wembou – Comment ?

M. Lages - 60 % des bénéficiaires de l'OPH bénéficient de l'APL et 40 % n'en bénéficient pas.

Mme Siani Wembou – C'est ce que je voulais dire. 40 % n'ont pas d'APL ce qui signifie qu'ils n'auront pas la compensation de l'augmentation de l'APL. C'était pour expliquer à Andrée Doubrère.

M. le Président – Merci Mme Siani Wembou. Avant de laisser la parole à M. Boubée qui apportera ses conclusions, je voudrais faire un petit commentaire. Ne vous faites pas trop d'illusion sur l'issue de ces vœux. Ça va faire bientôt 38 ans que je suis dans cette assemblée et j'ai vu des vœux passer par dizaines et sans doute par centaines. José Marthe disait : « Un de plus qui ira à la cave ». Ils n'iront pas forcément à la cave, ils iront d'abord à la préfecture et puis on chargera les parlementaires de faire remonter. Néanmoins, nos amis journalistes présents sont susceptibles de reproduire in extenso le vœu et dites-vous que le grand public n'est pas trop technique donc il faut un langage simple pour comprendre facilement et du premier coup. C'est pour cette raison que je me suis permis d'intervenir sur un problème de forme plus que de fond et je souhaite donc remplacer le premier paragraphe par : « Si le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées se félicite de l'augmentation de la rémunération de l'épargne populaire, grâce aux hausses du taux du Livret A, (...) », c'est-à-dire que l'on s'en félicite, « (...) il se doit de s'inquiéter de l'absence de correction de ses effets négatifs sur la production de logement social et plus généralement pour la santé financière des bailleurs ». Je crois à ce qu'a dit notamment David Larrazabal à un certain moment d'une négociation qui consisterait à caper le livret A parce qu'aujourd'hui rien n'interdit d'imaginer que ça sera 3, 4, 5 et augmenter le taux du livret A, je suis totalement d'accord mais que la caisse des dépôts nous le répercute systématiquement dans l'augmentation de taux, c'est difficilement acceptable parce qu'on n'a plus la maîtrise de la chose.

M. Boubée.

(M. Laval quitte la séance à 12 heures et donne pouvoir à Mme Siani Wembou)

M. Boubée – Merci Président. Bien évidemment la modification que vous proposez est tout à fait pertinente. Je remercie également mes deux collègues qui ont pris la parole et qui prouvent leur attachement à l'organisme. L'avantage du vœu, c'est qu'il nous aura fait parler du logement social et permis à tous d'être au même niveau. Moi je te salue, David, pour ta constance et ton engagement pour le logement social qui est un engagement

sincère et authentique, on le sait tous les deux. Concernant la construction, est-ce que l'OPH construit ou pourrait construire de façon déraisonnable ? Non, je l'affirme. On a construit 22 logements en 2021 et on en construira 21 ou 22 en 2022.

Concernant la santé de l'OPH, l'Agence Nationale du Contrôle du Logement Social (ANCOLS) a justement réalisé un contrôle et dans l'attente du rapport, j'ai eu le retour, avec le directeur général, du chef de la délégation. Sa première expression a été : l'organisme est sain. Alors c'est sûr on construit mais sur 8 300 logements que nous avons aujourd'hui, seulement 300 sont vacants. 8 300, 300 vacants, c'est-à-dire qu'on est presque au plein emploi. Presque. Et maintenant on construit. Où en sont nos programmes ? Nous avons inauguré récemment une résidence à Azereix, vous l'avez vu dans la presse, nous avons un programme à Andrest et à Castelnau-Magnoac par exemple. On ne construit quasiment plus rien sur l'agglomération tarbaise. Ensuite, je regarde M. le Maire de Lourdes, Thierry Lavit, on va construire à Lourdes pour le NPNRU, et on aurait aimé construire davantage. Et on va y aller, tu le sais.

M. Larrazabal – C'est hors intérêts.

M. Boubée – Comme tu ne l'avais pas dit, je le dis... pardon...

M. Larrazabal – C'est hors intérêts. Le NPNRU c'est on démolit, on construit moins. Donc déjà le NPNRU entre dans ce que je dis. On démolit 500 logements, on en construit beaucoup moins. Là c'est intelligent. Ça correspond à une demande.

M. Boubée – Les NPNRU ont détruit 570 logements, nous allons en construire 185. Je parle pour l'OPH, après il y en a bien d'autres. Et on ira au-delà de ces 185 notamment avec le programme « Action cœurs de villes ». Concernant la gouvernance et les choix stratégiques de l'office public, nous avons fait le choix, en accord avec un autre bailleur qu'est Promologis, de la croissance externe. Le département nous a bien accompagnés en prenant des délibérations de garanties d'emprunt. C'est un choix raisonné qui nous permet de mettre de la proximité par rapport aux locataires. L'OPH a une volonté forte d'être dans la proximité pour la gestion de ces résidences. C'est un des rares organismes en Occitanie qui par exemple a gardé une régie de 35 salariés pour

être très réactif sur les entretiens de chaudières, etc. On parlait tout à l'heure de la Caisse des dépôts et je partage ce que disait le Président Michel Pélieu, ces opérations de croissance externe se sont traduites par des reprises de prêts de la Caisse des dépôts et nous aurions bien aimé faire des prêts en mettant en concurrence les organismes bancaires surtout au moment où les taux, Pascal Saurel le sait bien et on en avait parlé avec le Président également, étaient à 1,15 sur 15 ans. On ne pouvait pas le faire. Le logement social ne peut pas aller sur le marché interbancaire parce que le banquier de référence et les clauses de remboursement anticipé sont sévères et ne nous le permettent pas. Alors l'OPH est quand même bien géré et a le souci de ses locataires. Il n'y a pas eu d'augmentation de loyers de 2016 à 2019. On a augmenté l'an dernier, + 0,42, aujourd'hui + 3,5 mais en fait on a commencé à augmenter les loyers, on en parlait Virginie, tu l'as évoqué, à la création de la RLS pour compenser ses effets. Sur la société de coordination, on a eu de gros débats, très gros débats, y compris avec des dirigeants d'autres organismes, d'autres offices publics départementaux dont la collectivité de rattachement est le département, que ce soit en Ariège, dans le Tarn et Garonne, etc. Pour l'instant personne ne souhaite bouger mais il commence à y avoir des rapprochements. Ceux qui s'étaient déjà rapprochés il y a deux ans commencent à grincer parce qu'ils n'avaient pas mesuré la solidarité. Les organismes bien portants qui ont intégré les SAC avec les organismes comme tu l'as dit plus ou bien moins portants découvrent maintenant que la SAC n'est pas un GIE mais vraiment un organisme de solidarité c'est-à-dire que des locataires d'un département doivent compenser des loyers de locataires d'autres départements. Pour l'instant l'OPH est viable, bien géré je crois, répond à la demande sociale, répond à la demande des institutions et est à l'écoute totale des collectivités locales. C'est davantage de proximité, de réactivité de femmes et d'hommes du territoire. L'OPH est important et tant qu'on peut le préserver parce qu'il est viable économiquement, il faut le faire me semble-t-il. Concernant les garanties d'emprunt, elles ont en effet été transférées des communes à l'agglomération. Lourdes n'a plus de garanties d'emprunt de l'OPH, Tarbes non plus. Maintenant c'est l'agglomération et c'est le département. La loi ELAN, je suis complètement d'accord avec toi, est une mauvaise loi. On est d'accord sur les attributions etc., les systèmes d'attribution qui

pourraient arriver, on est tout à fait d'accord. Pour terminer sur le vœu, la conclusion finalement, tu vois David, telle qu'on l'a rédigé, il concerne tous les organismes et est générique. Nos deux derniers alinéas sont génériques. Alors on a pris l'exemple de l'OPH parce que c'est le bailleur social qui est rattaché au département, c'est pour cela qu'il y a 8 conseillers départementaux, mais en fait la conclusion est bonne pour tous les bailleurs sociaux, c'est le cri de colère des fédérations de coopératives, d'offices, de SEM, à Lyon il y a quinze jours.

M. le Président – Merci. Pour conclure sur ce vœu, on change le premier paragraphe. C'est vous qui dites. Je dénonce tout atteinte au dynamisme. Ce n'est pas très compliqué, on peut répondre positivement à cette demande.

(voix)

M. le Président – Vous me dites. Je mets au vote ce que vous souhaitez.

(voix)

M. le Président – Je n'ai pas compris.

Mme Siani Wembou - Oui Président. J'ai dit que si on laisse tel quel « accumulation de mesures », le livret A y rentre aussi. Donc il vaut mieux mettre « tout atteinte » sans précision.

M. le Président – Allez, concluez très rapidement. Olivier Guyonneau me dit : « dénonce un mécanisme qui porte atteinte ».

M. Boubée – Je suis d'accord afin que le vœu soit voté parce qu'il me semble que c'est important. Les locataires peuvent regarder ce que nous faisons en ce moment et on dépose un vœu qui dénonce ces sujets-là.

M. le Président – « Dénonce un dispositif (...), c'est au sens large, « (...) qui porte atteinte au dynamisme du logement ».

M. Boubée – Oui si vous voulez.

M. le Président – Sous ces réserves-là, il n'y a pas d'avis contraire ?

Pas d'absentions ?

Merci.

Le vœu suivant modifié est adopté.

« Si le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées se félicite de l'augmentation de la rémunération de l'épargne populaire, grâce aux hausses du taux du Livret A, il se doit de s'inquiéter de l'absence de correction de ses effets négatifs sur la production de logement social et plus généralement pour la santé financière des bailleurs.

Ces augmentations viennent s'ajouter aux graves coups portés ces dernières années contre le logement social avec le mécanisme dit de la « RLS » (réduction du loyer de solidarité) : ce sont les bailleurs qui financent la baisse des Aides Personnalisées au Logement) qui frappe tous les organismes, mais plus particulièrement les offices qui comme le nôtre :

- *Exercent de façon exemplaire leur mission sociale avec 63% de locataires « APLisables », contre moins de 20% pour certains organismes qui sont quasi-totalement épargnés ;*
- *Sont situés dans des marchés détendus où la vente de patrimoine pour reconstituer les fonds propres est beaucoup plus limitée que dans les grandes agglomérations ;*
- *Maintiennent, coûte que coûte, une activité de construction et de rénovation et sont donc contraints pour cela de contracter de nouveaux emprunts.*

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, réuni en Assemblée Plénière :

- *Dénonce un dispositif qui porte atteinte au dynamisme du logement social dans notre pays.*
- *Demande aux pouvoirs publics de corriger leurs effets par des mécanismes compensateurs, en particulier pour les organismes qui assument courageusement leur mission sociale dans les marchés détendus du monde rural. »*

Troisième vœu : pour la compensation par l'Etat des dépenses supplémentaires subies, présenté par l'ensemble des groupes.

Ce vœu ayant l'adhésion de tout le monde, essayez d'être rapides parce qu'il y a ensuite une commission permanente.

Mme Beyrié.

Mme Beyrié –

« Vœu pour la compensation par l'Etat des dépenses supplémentaires subies

*Vœu déposé par les Groupes Socialistes et Apparentés,
Passionnément Hautes-Pyrénées Radicalement Solidaires,
Communiste, Nos Territoires en Commun*

Les Départements ne disposent plus de levier fiscal. Dans le même temps, l'Etat oblige les collectivités locales à des dépenses supplémentaires venant impacter lourdement des budgets déjà tendus, de manière unilatérale et sans aucune concertation. Nous ne pouvons que regretter que les voix des territoires ne soient ainsi pas entendues.

Dans les Hautes-Pyrénées, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir établi des perspectives budgétaires prudentielles, qui nous permettent d'absorber ces 10M€ de dépenses supplémentaires au titre de 2022. Néanmoins, nos marges de manœuvre se retrouvent mécaniquement largement amputées, laissant planer des interrogations pour la période à venir quant à notre capacité à maintenir un budget à même de répondre aux enjeux immédiats du territoire, tout en préparant l'avenir. En effet, une baisse de l'investissement des collectivités, ce sont des travaux en moins pour les entreprises, qui entraînent une déprise économique et des conséquences néfastes, dont par exemple, en ce qui concerne les Départements, une hausse des bénéficiaires du RSA.

Considérant la hausse des dépenses de fonctionnement imposée par l'Etat aux Départements.

Considérant la hausse des dépenses d'énergies, ayant des impacts directs dans de nombreux domaines.

Considérant la perte de tout levier fiscal pour les Départements.

Considérant l'impérieuse nécessité sociale et économique de voir les Départements maintenir leur niveau d'investissement.

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, réuni en Assemblée Plénière :

- *Demande à l'Etat de compenser les dépenses supplémentaires qu'il décide, de manière à conserver un niveau d'investissement dynamique.*
- *Demande l'indexation des dotations sur le taux de l'inflation.*
- *Demande à l'État une nouvelle loi de décentralisation restituant un levier fiscal dynamique permettant aux Départements de faire face aux dépenses nouvelles et au financement des projets. »*

M. le Président – Très bien. Ecoutez je crois qu'il est porté par tout le monde...

M. Craspay.

M. Craspay - Non, il n'est pas porté par tout le monde...

M. le Président – Ah excusez-moi.

M. Craspay – Nous ne nous y sommes pas associés et nous ne voterons pas. Pour ne pas mettre en difficulté l'assemblée, nous ne voterons pas contre, nous ne nous abstiendrons pas, nous refuserons de voter. Nous nous retirons du vote. Je donne juste une explication. Nous ne sommes pas en désaccord avec tout mais avec certaines choses et ce vœu, qui est comme vous dites un vœu pieux, Président, est surtout prématuré. De mon point de vue, un certain nombre de choses méritent de laisser passer la situation actuelle qui est instable. Aujourd'hui il faut attendre de savoir ce qu'il en sera des mesures gouvernementales sur les lois de finances. Concernant la décentralisation, c'est un souhait sympathique mais qui ne propose rien de précis. Concernant les compensations des hausses de l'énergie, je suis un peu réticent à rajouter encore un

vœu qui a toujours la même vocation de demander à l'Etat de payer soit disant ce que l'on ne peut pas prendre en charge. Aujourd'hui, je pense que vous avez tous entendu, si je me réfère non pas à La Dépêche mais à des spécialistes en la matière et notamment les chiffres que viennent de sortir Goldman Sach, les prix du gaz sont à hauteur de 297 € le méga kilowattheure et la prospective est, à hauteur d'un mois, d'une baisse à 200 et d'ici à la fin de l'année un passage à 100 € c'est-à-dire une division par trois. Alors je ne sais pas si cela se réalisera mais avant de demander de compenser un coût qu'on ne connaît pas encore, attendons que l'exercice soit clos pour savoir ce qu'il sera. Attendons d'avoir les perspectives pour faire une demande un peu plus ciblée sur tel ou tel sujet. Face à cela, l'objectif n'est pas d'ennuyer l'assemblée départementale en refusant de voter, nous ne nous présentons comme des opposants au vœu, ni même en s'abstenant. Nous nous retirons du vote donc ce sera un refus de vote.

M. le Président – Très bien.

M. Lages.

M. Lages – Président, juste pour donner la position du groupe Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires. Nous nous sommes associés à ce vœu donc nous le voterons. Je respecte tous les avis des membres de cette assemblée y compris le point de vue qui vient d'être exprimé. Bien sûr je ne le partage pas compte tenu du fait que nous avons ciblé les dépenses nouvelles. S'il est bien un moment où il faut que le département se manifeste, c'est au moment de la production des lois de finances et notamment de la sauce à laquelle nous serons mangés dès l'année prochaine dans la construction de notre budget 2023. Je n'ai pas pris la parole tout à l'heure sur la décision modificative mais si nous avons réussi encore à passer, comme le dirait souvent le Président, sans trop de secousses et si le vol s'est à peu près bien passé, c'est que la stratégie de longue date du département a été d'avoir une forme de prudence dont aujourd'hui il use. Sauf que ce principe de taper dans la caisse et dans l'épargne, au bout d'un moment c'est un fusil à un coup et tôt ou tard nous serons rattrapés par des décisions qui vont être compliquées. Les orientations pour les constructions budgétaires à venir seraient de demander aux collectivités locales

d'assumer le redressement des finances publiques et notamment le paiement de la dette publique alors qu'elles n'en sont pas quasiment pas à l'origine. Il est l'heure de s'inquiéter des dépenses nouvelles qui nous sont imposées et sur lesquelles nous n'avons rien demandé et pour lesquelles celui qui décide paie. C'est comme ça et c'est important que l'État l'entende. Ce ne sont pas des cris d'Orfée. On a l'impression, tel que tu le décris, que nous sommes toujours dans la plainte. Non ! Nous nous sommes toujours battus, nous avons fait des économies là où nous devons les faire. Les équipes du département serrent la vis depuis près de sept ou huit ans en terme d'effectifs, les aides publiques aux associations ont baissé, nous avons pris un certain nombre de décisions en termes de gel du train de vie de la collectivité qui est réduite à sa plus grande expression. Ce sérieux mérite en retour un partenaire - et l'Etat est un partenaire dans l'avenir des collectivités territoriales et dans leur mode de fonctionnement - un interlocuteur qui tienne compte de ces efforts-là et aujourd'hui ce n'est pas le cas. Ce n'était pas le cas avec le pacte de Cahors qui était économiquement déraisonnable au possible et ça ne semble pas être le cas dans les textes d'orientation pour l'année prochaine et pour les deux ans à venir. Il sera trop tard, après, pour porter une voix et je regrette d'ailleurs que l'ADF n'ait pas été plus offensive ces dernières années pour exiger des réponses concrètes de l'Etat en matière de dotations. J'estime qu'on est trop compliant, qu'on prend trop sur nous-mêmes et qu'on fait trop d'efforts et que ces efforts doivent être partagés. Sauf que nous n'avons plus les leviers et c'est ce qui est dénoncé ici. Si nous les avions encore, nous assumerions aujourd'hui le projet qui doit nous mettre autour de la table avec l'Etat et le Gouvernement à savoir redéfinir ce qu'est la décentralisation et quels sont les moyens donnés à ces territoires parce que je vous le dis, si on demande une nouvelle vague de décentralisation, cela ne signifie pas récupérer des compétences sans avoir de moyens ! Soyons clairs ! J'écoute avec attention les propos du Président de la République qui visent à dire « Je suis pour plus de décentralisation ». Du coup, il semble qu'il y ait un consensus national. Mais attention, plus de décentralisation, ça dépend dans quel cadre et selon quelle optique. S'il s'agit de continuer comme aujourd'hui, on voit bien que c'est contreproductif et en plus c'est démocratiquement dangereux.

M. le Président - Je partage une partie de ces propos et je trouve une cohérence entre le vœu et mon propos introductif. Je revendique un peu plus de décentralisation parce que depuis que tout le levier fiscal nous a été enlevé... A une certaine époque dans cette assemblée, lorsqu'on votait un point de fiscalité, on levait 1 100 000 € par an. Je ne vais pas revenir sur les pressions fiscales que nous avons connues mais nous sommes aujourd'hui tributaires simplement de dotations de l'Etat qui ne sont pas assises sur l'inflation telle qu'elle existe et notamment de la TVA. Pour le moment nous n'avons pas encore eu la notification de ce qui remplace le dernier levier fiscal qu'était le foncier bâti et qui représentait près de 77 000 000 €. Je crois que la TVA a connu une certaine dynamique et il est plus ou moins question encore de la plafonner. Donc les règles du jeu qui avaient été évoquées ne sont pas tout à fait respectées parce que l'augmentation de la dotation devrait suivre l'inflation de la TVA. On évoquait tout à l'heure le prix du mégawatt. Aujourd'hui le prix du mégawatt, je le vois en tant que président de stations de sport d'hiver, est à 180 € et d'un coup on risque de passer à 900 € ! Le montant de la TVA n'est quand même pas le même sur 180 que sur 900 ! Si je prends le carburant et tout le reste et sur l'inflation en général, un retour de compensation sur les territoires, sur les collectivités serait tout à fait normal et qu'il y ait un bouclier tarifaire pour les collectivités. Je n'étais pas forcément pour la baisse de 30 centimes du prix du litre de carburant parce que je trouve que cela va coûter très cher et quand ça se terminera d'ici quinze jours, tout le monde aura oublié. Quand le prix va repartir à la hausse, ça aura pesé quand même des milliards d'euros sur le budget de la Nation alors qu'un bouclier tarifaire nous permettrait de maîtriser l'augmentation de l'énergie. Je ne suis pas sûr que nous ayons une baisse du prix du gaz, je le souhaite et je souhaite que tu aies raison, on sera le premier bénéficiaire. C'est la discussion que j'avais avec le responsable d'EDF qui m'a dit que le prix du gaz pour le moment ne montait pas trop parce que la Chine est en arrêt à cause du Covid donc le Premier ministre a mis un peu tout à l'arrêt. Dès que la Chine va redémarrer une fois le Covid passé, la demande du gaz va être forte et le prix du gaz va augmenter. Chacun y va de sa théorie. Je ne suis pas sûr que la mienne soit la bonne mais on peut s'attendre un peu à tout. Il y aurait là-aussi besoin d'un capage du prix du gaz et de l'électricité pour suivre un peu les conséquences notamment du conflit Ukrainien.

Encore que ce conflit porte le chapeau de beaucoup de choses mais bon... Nous allons en rester là pour le moment.
Concernant les votes, j'ai noté que le groupe Progrès & Solidarité ne prend pas part au vote. En dehors de ça, est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas. Merci.

Le vœu est donc adopté par 29 voix pour et 4 refus de vote (M. Craspay, Mme Doubrère, Mme Siani Wembou + pouvoir de M. Laval).

Quatrième vœu : pour une déclinaison départementale du Fonds vert aux collectivités.

Qui le présente ?

M. Craspay – Je vous lis le vœu proposé. Frédéric Laval m'a fait remarquer avant de partir qu'il était écrit « (...) récemment annoncé (...) » et je rectifie en « (...) a annoncé aujourd'hui (...) ».

*« Vœu déposé par le groupe Progrès & Solidarité
par le groupe Nos Territoires En Commun
par le groupe Socialistes et Apparentés*

La Première Ministre Elisabeth BORNE a annoncé aujourd'hui la mise en place d'un Fonds Vert à destination des collectivités visant à financer leurs investissements en matière de lutte contre le changement climatique, la réhabilitation de friches pour limiter l'étalement urbain, à rénover énergétiquement les bâtiments publics comme par exemple certaines écoles, et à ramener de la nature dans les villes.

Si le ministère de l'Ecologie a annoncé le mardi 11 octobre dernier une hausse de la dotation atteignant les 2 Milliards d'Euros au niveau national - illustrant ainsi un effort inédit à destination des collectivités- les modalités d'attribution ainsi que les collectivités visées restent encore à définir.

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées porte déjà une politique proactive en matière de protection de l'environnement :

- *De manière indirecte en finançant des organismes partenaires investis dans la protection des milieux naturels des Hautes-Pyrénées,*
- *De manière partenariale comme récemment avec la mise en place d'un cadastre solaire ou encore du guichet de rénovation énergétique « Rénov'occitanie » avec la région Occitanie et l'Etat,*
- *De manière directe enfin, avec Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et le Fonds Départemental pour l'Environnement qui œuvre en faveur de la réhabilitation douce des berges des cours d'eau ainsi qu'à la protection et la mise en valeur de la flore et la faune des Hautes-Pyrénées.*

C'est précisément ce Fonds Départemental qui pourrait être abondé par le Fonds Vert aux collectivités.

Ainsi et,

CONSIDERANT que le réchauffement climatique est près de deux fois plus rapide en montagne qu'au niveau global, rendant notre département particulièrement vulnérable au changement climatique.

CONSIDERANT la mise en place d'un Fonds vert massif aux collectivités par le Gouvernement dont les modalités sont en cours de réflexion.

Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, réuni en assemblée plénière :

REAFFIRME le rôle moteur des collectivités dans l'indispensable transition énergétique et écologique de la société.

DEMANDE à l'Etat que l'échelon départemental fasse partie des destinataires dudit Fonds vert aux collectivités afin que le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées puisse renforcer son action en la matière. »

M. le Président – Très bien. Merci.

M. Lages.

M. Lages – Là pour le coup, pour reprendre les mots de Gilles Craspay, ce vœu nous paraît tout à fait prématuré au vu de l'état de l'annonce. Si en plus le mot « récemment » est remplacé par « aujourd'hui », cela signifie qu'on a encore moins de recul que ce que je croyais. Pour notre part nous voterons ce vœu parce qu'il est hors de question de ne pas nous associer à des initiatives publiques visant à doter de moyens nouveaux tout le travail mené pour la transition écologique, contre le réchauffement, pour l'adaptation du logement, etc. Je note simplement, comme le Président l'a dit tout à l'heure, que le département n'a pas attendu que ce fonds soit mis en place pour travailler. Pour preuve, les travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments, la mise en place du cadastre solaire, le guichet unique Rénov Occitanie, favoriser la filière agro-alimentaire locale pour atténuer les transports produits par ceux-ci, conforter la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, confère la délibération de tout à l'heure, etc. Nous sommes tout à fait favorables à récupérer des moyens mais il semble déjà y avoir un peu de cacophonie dans les annonces gouvernementales puisque, a priori, la Première ministre en août parlait d'1,5 milliards, puis Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat de l'écologie parle de 2, là où, dans le même article que je vous cite de *Libération* du 11 octobre dernier, le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, ne savait plus chiffrer et où les sachant du domaine font une évaluation entre 10 et 15 milliards. Donc l'approximation est totale. En attendant d'y voir un peu plus clair, nous nous associons sur le principe. Mais il est prématuré de s'engager vent debout pour féliciter l'Etat de lancer et de prendre des initiatives dans certains domaines alors que dans le vœu précédent nous lui renvoyons le fait de ne pas honorer les engagements qu'il a pris. Je vous remercie.

M. le Président – Juste un commentaire. « La Première ministre a récemment annoncé la mise en place d'un fonds vert à destination des collectivités visant à financer leur investissement en matière de lutte contre le changement climatique, la réhabilitation des friches pour limiter l'étalement urbain (...) ». Je ne voudrais pas que cela se

regroupe avec la loi Climat et Résilience qui est pour moi satisfaisante dans le milieu urbain ou métropolitain mais pas forcément dans certaines zones rurales. Donc là je voterai malgré ça, considérant que ce n'est pas ça qui changera le cours des choses. Le vote dans l'esprit plutôt que dans le fond, notamment ce petit paragraphe.

M. Lages – Juste une observation de forme. Non, non... c'est juste une boutade mais quand on dit « remettre de la nature aux cœurs des villes », ce serait bien de remettre des villes à la campagne.

M. le Président – Oui, aussi.

Mme Beyrié – Belle formule.

M. le Président – Comme le temps presse, y a-t-il de avis contraires sur ce vœu ?

Des abstentions ?

Des refus de vote ?

Il n'y en a pas.

Dernier vœu déposé par le groupe Nos Territoire En Commun.

M. Ségnéré.

M. Ségnéré - Merci Président.

« Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des hautes Pyrénées 2018-2023, élaboré sous la coprésidence de l'Etat et du Conseil départemental a été adopté par délibération de la commission permanente du département des Hautes Pyrénées le 1^{er} juin 2018 et par arrêté conjoint avec l'état le 5 juillet 2018.

Il prescrit des mesures à mettre en œuvre en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage et affiche une volonté collective d'aboutir à la sédentarisation de 300 ménages identifiés et volontaires afin de faciliter le bien vivre ensemble et d'améliorer les conditions de vie via un lieu et un mode de vie choisi.

Une maîtrise d'œuvre Urbaine et sociale (MOUS) a été conduite, une nouvelle est en cours d'élaboration pour la période 2023-2025, assurée par le Département des Hautes Pyrénées.

Sur le plan national on estime 500 000 à 700 000 gens du voyage répartis comme suit :

1/3 sédentaires

1/3 semi sédentaires

1/3 nomades.

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite loi Besson II prévoit que les communes de plus de 5000 habitants doivent prévoir des aires d'accueil.

Considérant que le schéma départemental de gens du voyage prévoit 11 aires d'accueil (8 sur l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, 1 à Lannemezan, 1 à Vic et 1 Bagnères de Bigorre) ; ainsi qu'une aire de grand passage avec une possibilité d'accueil de 150 caravanes sur 4,3 hectares.

Considérant que la loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites n'est dans les faits pas appliquée, et que les installations sauvages mettent en difficulté les maires, et créent des tensions avec les riverains.

Considérant que le conseil d'Etat a jugé que si les maires peuvent dans l'exercice de leur pouvoir de police, réglementer les conditions de circulation et de séjour des gens du voyage, ils ne peuvent prendre des mesures équivalant à une interdiction totale de séjour et de stationnement sur leur territoire.

Les élus de l'assemblée départementale sollicitent

- que l'Etat s'engage à accompagner les collectivités pour une solution dans les 48h en cas d'installation sauvage.
- un réexamen de la loi Besson II vers une loi Besson III, afin de s'adapter à la réalité vécue de façon récurrente par nombre de maires qui subissent l'intrusion illicite de caravanes en nombre sur les terrains communaux. »

Voilà Président.

M. le Président – Merci.

Mme Isson et ensuite M. Buron.

Mme Isson – Merci. Cher Président et chers collègues, je voudrais réagir à ce vœu proposé par nos collègues du groupe Nos Territoires En Commun. Tout d'abord ce vœu fait un état des lieux tout à fait fidèle des lois et des mesures prévues pour l'accueil des gens du voyage. Donc par rapport à ça, je m'associe tout à fait à ce que vous avez écrit au début. Il évoque notamment le schéma départemental et les installations mises en place par les EPCI qui ont la compétence des gens du voyage, que nous n'avons pas ici, et dont les services font du mieux du possible dans la situation actuelle. Je parle aussi des élus, des élus des agglomérations et des services. Venons-en maintenant aux sollicitations que vous évoquez dans les cinq dernières lignes parce que c'est de cela dont je voudrais parler. Vous souhaitez que « l'Etat s'engage à accompagner les collectivités pour une solution dans les 48 heures en cas d'installations sauvages ». Alors je comprends tout à fait parce que les terrains de sport sont envahis et dégradés, des personnes peuvent être désagréables, des riverains assaillent les élus de critiques... tout cela est effectivement le lot des maires au moment des grands passages. Il est souhaitable, et je suis tout à fait d'accord avec vous parce que je l'ai vécu aussi en tant que maire, que ces situations soient rapidement réglées. Effectivement il faut déplacer ces personnes. Mais là se pose la question : où déplacer toutes ces caravanes ?

M. le Président – Au camp de Ger.

Mme Isson – La réponse tout à fait évidente, puisqu'il s'agit de caravanes de passage, c'est de les envoyer sur les aires de passage. Le problème c'est que les aires de passage sont pleines ! Il n'y a pas de places. Pourquoi ? Parce que sur les aires de voyage se trouvent des personnes qui auraient dû être placées ailleurs dans le cadre du schéma départemental. J'en arrive à ce schéma départemental parce que c'est effectivement là que se situe le problème. Nous avons tous voté ce schéma parce qu'il était extrêmement cohérent et la répartition des voyageurs était tout à fait équitable sur le territoire. Donc tout était parfait. Sauf que si on regarde le résultat quelques années après, certaines choses n'ont pas été faites. Je vais vous donner quelques exemples. Certaines aires devaient être transformées en aires de sédentarisation. L'aire d'Ibos par exemple n'a pas été transformée, l'aire de Laloubère, l'aire d'Odos, l'aire de Bordères où même la création de terrains familiaux locatifs à Séméac que pourtant j'ai appelé de tous mes vœux pendant très très longtemps. La situation est celle-là. Effectivement nous n'avons pas la place sur ce territoire pour déplacer toutes ces caravanes qui vous gênent et je comprends tout à fait ça. Dans le schéma, par rapport aux aires de passage, il était mentionné que l'offre de sédentarisation serait rééquilibrée sur les communes de plus de 1 000 habitants pour accueillir les quelques 125 ménages semi-sédentaires qui restaient sans solutions. Un tableau a été publié à l'époque, nous le connaissons tous. Les objectifs pour les communes, entre nous, étaient tout à fait raisonnables. Or il n'y a pas eu de réponse à ce niveau-là c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de solidarité départementale. Donc nous subissons maintenant les effets de ce manque de solidarité. Actuellement les choses sont en train de se modifier un petit peu et s'améliorent. Les agglomérations fournissent actuellement un gros travail, les bailleurs sociaux aussi et je les remercie parce qu'il y a parmi les semi-sédentaires des gens qui souhaitent devenir véritablement sédentaires et que les bailleurs sociaux accueillent. Je crois que 34 ménages sur le département ont été accueillis ainsi. Et là est la solution parce qu'on le sait tous, les gens du voyage ne poseront plus de problèmes lorsqu'ils seront sédentarisés, quand leurs enfants iront à l'école parce que l'école de la République sera là pour leur apprendre des valeurs. Vous remettez aussi en question

la loi Besson telle qu'elle est. Je suis désolée mais c'est dans la loi Besson n°2 que sont les schémas. Tant que ces schémas qui ont été votés ne seront pas mis en place, nous ne trouverons pas de solution et penser à une loi Besson n°3, je crois que c'est illusoire ici. Faisons collectivement ce travail qui est extrêmement compliqué, je le sais, ce n'est pas facile, et essayons, par la sédentarisation d'un certain nombre de personnes, d'alléger la situation, situation qui sera compliquée à résoudre, je suis tout à fait d'accord avec vous. Je vous remercie.

M. le Président – Merci. Je vais passer la parole à M. Buron. Je m'abstiendrai de commentaires parce que je serais tellement cinglant...

M. Buron – Simplement une remarque à ma collègue qui a dit : « Ils sont parfois désagréables ». Je serais tenté de dire : « Il leur arrive parfois de ne pas être très désagréables » parce qu'ils savent manipuler la langue. Ton optimisme fait dire que ça s'arrêtera le jour où ceci ou cela, ce n'est pas demain la veille. Tu peux faire les aires de passage que tu veux, s'ils ne veulent pas y aller parce qu'il y a tel ou tel groupe, ils n'iront pas. Ensuite, sédentaires, semi-sédentaires, nomades, je crois qu'ils sont tous un peu nomades parce que mêmes s'ils ont des terrains, des maisons, ils partent quand même pendant 1 mois, 2 mois. Je m'arrête là parce que je vais m'exciter pour rien... Donc nous voterons pour ce vœu bien sûr. Il faudrait peut-être présenter également ce vœu à la CATLP puisqu'elle a cette compétence.

M. le Président – Tout à fait. Merci M. Buron. Je vais donner la parole à Mme Siani Wembou. J'espère que c'est la dernière prise de parole...

Mme Siani Wembou – Merci Président. Chers collègues, c'est un dossier très délicat et je vous ai représenté, Président, pour la rédaction de ce schéma. S'il est de la compétence de la CATPL, le schéma des gens du voyage est co-présidé par le président du conseil départemental et le préfet.

M. le Président – Il vaut mieux que ce soit vous que moi.

(rires)

Mme Siani Wembou – Nous avons donc travaillé sur ce schéma avec trois préfets successifs et notre Président l'a signé avec le préfet de l'époque après que nous l'ayons validé ici en séance plénière. C'est compliqué avec les gens du voyage, c'est vrai. Je suis allée à la rencontre de beaucoup de groupes parce que certains ne se supportent pas depuis des millénaires. A chaque fois, avant que je n'ai terminé ma phrase, ils me coupaient la parole et parlaient très fort. Nous avons donc réussi à construire avec des différents groupes ce schéma qui malheureusement a beaucoup souffert à cause du Covid, notamment par rapport la scolarisation des enfants dont le taux d'absentéisme a augmenté. Alors moi qui ai côtoyé cette communauté pendant six ans, je ne sais pas si on pourra les faire partir en 48 heures mais je ne suis pas très optimiste. Chacun est libre dans notre groupe de voter ce qu'il souhaite comme il l'entend. Je remercie Geneviève Isson d'avoir apprécié à juste titre mon travail pour la rédaction de ce schéma mais j'avoue que c'est un sujet très compliqué.

M. le Président – Merci Mme Siani Wembou.

M. Craspay.

M Craspay – Oui Président. C'est un sujet compliqué. Je prends la parole et je vous l'avoue, je ne sais pas encore si je vote ce vœu ou si je m'abstiens. Je vous dis pourquoi. Le problème c'est que ce sujet n'est pas du ressort de notre collectivité mais des pouvoirs de police du maire et donc de l'intervention de l'État éventuellement pour faire respecter la loi. Sur le fond je pense qu'il faut effectivement faire respecter la loi et que l'État devrait prendre sa responsabilité en mobilisant la force publique pour la faire respecter. On sait très bien, et ce n'est pas Jean Buron qui me contredira, que ces gens-là non seulement savent manier la langue mais sont aussi bien équipés pour bénéficier de tous les avantages juridiques auxquels ils ont droit. On ne peut pas leur reprocher mais n'empêche que contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, la collectivité publique est en situation défavorable. C'est elle qui se retrouve dans

une situation difficile. Je pense que ce sujet devrait être porté par les associations des maires et l'association des maires parce que ce sont les maires qui sont confrontés au problème et relayé, je vais être un peu méchant et je vais reprendre les propos de Frédéric, par nos députés. Bon... on n'en a plus qu'un... donc par le député. Il faut lui porter le sujet de manière à ce qu'il puisse relayer notre inquiétude au niveau de l'État. Ici nous allons voter un vœu, vous avez dit Président ce qu'il en était des vœux et j'y souscris et celui-là sera comme les autres. Donc qu'on le vote ou non, ça ne changera pas la face du monde. Il n'empêche que le sujet existe et pour essayer d'avoir un impact, j'invite ceux qui ont déposé le vœu à saisir la présidente de l'association des maires, le président de l'association des maires ruraux et le député restant dans ce département pour essayer de porter cette préoccupation au niveau national. Je ne sais pas encore ce que je vais faire...

M. le Président – Vous avez quelques instants de plus pour réfléchir puisque je vais donner la parole à M. Lavit et M. Lages.

M. Craspay – Exactement.

M. Lavit – Très rapidement. Je crois que tout a été dit. Mme le maire de Séméac honoraire, parce que vous avez occupé cette fonction longtemps vous connaissez bien ces problématiques-là. A l'instar de la société d'aujourd'hui, la relation avec les gens du voyage n'est pas facile. Elle n'est pas facile et je rejoins Gilles Craspay, le sujet n'est pas de notre compétence mais celle de l'agglomération et elle fait son travail. Je vous donne raison Mme Isson quand vous dites que tant que les structures d'accueil ne seront pas en place pour pouvoir répondre à l'installation ou au passage, il est difficile d'en parler. Mais je me joins quand même à M. Ségnéré et je vais voter ce vœu parce que l'exaspération des maires est forte mais plus que ça. Personnellement ce qui m'intéresse dans ce vœu, c'est l'alinéa suivant : « Considérant que le conseil d'Etat a jugé que si les maires peuvent dans l'exercice de leur pouvoir de police, réglementer les conditions de circulation et de séjour des gens du voyage, ils ne peuvent prendre des mesures équivalant à une interdiction totale de séjour et de stationnement sur leur territoire ». Alors que faire si on n'a pas cette possibilité-là ? Se référer à l'État, c'est très compliqué. C'est très compliqué de fonctionner et je peux en attester puisque

lors du dernier pèlerinage j'étais en permanence, toute la semaine, sur les terrains d'accueil. Et là, puisque l'agglomération fait quand même son travail et est en cours d'installation d'aires d'accueil, je voudrais quand même tirer mon chapeau, un grand chapeau à M. Jean-Paul Gerbé que je sollicite tout le temps. Cet homme est sur le terrain tout le temps ! Moi j'y suis et je peux vous dire que c'est très dur, en confrontation directe, mais alors lui, lui quand même, lui c'est la palme ! Ce monsieur a une expérience extraordinaire et il ne désarme jamais ! Il est toujours là pour répondre à nos problématiques et me concernant, c'est très régulier. Même en dehors du pèlerinage des gens du voyage, je le sollicite pour des entrées sauvages et je n'ai pas d'autre moyen que d'aller sur le terrain et qui vient toujours ? Qui répond toujours ? Jean-Paul Gerbé. On n'en parle jamais. L'agglomération est présente par rapport à ce sujet, elle avance, ce n'est pas facile, il faut infrastructurer et c'est aussi une histoire financière ne serait-ce que pour la ville de Lourdes qui avoisine les un million d'euros d'installations donc ce sont des finances publiques très importantes. Mais puisqu'on a tout dit sur ces problématiques, et sans jeter l'opprobre sur la communauté des gens du voyage parce que c'est comme dans toute communauté, il y a ceux qui veulent avancer et ceux qui ne veulent pas, j'en profite pour tirer un coup de chapeau à Jean-Paul Gerbet pour son travail permanent du 1^{er} janvier au 31 décembre envers nous, les maires. Merci M. Gerbet. Je voterai pour soutenir le maire de Horgues qui n'en peut plus parce que récemment on lui a tout cassé alors qu'il devait inaugurer une aire dédiée à ces usagers. Donc je m'associe à vous, M. le Maire, et je voterai le vœu. Merci.

M. le Président – Merci. M. Lavit.

M. Lages.

M. Lages – Oui Président. Je vais revenir, au nom de notre groupe, sur ce qui s'est dégagé un peu comme une majorité même si, comme dirait Virginie Siani, la liberté de vote a toujours été notre devise. En préalable, parce que c'est revenu à plusieurs reprises parfois sur le ton de l'humour, parfois sur un ton un peu plus affirmatif, je voudrais revenir sur les propos tenus par rapport à Mme la députée de la première circonscription qui, si elle a peut-être un

absentéisme qui semble être relevé, ne mérite sans doute pas le qualificatif d'une forme de négation en disant qu'elle n'existe pas. Je m'inscris un peu en faux sur la méthode. Je ne l'ai ni jamais rencontrée et je n'ai donc aucune connaissance de sa personne mais elle incarne une fonction électorale à laquelle elle a été élue démocratiquement. Donc ça me choque un peu d'entendre qu'on peut la faire disparaître sous le trait de quelques interventions et j'invite ceux qui tiennent ces propos à se rapprocher de la personne elle-même. En tant qu'humaniste je pense qu'on peut parfois entendre que des personnes puissent avoir des problèmes personnels ou de santé qui les éloignent des fonctions de représentation. Je clos le débat sur ce sujet mais en tant que républicain et humaniste, je me devais de le dire même si je ne connais pas l'intéressée.

Concernant le sujet dont on parle, Thierry Lavit en sa qualité de maire a fortement réagi et notre Président aussi pour dire qu'effectivement ils sont confrontés à la problématique posée par ces intrusions sauvages sur des terrains publics mais aussi privés d'assez grande envergure qui posent des problèmes de tranquillité d'ordre public. Nous comprenons cette exaspération mais, ça a très bien été rappelé par Geneviève Isson, la loi a prévu un certain nombre de dispositions et le recours à la force publique, notamment celle de l'Etat décidée par les préfetures, est déjà établi. Il n'y a pas besoin de vœu pour demander à l'Etat d'intervenir dans les 48 heures, il en a tout à fait la possibilité, sous couvert que les obligations que l'Etat a lui-même fixé aux collectivités locales et dont les intercommunalités ont la charge, soient parfaitement remplies. Ça renvoie à la question du schéma dont on a parlé tout à l'heure et de l'obligation des collectivités territoriales d'avoir planifié un certain nombre d'installations permettant de créer des alternatives à l'expulsion. Au moment où on parle, ces obligations ne sont pas complètement remplies. Donc quand on demande à l'Etat d'exécuter une mesure éventuelle de force publique pour faire place nette, en fait on leur demande de sortir les gens d'un endroit et les mettre dans un autre. Même si je comprends et nous comprenons l'exaspération d'un certain nombre d'élus locaux, notre responsabilité aujourd'hui, comme nous l'avons fait, comme l'a fait Virginie Siani Wembou en notre nom, comme le fait Geneviève Isson aujourd'hui, est de nous engager dans la planification des réponses et des solutions à apporter. Bien sûr tout le monde a dit que c'était

complexe. Bien sûr nous savons que même s'il existait trois fois plus d'aires nous aurions quand même ce problème parce que culturellement il y a une forme d'existentialisme qui vise à outrepasser ce que la règle et ce que l'État fixe, c'est comme ça, c'est une forme de positionnement culturel. Il n'empêche qu'à ce stade, rédiger un vœu de la sorte viserait à mettre plus en évidence les manquements des collectivités responsables et notamment des intercommunalités que de faire avancer le sujet complexe. Voilà. Raison pour laquelle la liberté de vote bien sûr est donnée mais la grande majorité d'entre nous s'abstiendra.

M. le Président – A titre personnel, avant de donner la parole à M. Ségnéré, je voterai ce vœu parce que je veux bien respecter les gens qui respectent la vie en société et je considère que ces publics-là ne respectent rien ! Quand je passe devant le pôle universitaire et que je vois de l'autre côté de la rue des caravanes pendant des semaines et des semaines... et il faut voir quelles caravanes, quels véhicules, quels moyens ! Ils sont là pendant des semaines voire des mois, ils rentrent, ils s'introduisent, c'est quoi ce monde-là ? C'est quoi ce monde-là ? Quand j'entends qu'ils vont occuper le terrain de sport de la commune de Bazet, qu'ils rentrent arbitrairement, qu'ils vont se brancher à un réseau électrique sans autorisation, pareil pour l'eau et ainsi de suite... moi je veux bien respecter les gens qui respectent la vie en société mais après il y a d'autres catégories. Je ne suis pas forcément objectif mais j'avais envie de vous le dire et je voterai donc ce vœu. Nous quand on fait un excès de vitesse ou autre, on est les moutons faciles à tondre, deux points de moins, l'amende et ainsi de suite. Pareil quand on est dans la vie en société et en général. Eux, franchement c'est au mépris. Et je crois que vous pouvez faire toutes les aires que vous voulez, comme l'a dit Jean Buron tout à l'heure, ils s'installeront où ils voudront et de préférence là où c'est interdit !

M. Ségnéré.

M. Ségnéré – Merci Président. Quand une étoile filante traverse le ciel par une belle nuit d'été et qu'une famille qui se promène le long d'une plage l'aperçoit, il arrive fréquemment que la maman demande à son enfant de faire un vœu. Quand j'étais enfant je parlais en vacances avec ma maman vers Canet-en-Roussillon et il m'arrivait

de voir des étoiles filantes et ma maman me disait : « Fais un vœu mon chéri ». Et comme mes parents avaient divorcé peu de temps auparavant, je faisais toujours le même vœu, celui que font souvent les enfants dans cas-là, celui que mes parents revivent ensemble et s'entendent bien. Et le temps d'une étoile filante j'y croyais et en tout cas c'était mon vœu. Le temps a passé, l'enfant est devenu adolescent. Les rêves se sont envolés. Puis il est devenu adulte, a fait des choses très sérieuses dans sa vie, des morceaux d'avions, un peu de politique pour exprimer ses convictions et ses croyances. Et un jour ce grand enfant est arrivé ici, mes chers collègues, parmi vous. Peut-être de façon éphémère, ou pas. Et on lui a dit qu'il pouvait faire des vœux. Alors logiquement, car comme vous je souhaite que les gens s'entendent et vivent bien ensemble, comme je le souhaitais pour mes parents, j'ai formulé au nom de mon groupe le vœu que ces populations nomades et les populations de nos villes et de nos campagnes puissent vivre ensemble dans le respect réciproque de nos modes de vie respectifs. Or aujourd'hui ce n'est pas le cas et ce n'est pas possible et des tensions de plus en plus fortes se produisent quand il y a des exclusions massives et sauvages sur nos stades, nos parkings, nos salles des fêtes voire même nos écoles par des populations qui n'ont peut-être pas d'autre choix que de s'imposer mais que vivent très très mal nos administrés et les élus. Alors si l'on souhaite, et si l'on formule le vœu que cela change, la seule solution que je vois est celle de faire évoluer la loi et en tout état de cause, si la loi n'évolue pas et qu'on ne peut pas rouvrir le sujet en remettant autour de la table toutes les parties prenantes, rien ne changera et les tensions seront de pire en pire. Les communes continueront à se barricader, espérant finalement que ces voyageurs aillent sur la commune voisine. C'est cela le sens de ce vœu. Juste une demande d'une évolution de la loi afin que les tensions cessent, dans le respect de tous. Il ne s'agit en rien de stigmatiser mais de demander au législateur de rouvrir cette thématique qui est source de tension et d'incompréhension. Voilà mes chers collègues le sens et le seul sens de ce vœu. Merci.

M. le Président – Merci M. Ségnéré.

A partir de là on va procéder au vote... Comment ?

M. Lages – Je lui dis juste que ce n'est pas ce qui est écrit dans le vœu. La déclaration que tu formules, je pourrais la signer. Ce n'est pas ce qui est écrit.

(voix)

M. Lages – Non, non mais moi je préfère qu'on s'entende parce qu'il ne faut pas que la déclaration qui précède le vote éloigne de l'exposé littéral qui est dans le vœu. Le vœu dit qu'il y a un problème, demande à l'État et en filigrane qu'il y ait une solution et c'est relayé et commenté par certains ou interprété par usage de la force publique pour que ceux qui sont rentrés indument soient sortis manu militari d'un endroit où ils n'ont pas à être. Oui... eh bien pourtant, désolé, ce qui est écrit c'est ça. Je clos.

M. le Président – Nous allons en rester là. Il est 13 heures. Bernard Verdier me rappelle un épisode où Raymond Erraçarret avait dû se réfugier dans une cabine téléphonique pour échapper à l'agression des gens du voyage. Je me rappelle Michel Barrouquère qui se rendait sur la commune de Soues avec une arme pour essayer de faire un peu de police ! Donc ces situations ne datent pas d'aujourd'hui ! Cette affaire-là est récurrente.

Je mets ce vœu aux voix.

Est-ce qu'il y a des avis contraire ? 3 contre (Mme Siani Wembou, M. Laval, Mme Isson)

Des abstentions ? 9 abstentions (Mme Abadie, M. Boubée, M. Datas-Tapie, M. Brau-Nogué, M. Armary, Mme Carrère, M. Bégorre, Mme Prugent, Mme Laborde)

Ceux qui sont pour ? 21.

Le vœu est adopté.

Merci.

Avant de passer à la commission permanente, je demande à la presse et à ceux qui n'en sont pas membres de se rendre au bâtiment du Pradeau pour prendre un apéritif en nous attendant.

Mais avant que vous ne partiez, pour clôturer la session j'ai souhaité vous présenter le film de la soirée de la jeunesse qui se déroulait sur la promenade du Pradeau et à l'hôtel du Pradeau, intitulée « Festival 65^e avenue ». Vous verrez l'interview d'Antoine Dupont réalisée quelques jours auparavant.

(Interview d'Antoine Dupont)

M. le Président – Voilà une petite interview sympathique. C'est une chance pour le département d'avoir ce jeune qui va sans doute exploser sportivement et en termes de notoriété. Je trouve normal de le mettre à l'honneur et de rappeler qu'il est l'ambassadeur de la jeunesse pyrénéenne. Nous passons maintenant à la soirée.

(Diffusion du film – Festival 65^e avenue)

M. le Président – Merci. Cette soirée a été je pense un bon démarrage. Des choses seront certainement à faire pour évoluer, améliorer et notamment le faire plutôt à la mi-septembre pour que les journées soient plus longues et les températures plus douces. Dans tous les cas c'était un beau clin d'œil à l'adresse de la jeunesse. Ça demande à être amélioré mais à être poursuivi. Merci.

Nous passons maintenant à la commission permanente.

Je déclare close notre quatrième réunion de 2022 et je lève la séance.

(La séance est levée à 13 heures 06)

La secrétaire de séance

Le Président